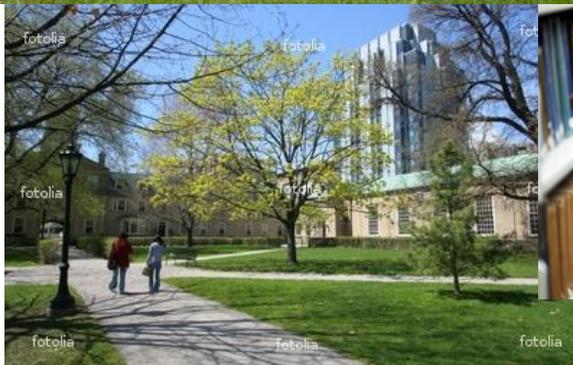
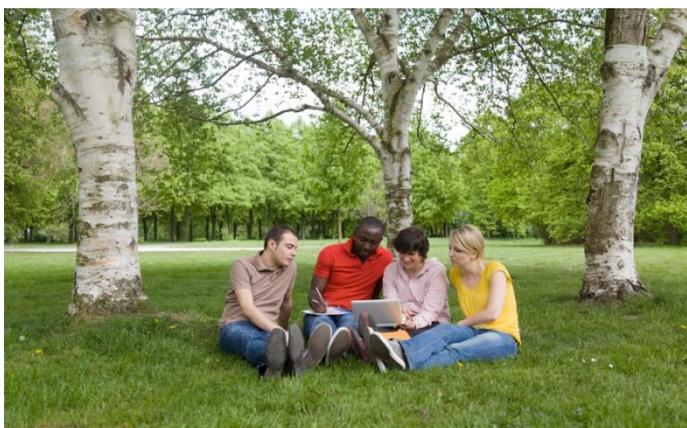


Le Plan vert, une opportunité pour renforcer l'ancrage territorial des acteurs du développement durable



Etude réalisée par

Elise Gaultier en coordination avec Christine Delhay

Ont également participé

Anne Lemaire
Céline Darnis
Vivian Depoues
Cloé Gobert
Camille Marguin

En collaboration avec

La Conférence des grandes écoles



La Conférence des présidents d'universités



Travaux du Comité 21

Depuis 2010, le Comité 21 approfondit avec son réseau le thème « Plan vert et ancrage territorial ». Il a organisé deux après-midi d'échanges spécifiques le 13 octobre 2010 et le 8 décembre 2011 (les comptes-rendus sont disponibles sous l'espace adhérents du site www.comite21.org).

Une première fiche Repère a été élaborée : [/www.comite21.org/docs/education/presentation-du-programme/reperes-plan-vert.pdf](http://www.comite21.org/docs/education/presentation-du-programme/reperes-plan-vert.pdf).

Ces travaux sont coordonnés par les programmes Territoires durables et Education au développement durable.

Contacts :

Territoires durables : Elise Gaultier – 01 55 34 75 27 – gaultier@comite21.org

Education au développement durable : Christine Delhay – 01 55 34 75 23 – delhay@comite21.org

Remerciements

L'équipe du Comité 21 exprime ses remerciements aux adhérents et partenaires qui ont témoigné de leurs expériences dans cette étude (entretiens conduits auprès d'experts en 2011 et 2012, extraits de citations des groupes de travail du Comité 21, relecture et enrichissement de la Note 21) :

- Jacques Brégeon, *président de l'EME- Ecole des métiers de l'environnement*
- Bernard Lemoult, *responsable développement durable à l'Ecole des Mines de Nantes*
- Jean-Christophe Carteron, *directeur RSE d'Euromed Management (Kedge), représentant de l'enseignement supérieur UNCSD2012 (Rio+20) et administrateur du Comité 21*
- Anne Dubosc, *chargée de mission stratégique, Commissariat général au développement durable - ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie*
- Sylvie Fauchoux, *ancienne présidente de la Commission développement durable de la CPU et ancienne présidente de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines*
- Valérie Prévost, *responsable développement durable, France Business School*
- Elodie Rochel, *chargée de mission Graine de changement « Campus responsables »*
- Pauline Reybier, *présidente du REFEDD – Réseau français des étudiants pour le développement durable- 2010-2012*

Avec l'appui de :

- Céline Leroy, *chargée de mission développement durable de la Conférence des présidents d'Universités*
- Gérald Majou de La Débutrie, *chargé de mission développement durable de la Conférence des grandes écoles*

Structures ayant répondu au questionnaire du Comité 21

Etablissements d'enseignement supérieur

INPL (Nancy)
ARTEM (Nancy)
Ecole des Mines d'Albi
Ecole des Mines de Nantes
Ecole des Métiers de l'Environnement (EME) (Rennes)
Euromed Management Marseille
France Business School

Grenoble Ecole Management
Ecole des ingénieurs de la Ville de Paris
SKEMA Business School (Lille)
Institut Polytechnique LaSalle Beauvais
SUPMECA (Seine-Saint-Denis)
Télécom Bretagne
Université de Franche-Comté (UFC)
Université de Nantes

Collectivités locales

Conseil général de l'Hérault
Conseil général de Seine-et-Marne
Conseil général de Seine-Saint-Denis
Ville de Troyes

Entreprises

GDF Suez
SNCF
Bouygues Bâtiment Ile de France

Association

Issue Environnement (Val d'Oise)



Edito

Jean-Christophe Carteron

Directeur RSE d'Euromed Management (Kedge)

Représentant de l'enseignement supérieur UNCSD2012 (Rio+20)

Administrateur du Comité 21

Si l'éducation a toujours été un élément essentiel du développement durable, c'est d'abord sur l'aspect « *droit à l'éducation comme un droit fondamental de l'homme, indispensable à l'exercice de tous les autres droits de l'homme* » (cf. *Unesco*). La Décennie des Nations Unies pour l'Education en vue du Développement Durable, qui s'achèvera en 2014, avait pour objectif de permettre aux apprenants de « développer leur esprit critique, d'imaginer des scénarios prospectifs et de prendre des décisions communes ».

Mais l'actualité a récemment renforcé le concept de la responsabilité sociétale pour les établissements d'enseignement supérieur. La presse a largement questionné le pouvoir, et devoir, d'assumer notre rôle dans la gestion et création des crises qu'elles soient sociales, environnementales, économiques ou financières. La plupart d'entre elles étant d'ailleurs les conséquences de décisions humaines, prises en règle générale dans un cadre professionnel et par des « gens bien éduqués »...

Il y a depuis longtemps, dans tous les établissements d'enseignement supérieur, des personnes conscientes des enjeux et se battant au quotidien pour que leurs institutions les intègrent au mieux. Ici une chaire de recherche, là un mastère spécialisé, là encore un superbe « green campus » ou une politique sociale innovante. Pour autant, rare étaient les établissements à intégrer dans leur stratégie l'ensemble des aspects du développement durable.

Avec 2,5 millions d'étudiants chaque année, la Conférence des Grandes Ecoles (CGE) et la Conférence des Présidents d'Université (CPU) ont bien compris les enjeux de ce questionnement et ont créé des commissions ad hoc pour travailler de concert avec les ministères et la société dans son ensemble. De ce mariage est né le référentiel Plan vert. En perpétuelle évolution, cet outil d'autoévaluation a été testé à deux reprises par une centaine d'établissements en France. L'idée défendue par la France de pousser les établissements à poursuivre l'excellence tout en recherchant la cohérence (cohérence entre leur recherche, pédagogie et exemplarité dans la gestion environnementale et sociale des campus) a été largement embrassée par la communauté académique internationale.

Reconnu comme un des outils référents lors du sommet de Rio+20 (www.uncsd2012.org/HEI) il figure aujourd'hui parmi les dispositifs de la « Platform for Sustainability Performance in Education » lancé lors de la 27^{ème} Session du Comité de Gouvernance de l'UNEP à Nairobi en Février 2013 (www.sustainabilityperformance.org).

Reste à chacun d'entre nous de se nourrir de ce Plan vert et d'en faire un véritable outil de pilotage de la performance de nos institutions au regard du développement durable - non seulement les établissements d'enseignement supérieur, mais aussi les collectivités locales, les entreprises, les établissements publics ! A nous tous de jouer !

Sommaire

Introduction	7
1. Repères sur les enjeux actuels des établissements d'enseignement supérieur	9
1.1. Un acteur clé de l'économie et de la société française	9
Les 77 universités françaises : un enjeu d'aménagement des territoires	10
Les écoles : la proximité avec les entreprises et les collectivités locales	11
1.2. Les défis de l'enseignement supérieur	12
Accueillir un nombre croissant d'étudiants	12
Investir dans l'immobilier universitaire	13
Reconnaître le campus comme une ville dans la ville	13
Assurer l'insertion professionnelle des jeunes diplômés et la formation tout au long de la vie	14
Evaluer les performances des établissements d'enseignement supérieur	14
Trouver de nouveaux leviers financiers entre acteurs publics et privés	15
Favoriser la recherche et l'innovation par des partenariats pluriacteurs	17
Intégrer les collectivités comme partie prenante de la vie universitaire	20
2. Les Plans verts : pour une stratégie globale de développement durable des établissements d'enseignement supérieur	23
2.1. Le cadre d'action des établissements d'enseignement supérieur pour le développement durable 23	
Des établissements précurseurs au niveau mondial	23
Des chartes spécifiques au Plan vert : la convergence d'actions des universités et des grandes écoles	24
L'impulsion du Grenelle de l'environnement	27
Un soutien des parties prenantes internes à conforter	28
2.2. Les prémices du Plan vert : initiatives sectorielles et premières démarches transversales de développement durable	31
2.3. Les Plans verts, une démarche de développement durable à l'échelle du campus	37
Une obligation légale récente	37
Les outils stratégiques et opérationnels du Plan vert	39
Premiers retours d'expérience	41
3. Réussir l'ancrage territorial dans les Plans verts	42
3.1. L'ancrage territorial : définitions et implications	42
L'ancrage territorial dans la responsabilité sociétale des entreprises	43
L'ancrage territorial, thème central de l'université du 21 ^{ème} siècle et du Plan vert	45
Les parties prenantes des Plans verts	47
3.2. Quelques initiatives des établissements pour agir en faveur d'un territoire durable, en partenariat les acteurs locaux	48
Mettre en place des réseaux urbains	48
Travailler à l'échelle du campus plutôt qu'à celle de l'école	49
Sensibiliser les acteurs locaux au développement durable	50
Concevoir des formations au développement durable territoriales collectives et appliquées	51
Innover sur les territoires d'expérimentation	51
Constituer de nouvelles filières régionales de l'économie verte	53

3.3. Les synergies possibles avec les démarches de développement durable des divers acteurs locaux	54
Des compétences à mettre au service des territoires	54
Les établissements d'enseignement supérieur dans les démarches des collectivités locales.....	55
Les établissements d'enseignement supérieur dans les démarches de RSE	59
Les établissements d'enseignement supérieur dans les démarches des autres acteurs	60
4. Recommandations du Comité 21 pour renforcer l'ancrage territorial de chacun des acteurs autour du développement durable du territoire.....	62
4.1. Recommandations pour les établissements d'enseignement supérieur	62
S'appuyer sur des dispositifs existants pour renforcer les liens avec le territoire	62
Faire du référentiel Plan vert une base pour un engagement réel et structuré en faveur du développement durable.....	63
4.2. Recommandations pour chaque acteur du territoire	65
S'appuyer sur les établissements d'enseignement supérieur pour innover dans leur démarche de développement durable.....	65
Rapprocher les stratégies individuelles de développement durable	66
4.3. Recommandations à l'ensemble des acteurs du territoire pour agir collectivement	67
Définir et porter ensemble une stratégie de développement durable du territoire autour de deux volets.....	67
Elaborer collectivement une stratégie territoriale de développement durable	68
Mettre en place le système de gouvernance partagé qui permettra de mettre en œuvre la stratégie commune, territoriale, collectivement élaborée, de développement durable	69
Conclusion.....	71
Annexe : ressources documentaires	72
Index des initiatives.....	73
Index des citations.....	75

Introduction

En matière d'énergie, aménagement, biodiversité, bâti, transports, modes de production et de consommation responsables, les défis collectifs sont nombreux et fédérateurs ! Ils ont été impulsés par les lois Grenelle, qui les a dotés d'objectifs chiffrés et importants. Dans un avenir proche, la feuille de route de la transition écologique (Conférence puis projet de loi à horizon de juillet 2013) et les perspectives de la transition énergétique vont fixer un nouveau cap pour une ambition collective nationale. La crise économique et les tensions sur le vivre ensemble doublent ces défis environnementaux de défis autour de l'emploi, l'insertion et la cohésion sociale. Cela nécessite que un engagement fort et collectif des acteurs afin qu'ils contribuent au développement durable de leur territoire !

En 2009, l'article 55 de la « loi Grenelle 1 » a créé l'obligation pour les établissements d'enseignement supérieur – universités et grandes écoles - de mettre en place leur stratégie globale de développement durable, dénommée **Plan vert**. Dans ce cadre, la Conférence des présidents d'universités (CPU) et la Conférence des grandes écoles (CGE) ont élaboré, en partenariat avec le MEDDE et le Refedd, un canevas de stratégie et un **référentiel** de diagnostic et d'évaluation à l'attention de leurs établissements membres. Entre octobre 2009 et juin 2010, le Plan vert a fait l'objet d'une expérimentation par 61 universités et grandes écoles volontaires. Le canevas a été officialisé en juin 2010. En 2012, une centaine d'établissements ont procédé à l'auto-évaluation de leurs actions de développement durable.

Prolongeant les initiatives déjà engagées, les Plans verts obligent les établissements d'enseignement supérieur à formaliser leur stratégie de développement durable et à approfondir leurs actions. Ils consacrent les établissements d'enseignement supérieur comme partie prenante de la Stratégie nationale du développement durable et affirment leur responsabilité dans le développement durable de leur territoire, aux côtés des autres acteurs locaux engagés. Cette responsabilité est détaillée et mesurée dans le chapitre « Politique sociale et ancrage territorial » du référentiel du Plan vert.

La notion d'ancrage territorial est partagée par les stratégies de développement durable des collectivités (Agenda 21 de deuxième génération et Plans Climat Energie Territoriaux), et des entreprises (volet ancrage territorial des démarches de RSE). Elle implique d'abord que l'échelle territoriale constitue l'échelle pertinente de mise en œuvre du développement durable. A partir de là, elle incite les acteurs d'un même territoire à rapprocher leurs stratégies individuelles de développement durable et à coopérer autour d'une vision partagée.

Ces synergies d'actions sont nécessaires pour de multiples raisons :

- Le développement durable exige ces interactions entre acteurs, dans l'esprit de l'Agenda 21 de Rio en 1992. La Stratégie nationale de développement durable 2009 -2013 et aujourd'hui la mobilisation autour de la transition énergétique et la transition écologique relaie cet appel à la mobilisation de tous et la coordination des efforts. A l'échelle locale, le passage des Agenda 21 de collectivité aux Agenda 21 de territoire permet d'impliquer un nombre croissant d'acteurs autour d'objectifs d'actions convergents (en matière de climat, de biodiversité, d'économie verte, de cohésion sociale, ...) qui favorisent le développement durable du territoire.

A savoir

Article 55 de la loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement

« L'éducation au développement durable est portée par toutes les disciplines et intégrée au fonctionnement quotidien des établissements scolaires. Elle contribue, à travers ses dimensions éthiques et sociales, à la formation citoyenne. (...)

Les établissements d'enseignement supérieur élaboreront, pour la rentrée 2009, un « Plan vert » pour les campus. Les universités et grandes écoles pourront solliciter une labellisation sur le fondement de critères de développement durable.

Les formations initiales et continues des membres des professions de santé et des professionnels de l'aménagement de l'espace comprendront des enseignements, adaptés aux métiers qu'ils concernent, relatifs aux enjeux de santé liés à l'environnement, à compter de la rentrée 2009.

Un institut dispensant des formations continues de très haut niveau en matière de développement durable aux décideurs publics et privés sera créé, qui pourra avoir des antennes régionales.

Les outils de la formation tout au long de la vie seront mis en œuvre pour accompagner, à tout niveau de qualification, les transitions professionnelles liées à l'évolution vers un modèle de développement qui soit durable, en vue de développer les métiers et filières de l'environnement, du recyclage, de l'écoconception et des analyses du cycle de vie des produits et la connaissance des écosystèmes. »

Source : www.legifrance.gouv.fr

- L'éducation à l'environnement et au développement durable est un enjeu à tous les âges de la vie. Les Plans verts constituent un prolongement des [Agenda 21 scolaires](#)¹ en matière d'éducation du jeune citoyen au développement durable et de mobilisation de la communauté scolaire.
- Le développement durable et la transition écologique supposent l'adoption de modes de production et de consommation responsables et le développement de l'économie verte. Il entraîne des besoins en formation et en reconversion des filières. A l'échelle individuelle, il est source de montée en compétences, de transfert de savoir-faire, d'échanges, d'innovations. Il s'intègre donc pleinement dans la mission d'un établissement d'enseignement supérieur.
- Des problèmes irrésolus demandent des solutions communes, conduites à l'échelle d'un territoire, en faisant valoir un droit à l'expérimentation. L'emploi des jeunes puis la formation tout au long de la vie peuvent être des domaines privilégiés, qui impliquent notamment les établissements d'enseignement supérieur.

Quelle méthode les Plans verts proposent-ils aux établissements pour agir en faveur d'un développement durable du territoire ? Quel intérêt les établissements, mais aussi les acteurs du territoire (collectivités, entreprises, associations, citoyens, autres établissements scolaires) ont-ils à se saisir de cette notion d'ancrage territorial ? Quelles initiatives peuvent être mises en place pour agir ensemble en faveur d'un développement local durable et concerté ?

Adressée à l'ensemble des structures publiques et privées engagées dans le développement durable, cette Note 21 a pour objectifs de :

- **aider les acteurs à repérer les enjeux actuels des établissements d'enseignement supérieur**, afin de faciliter leur lecture au regard du développement durable ;
- **présenter les Plans verts aux collectivités, entreprises et à tout acteur intéressé** et susciter leur réflexion sur l'articulation des Plans verts avec leur propre démarche de développement durable ;
- **présenter aux établissements d'enseignement supérieur les diverses démarches développement durable** des acteurs du territoire : Agenda 21, PCET, démarches RSE, Agenda 21 scolaires, Plans administration exemplaire ... afin de proposer des pistes d'articulation et d'inspiration réciproque, et faciliter les synergies dans les démarches et les actions ;
- aider l'ensemble des acteurs à **s'approprier la notion d'ancrage territorial** et fournir des pistes d'actions : bonnes pratiques existantes, recommandations.

La **première partie** propose des repères sur le monde de l'enseignement supérieur, qui aideront à comprendre :

- ➔ Dans quelle mesure les Plans verts s'inscrivent-ils en cohérence avec les réformes récentes de la gestion et des missions des établissements d'enseignement supérieur ? En quoi font-ils écho aux préoccupations des établissements (liens avec leur territoire, finances, performance, ...)?

La **deuxième partie** retrace l'engagement historique du monde de l'enseignement supérieur français dans le développement durable, jusqu'à la mise en place des Plans verts.

- ➔ En quoi ces initiatives annonçaient-elles le Plan vert ? Quels peuvent être les apports des Plans verts relativement à ces initiatives antérieures ?

La **troisième partie** traite de l'ancrage territorial, notion phare des Plans verts, reprise de la RSE.

- ➔ Elle apporte des éléments concrets et illustrés de définition de cette notion. Elle dresse un état des lieux des pratiques de développement durable des EES en lien avec leur territoire d'implantation et présente les interactions possibles entre les EES et les acteurs de leur territoire.

En quatrième partie, le Comité 21 apporte des recommandations et des bonnes pratiques pour favoriser la réussite de l'ancrage territorial des Plans verts et pour faire de ces démarches un outil du développement durable du territoire.

¹ Fiche [Repère Agenda 21 scolaire](#) du Comité 21

1. Repères sur les enjeux actuels des établissements d'enseignement supérieur

1.1. Un acteur clé de l'économie et de la société française

Un nombre important d'acteurs

Selon le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche², l'enseignement supérieur comptait, à la rentrée 2010, 2 318 000 étudiants³, 96 200 enseignants et 54 200 personnes exerçant des fonctions administratives, techniques ou d'encadrement. En 2010, les universités accueillent également 71 782 ETP (équivalent temps plein) dans le secteur de la recherche (chercheurs et personnel de soutien).

Une implantation sur l'ensemble du territoire urbain français

Dans les années 1990, la volonté politique nationale en faveur de la démocratisation universitaire s'est traduite par la création d'antennes universitaires dans les villes moyennes et l'ouverture de 8 nouvelles universités dans le cadre du Plan Université du Troisième Millénaire (dit Plan U3M).⁴ Aujourd'hui, chaque ville grande ou moyenne accueille au moins un site universitaire et une école d'ingénieurs ou de commerce, qui contribuent à son attractivité, à l'échelle nationale ou internationale.

Les étudiants se concentrent dans les grandes aires urbaines de France. L'Ile-de-France concentre à elle seule la moitié des étudiants français : 16 universités et plus de 350 établissements d'enseignement supérieur non universitaires rassemble environ 615 000 étudiants (diagnostic Strater Ile de France de l'enseignement supérieur 2011⁵)

Un investissement de taille de la part de l'Etat

La dépense nationale en faveur de l'enseignement supérieur s'élevait en 2010 à 27,2 milliards d'euros, dont 71,8% étaient pris en charge par l'Etat (le ministère de l'Enseignement supérieur, mais aussi d'autres ministères : Défense, Culture, Santé, ...), 11,5% par les collectivités locales, 7% par les entreprises et 8,4% par les ménages. Le système de l'enseignement supérieur se caractérise donc par la prédominance du financement de l'Etat. L'explication tient au fait que l'éducation n'est pas prioritairement l'affaire des entreprises mais une chose publique, et que toutes les familles n'ont pas les mêmes moyens ; l'aide de l'Etat est donc indispensable.

En outre, 37,5% des étudiants français bénéficient d'une aide : 5,5 milliards d'euros sont affectés annuellement dans les dispositifs d'aides aux étudiants : bourses sur critères sociaux, restauration universitaire à faible coût, résidences universitaires, aides au logement, mesures fiscales.

Une diversité remarquable d'établissements

Plus de la moitié des jeunes de 20 à 24 ans avaient accès à l'enseignement supérieur en 2010⁶. Ils se répartissent au sein de ce système caractérisé par la diversité de ses établissements.

Les universités dispensent en majorité une formation académique et accueillent des activités de recherche, tandis que les filières sélectives (grandes écoles d'ingénieurs et de commerce), les filières de formation au niveau de technicien (Bac+2 : STS et IUT), les filières de préparation aux concours d'Etat (IUFM, concours administratifs), et les formations paramédicales ont une visée plus professionnalisante. Cette distinction historique tend à s'estomper, avec le développement de formations professionnelles dans les universités et celui d'activités de recherche dans les grandes écoles.

² Chiffres extraits de [L'état de l'Enseignement supérieur et de la recherche](#) n°5, édition 2011, publication du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche (pas d'édition 2012 mise en ligne)

³ Selon l'INSEE, 2 347 800 étudiants étaient inscrits dans l'enseignement supérieur en France métropolitaine et dans les DOM à la rentrée 2011 - 2012. Les effectifs inscrits dans l'enseignement supérieur en France ont ainsi augmenté pour la troisième année consécutive. www.insee.fr

⁴ 4 universités en France métropolitaine : Artois, Littoral, universités de l'Ouest : La Rochelle et Bretagne Sud (localisée sur Lorient et Vannes), et 4 universités dans les villes nouvelles en Ile-de-France : Cergy Pontoise, Evry Val d'Essonne, Marne-la-Vallée et Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines.

⁵ <http://www.assises-esr.fr/var/assises/storage/original/application/24845ef5b1668dafa66bbf6cfee7ec63.pdf>

⁶ Chiffres extraits de [L'état de l'Enseignement supérieur et de la recherche](#) n°4, édition 2010, publication du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche

Les 77 universités françaises : un enjeu d'aménagement des territoires

Des « interlocuteurs forts de l'Etat comme des collectivités locales »⁷

Bien que le principe d'autonomie des universités soit affirmé dans la loi, celles-ci ont longtemps dépendu de l'Etat pour leurs financements, leur gouvernance, le recrutement et la gestion de leurs personnels, le recrutement des étudiants, et la propriété de leur immobilier⁸.

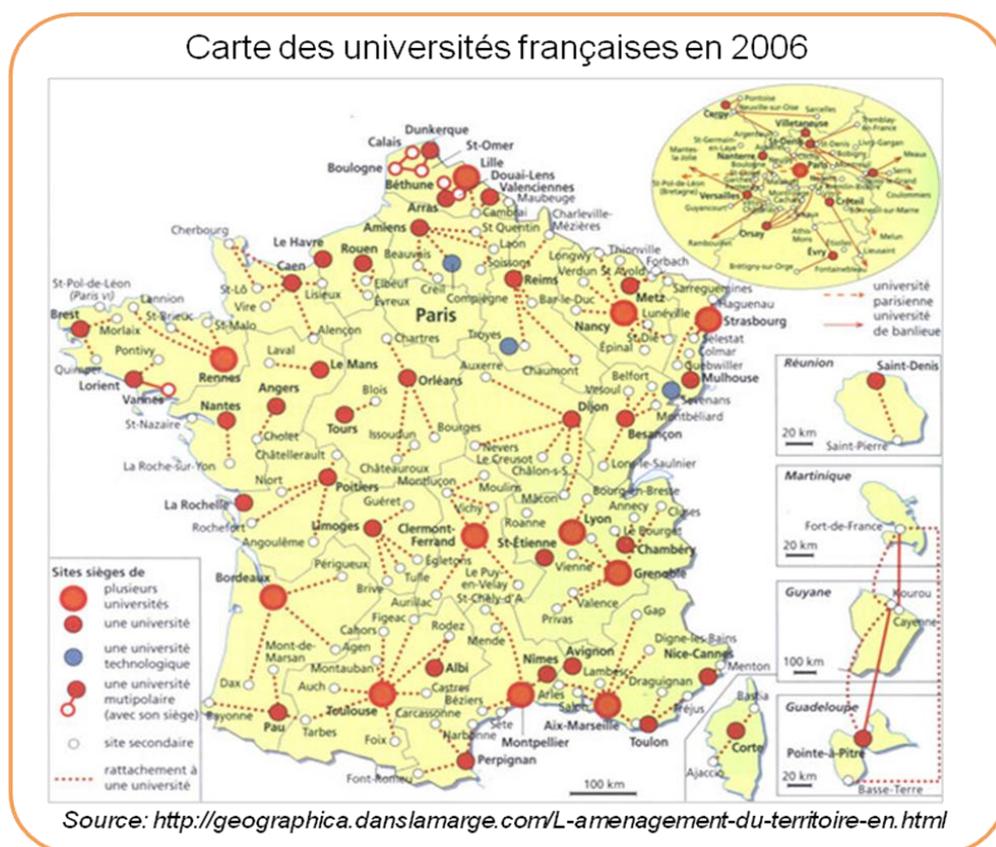
La loi de réforme relative aux libertés et responsabilités des universités de 2007 - dite loi LRU - a donné du corps à cette notion d'autonomie. Depuis 2012, l'ensemble des universités sont autonomes. Leur budget a été élargi à la rémunération de tous les personnels (chercheurs, enseignants, agents titulaires ou contractuels) et à la gestion de leur patrimoine immobilier, dès lors qu'elles en ont demandé le transfert de propriété à l'Etat. Ainsi, la gestion financière et immobilière des universités se rapproche de celle des entreprises, notamment par la notion de performance (à l'université de Clermont-Ferrand I, des primes ont été attribuées aux responsables de formation et d'équipes de recherche, en rétribution des contrats de recherche qu'ils ont pu apporter à l'établissement). Les universités peuvent aujourd'hui diversifier leurs sources de financement en faisant appel au privé – avec un risque toutefois de mise en concurrence et de creusement des inégalités entre établissements et entre territoires.

Des contrats quadriennaux continuent cependant à régir les rapports entre chaque université et l'Etat.

De la formation académique et professionnalisante

La loi Savary de 1984 a défini les quatre missions des universités : la formation initiale et continue ; la recherche scientifique et technologique et la valorisation de ses résultats ; la diffusion de la culture et l'information scientifique et technique, et la coopération internationale.

Au-delà de ces missions, les universités proposent désormais des formations professionnalisantes (DUT, licences et masters professionnels). Les stages et les projets de recherche appliquée qui y sont associés permettent aux étudiants de se lier avec des entreprises régionales.



⁷ Extrait de l'article L'enseignement supérieur en France disponible sous www.diplomatie.gouv.fr

⁸ Les 77 universités françaises sont des « établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel » (EPSCP).

Les écoles : la proximité avec les entreprises et les collectivités locales

Les grandes écoles, une spécificité de l'enseignement supérieur français

Les « grandes écoles » désignent les 221 écoles d'ingénieurs en France, publiques ou privées, dont 155 écoles d'ingénieurs, 44 écoles de management et 22 autres écoles (écoles normales supérieures, écoles vétérinaires, écoles d'architecture, écoles d'arts, écoles militaires). « Ces grandes écoles se caractérisent par le niveau élevé de leur diplôme (le plus souvent bac + 5) et par une forte sélection à l'entrée⁹. » Selon la Conférence des grandes écoles (CGE), elles se distinguent des universités par une très large autonomie, un projet pédagogique propre et la proximité avec les acteurs du monde socio-économique.

Des soutiens financiers diversifiés

On distinguait traditionnellement les grandes écoles des universités par leur objectif professionnalisant et leur **forte proximité avec le monde de l'entreprise**, qui passe par :

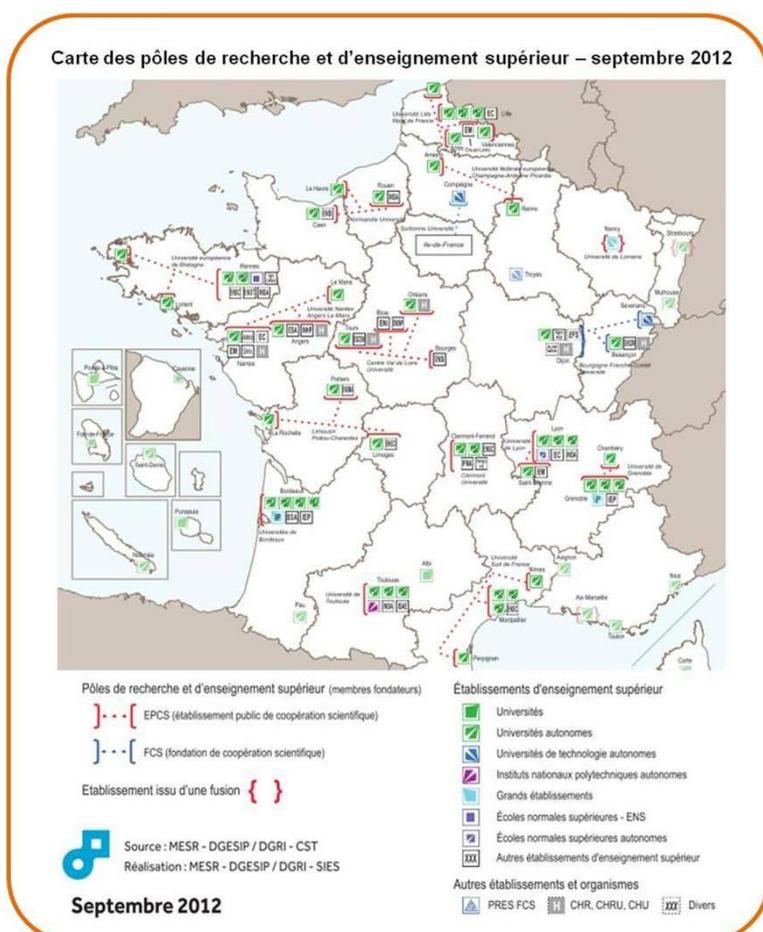
- le financement de programmes de recherche développés par les grandes écoles au travers de contrats signés avec les entreprises,
- la présence des entreprises dans les Conseils d'administration des écoles,
- l'existence de réseaux professionnels d'anciens élèves,
- les projets étudiants,
- la réalisation de stages en entreprise, rendus obligatoires par les organismes de certification des écoles.

Le financement des établissements varie d'une école à l'autre et peut provenir de différentes sources : des dotations de l'Etat pour les écoles publiques, des subventions nationales ou régionales, de la taxe d'apprentissage, du mécénat, des contrats de recherche et enfin des frais de scolarité.

Le rapprochement avec les universités

Lancés par décrets en 2007, les pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) favorisent le rapprochement des universités entre elles et avec les grandes écoles par le biais de **partenariats** et de projets. 9 PRES ont été constitués dès le décret de mars 2007, ils sont aujourd'hui 26. Près de 60 universités ont intégré un PRES.

« Les pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) permettent aux universités, grandes écoles et organismes de recherche, de mettre en cohérence leurs différents dispositifs, de **mutualiser leurs activités** et leurs **moyens**¹⁰. »



⁹ www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20194/grandes-ecoles.html

¹⁰ Définition fournie par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20724/les-poles-de-recherche-et-d-enseignement-superieur-pres.html

1.2. Les défis de l'enseignement supérieur

La mission de l'enseignement supérieur est décisive pour l'économie française : **assurer l'employabilité** de ses diplômés par la formation, et assurer la production et la diffusion de la **connaissance**, grâce à la recherche.

En raison de son importance stratégique pour l'économie et la société française, l'Etat, et désormais les collectivités locales, y allouent des moyens importants. Dans le cadre du Grand Emprunt ¹¹ 11 milliards d'euros avaient été affectés à l'enseignement supérieur et la recherche dès 2010. Les Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche, lancée en 2012 sous l'impulsion du nouveau gouvernement, ont engagé un grand débat collectif entre les parties prenantes : acteurs des universités et des opérateurs de recherche et représentants du monde socioéconomique, de la société civile et des territoires autour des questions de performance du système, d'attractivité des établissements, de partenariats entre acteurs.¹²

La question du développement durable est transversale aux enjeux dressés dans cette première partie. Ces enjeux constituent pour les établissements d'enseignement supérieur des priorités d'actions, qui doivent s'articuler avec les pistes d'actions nouvelles apportées par les Plans verts.

« Ce qui se joue dans le renforcement de nos capacités de formation, de recherche, d'innovation, c'est bien l'élévation du niveau de qualification pour le plus grand nombre, les échanges de connaissance et d'idées à tous niveaux, de la recherche fondamentale, partenariale jusqu'au transfert vers l'industrie et la société pour créer des emplois, susciter et diffuser des modèles de progrès pour tous [...] Plus que jamais, il faut décloisonner, développer la créativité, miser sur la coopération entre nos sites, nos acteurs, plutôt que sur la seule compétition, qui trouve vite ses limites dans un pays de notre taille et isole des territoires ».

**Geneviève Fioraso, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche
à l'occasion de la cérémonie de vœux aux acteurs de l'Enseignement supérieur et de la
Recherche, Janvier 2013 ¹³**

Accueillir un nombre croissant d'étudiants

Selon le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche¹⁴, l'enseignement supérieur comptait 2 318 700 étudiants à la rentrée 2010, contre 300 000 étudiants en 1960 et près de 1 200 000 en 1980. L'INSEE a également mis en évidence la progression régulière du nombre d'étudiants depuis trois ans¹⁵. Cette augmentation continue depuis les années 1990 est liée à la croissance du nombre de bacheliers, la volonté de démocratisation de l'enseignement supérieur, la présence d'établissements sur l'ensemble du territoire français et l'accueil de nombreux étudiants étrangers.

Elle pose deux types d'enjeux :

- un **enjeu d'aménagement du territoire** : l'augmentation du nombre d'étudiants à accueillir sur les campus pose les questions du logement étudiant, des choix de localisation et de desserte des implantations universitaires. Ces enjeux nécessitent la mobilisation des acteurs nationaux et locaux, privés et publics : collectivités, bailleurs, urbanistes, aménageurs...
- un **enjeu social** : les villes qui accueillent cette population étudiante se trouvent confrontées aux problèmes de cohabitation sociale intergénérationnelle, d'offre de loisirs, mais aussi d'offre de logements adaptés.

¹¹ www.grandemprunt.net/les-details-du-grand-emprunt

¹² www.assises-esr.fr/les-objectifs

¹³ www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid66873/discours-de-genevieve-fioraso-lors-de-la-ceremonie-des-voeux.html

¹⁴ Chiffres extraits de *L'état de l'Enseignement supérieur et de la recherche* n°5, édition 2011, publication du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche

¹⁵ Référence citée p.9

Investir dans l'immobilier universitaire

L'immobilier universitaire représente 18,5 millions de m² de bâti répartis en plus de 6 350 bâtiments, dont 15,2 millions de m² appartiennent à l'Etat ; 450 000 m² appartiennent aux établissements et 2,95 millions de m² appartiennent aux collectivités territoriales. La loi LRU du 10 août 2007 sur l'autonomie des universités offre l'opportunité à ces dernières d'engager auprès de l'Etat un processus de transfert de propriété, mais seulement cinq sont devenues propriétaires de leurs locaux.¹⁶

Dans les années 1990, les plans Université 2000 et Université du Troisième millénaire ont permis d'assurer la construction de nouveaux bâtiments et l'accueil de cette nouvelle vague d'étudiants. Ils ont également permis d'améliorer la qualité de l'environnement des étudiants : développement de la restauration étudiante, construction et rénovation de logements, développement d'équipements sportifs et culturels, construction de bibliothèques et de salles de travail et, indirectement, mise en place de transports collectifs pour désenclaver certains campus.

Pourtant, le chantier de **l'immobilier universitaire** reste immense ! 3 millions de m² ont été restructurés dans les années 1990, mais 35 % de l'immobilier universitaire seraient vétustes ou en mauvais état.¹⁷ Les ressources financières allouées à l'entretien et la réhabilitation des bâtiments sont largement insuffisantes. Les plans successifs et le dispositif LRU de gestion de leur immobilier n'ont pas encore apporté de solution à la hauteur de l'enjeu.

Reconnaître le campus comme une ville dans la ville

Les campus français représentent une surface immobilière de 18,5 millions de m² de surface bâtie et une surface non bâtie de 55 millions de m².¹⁸ Ils rassemblent près de 2,4 millions de personnes sur leur surface : étudiants, enseignants, administratifs, chercheurs, qui y passent un temps plus ou moins long.

Cette importance en termes de superficie et de personnes leur confère un poids important sur l'aménagement et la vie de leur territoire et pose plusieurs enjeux d'intégration sur ce territoire :

- **un enjeu de connexion** : qu'ils soient situés dans le centre ou à la périphérie des grandes et moyennes villes, les campus ont un impact majeur sur les déplacements et comportent un enjeu important d'accessibilité par les divers modes de transports, collectifs et individuels, automobiles ou doux.
- **un enjeu de cohésion** : accueillant des étudiants, professeurs et intervenants d'autres villes françaises ou même de villes étrangères, les établissements sont un lieu où la cohésion sociale doit être constamment recrée et entretenue. En tant qu'établissements accueillant du public, ils ont vocation à accueillir tous les publics, et doivent faire face aux obligations de mise en accessibilité pour les personnes en situation de handicap. Ils ne doivent pas rester des ghettos de savoir et de jeunesse dans des quartiers fermés de la ville, mais être largement connectés aux autres quartiers, et ouverts à la venue des autres habitants, en proposant des événements qui s'adressent à tous.
- **un enjeu de mixité sociale et fonctionnelle** : certains campus universitaires, notamment ceux qui se situent à la périphérie des villes, représentent des quartiers autonomes, voire une ville en soi, avec ses logements (résidences universitaires), ses services (supérettes, cafés, bibliothèques et médiathèque, complexes sportifs), ses lieux d'échanges et de savoirs, ses voiries et ses espaces verts.
- **un enjeu de participation à la définition des schémas d'aménagement** (plan local d'urbanisme, plan local de l'habitat, plan de déplacements urbains) et à la définition des politiques publiques intégrant les principes et les finalités du développement durable. En effet, les étudiants, professeurs et personnels des campus sont à la fois des experts d'usage et les bénéficiaires de ces politiques.

¹⁶ source France Domaine : extraits de l'article *Cinq universités propriétaires de leurs locaux en 2011*, novembre 2010 - disponible sous <http://archives.gouvernement.fr>

¹⁷ Source : <http://www.senat.fr/rap/r09-578/r09-5781.html>

¹⁸ Selon les résultats de l'enquête « Surfaces » de 2007 menée par la DGES (la direction générale de l'enseignement supérieur)



Initiatives

La mutualisation des équipements à Montpellier



Afin de permettre de plus gros investissements dans la rénovation et la construction d'infrastructures, l'Université de Montpellier Sud de France et la ville de Montpellier ont décidé de mutualiser des structures. Cette mise en commun des efforts et des espaces permet non seulement d'accroître les ressources pour faire du campus un site exemplaire en termes environnementaux mais aussi de renforcer la mixité sociale. En effet, des zones qui étaient jusque là uniquement dédiées aux activités universitaires se trouveront pleinement intégrées à la vie urbaine. Ces évolutions s'inscrivent totalement dans la politique de requalification urbaine menée par Montpellier. Les actions concernant les bâtiments sont naturellement complétées par une révision du réseau de transports en commun. La coordination entre la collectivité et l'université est le maître mot de cette opération qui devrait s'étendre avec par exemple la mutualisation des salles de spectacles. Cette dynamique est un projet sur un période de 10 ans. « *A terme, ce campus qui bénéficie d'un cadre naturellement agréable viendra à s'ouvrir sur la ville. De plus les modifications apportées à ce campus contribuent à une politique de développement durable en agissant à la fois sur la préservation de l'environnement et sur les conditions de vie des étudiants. La capacité d'accueil des étudiants s'en verra accrue. Enfin, une révision des moyens de transport aboutirait à une mobilité, dans l'ensemble plus douce et donc à un impact environnemental moindre.* »

www.campus-durables.org/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=160&Itemid=&lang=fr

Assurer l'insertion professionnelle des jeunes diplômés et la formation tout au long de la vie

L'insertion professionnelle des étudiants est conditionnée par différents facteurs :

- la réussite des étudiants et leur niveau de diplôme. Or le taux d'échec reste très important au premier cycle dans les universités. Il est moindre dans les grandes écoles, qui pratiquent la sélection au moment de l'admission.
- la reconnaissance de l'établissement dont les étudiants sortent diplômés. Publiés sur Internet et dans la presse nationale, des palmarès annuels permettent de comparer et classer les grandes écoles selon divers critères : l'excellence académique, la reconnaissance par les entreprises, le taux d'insertion professionnelle. Les universités entrent aujourd'hui dans ce système compétitif, avec le classement de Shanghai et les nouveaux systèmes d'évaluation nationaux (voir ci-dessous).
- les débouchés d'emploi pour les étudiants sur leur territoire de naissance ou d'études, et l'adéquation entre l'offre de formation des EES et les besoins en emploi du territoire sur lequel ils sont implantés.
- les expériences professionnalisantes suivies par les étudiants pendant leurs études sont un critère de poids pour les recruteurs. A ce titre, les étudiants des grandes écoles se trouvent plus favorisés que ceux des universités.

La mission d'insertion professionnelle a été réaffirmée dans la loi LRU. Cet indicateur est suivi de près à tous les niveaux puisque le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche publie depuis 2010 un classement des universités basé sur une enquête annuelle¹⁹ sur le taux d'insertion des diplômés de Master.

Evaluer les performances des établissements d'enseignement supérieur

L'employabilité des jeunes diplômés ou le nombre de publications des enseignants-chercheurs servent de base à de nombreux classements par les médias nationaux, mais aussi les institutions nationales et internationales. L'enjeu de performance se double d'un enjeu de réputation : c'est pourquoi il est un moteur pour les grands investissements nationaux.

- A l'échelle internationale, le **classement de Shanghai**²⁰ compare les EES français par rapport aux universités du monde entier. Dans le classement de 2012, la première université française est l'Université Paris Sud-11 et se trouve à la 37^{ème} place...

L'insatisfaction nationale tirée de ces constats a stimulé les politiques françaises de soutien à la compétitivité et l'attractivité de ses EES, notamment le Plan Campus.



¹⁹ www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid24624/taux-d-insertion-professionnelle-des-diplomes-de-l-universite.html

²⁰ www.shanghairanking.com

- Certains EES sont inscrits dans une ou plusieurs démarches de **labellisation**, reconnues à l'échelle nationale, européenne ou internationale. Ainsi, le label Equis²¹ (European Quality Improvement System) accrédite les écoles de commerce européennes qui assurent un haut niveau de qualité académique, des relations étroites avec le monde de l'entreprise et un solide potentiel en recherche. L'obtention de ce label conditionne très fortement l'attractivité des écoles auprès des étudiants et des entreprises.



- **L'évaluation de la gestion quotidienne sur les campus** a été renforcée depuis la loi de réforme des universités en 2007 et les investissements d'avenir, en lien avec les dispositifs d'allocation des moyens de l'Etat vers les universités. Elle se double désormais d'une évaluation de la performance des universités en matière de formation et de recherche (elle conditionnera désormais 20% de l'allocation des moyens de l'Etat vers les établissements – contre 3% auparavant). Dans cette optique, l'Etat a créé l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES²²) et a publié un premier palmarès des universités en octobre 2010. Les missions de cette agence sont en cours de redéfinition suite aux Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche qui ont eu lieu fin 2012.



Trouver de nouveaux leviers financiers entre acteurs publics et privés

Depuis 2008, la réduction des moyens financiers publics, la recherche de l'excellence et de la visibilité internationale ont incité l'Etat à rénover ses modes de financements des campus, en utilisant des leviers inédits (partenariats public - privé, Investissements d'avenir, appel à des fondations) et en fonctionnant par appels à projet.

Le Plan Campus, au service de l'immobilier universitaire et de l'attractivité mondiale des campus français



Lancé en 2008 et doté de cinq milliards d'euros, le Plan Campus visait à faire émerger des pôles capables « *d'égaliser les plus grandes universités mondiales par leur excellence scientifique, par la réussite de leurs étudiants, par les conditions de vie qu'ils offrent, par leur attractivité envers les étudiants étrangers, les chercheurs, les enseignants et les autres partenaires*²³ ».

Conformément au cahier des charges de l'appel à projets qui accompagne cette initiative, les projets doivent permettre de :

- à court terme, répondre aux besoins urgents de **modernisation des locaux** d'enseignement et d'accueil, en rénovant de manière exemplaire au regard des objectifs du Grenelle de l'environnement, en intégrant l'accessibilité des handicapés et les nouvelles technologies.
- à moyen terme, laisser les EES définir leur propre **stratégie immobilière**, en lien avec les prérogatives qui leur sont nouvellement conférées par la loi LRU. Les campus doivent pour cela créer des conventions de partenariat et concevoir des dispositifs de financement innovants avec l'Etat, les collectivités et les banques pour financer les travaux.
- à long terme, les campus français sélectionnés devront devenir « *des vrais lieux de rencontre et d'échange avec le monde socioéconomique, pour en faire aussi des lieux de vie et d'épanouissement pour les étudiants, les enseignants-chercheurs et l'ensemble de la communauté universitaire*²⁴ ».

²¹ www.efmd.org

²² Autorité administrative indépendante mise en place en 2007, l'AERES est chargée de l'évaluation des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des organismes de recherche, des unités de recherche, des formations et diplômes d'enseignement supérieur, ainsi que de la validation des procédures d'évaluation de leurs personnels. www.aeres-evaluation.fr

²³ <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid56024/l-operation-campus-plan-exceptionnel-en-faveur-de-l-immobilier-universitaire.html>

²⁴ Intervention de Valérie Pécresse à l'Assemblée Nationale

A savoir

Les appels à projets du Plan Campus

Dans le cadre du premier appel à projets en 2008, 12 sites ont été sélectionnés et ont bénéficié d'enveloppes de financement comprises entre 20 et 50 millions d'euros. Ces sites ont une surface comprise entre 40 et 260 hectares, et se caractérisent par leur fort impact urbain. Dans le cadre de ce plan, des investissements ont été fournis grâce à des partenariats public-privé. Depuis que les opérations ont été lancées, 17 chantiers ont débuté sur ces sites, grâce aux 270 millions d'euros de l'État déjà versés et aux crédits des collectivités territoriales. En juillet 2011, l'Etat a signé des conventions octroyant 375 millions d'euros pour les projets émanant des universités impliquées dans le Plan Campus. En 2011, un deuxième appel à projet a été impulsé par l'Etat grâce au Grand emprunt. Les projets retenus se partagent une dotation en capital de 7,7 milliards d'euros. Trois campus ont été retenus lors d'une première vague de sélection de ces initiatives d'excellence (IDEX) : Strasbourg, Bordeaux et les parisiens PSL Etoile (ENS Ulm, Dauphine etc.). Cinq autres sont venus les rejoindre en février 2012 : Sorbonne universités, Sorbonne Paris cité, Saclay, Aix-Marseille et Toulouse. www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid56024/l-operation-campus-plan-exceptionnel-en-faveur-de-l-immobilier-universitaire.html

Les 12 campus retenus



Les 5 campus prometteurs et les 4 campus innovants

Campus prometteurs et innovants

Subvention accordée en millions d'Euros
Nombre d'étudiants concernés



Source : ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - avril 2009

Source : ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - mardi 24 février 2009

Les travaux conduits sur les campus font l'objet de partenariats publics – privés innovants, qui tardent toutefois à se mettre en place en raison d'une faible habitude des établissements et des collectivités à ce type de montage. A ce jour, seuls quatre contrats de partenariat ont été signés : Grenoble (PPP avec Eiffage), Marseille Luminy (PPP avec Bâtimur), Bordeaux (montage public avec Bouygues), Toulouse-le-Mirail (avec Vinci).²⁵ Toutefois, ce type de contrat devrait se poursuivre à l'avenir.

²⁵ Source : « Pourquoi le plan Campus patine » Les Echos , jeudi 10 Janvier 2013

Les fondations, un appui nouveau des entreprises aux universités et aux territoires

Depuis 2007, la loi de réforme des universités permet à ces dernières de collecter de nouvelles ressources issues du mécénat d'entreprises et de particuliers et les autorise à créer une fondation propre, qui bénéficie de l'autonomie financière.²⁶



Initiatives

La Fondation de l'Université d'Auvergne, un outil financier partenarial en faveur des conditions de vie étudiantes

L'Université d'Auvergne a été l'une des premières universités françaises à se doter d'une fondation universitaire. Elle réunit des partenaires à la fois publics et privés : les groupes Michelin, la Banque populaire, le Crédit agricole, parmi les partenaires privés, les collectivités locales auvergnates, la fondation Alexandre-Varenne et plus de nombreux particuliers. La Fondation a pour ambition d'améliorer les conditions d'exercice des missions de l'Université pour renforcer la qualité des formations et des conditions d'études offertes aux étudiants de l'Université d'Auvergne. Elle a déjà servi à financer plusieurs projets au bénéfice de l'université (promotion des universités d'été d'Auvergne) et de ses étudiants (modernisation des outils pédagogiques (ENT...), création de certifications en langues et de bourses de mobilité internationale...). www.u-clermont1.fr/fondation-universite-auvergne.html



Initiatives

La Fondation partenariale de l'Université de Limoges, un outil au service du développement territorial

En créant sa fondation partenariale avec les collectivités et entreprises régionales, l'Université de Limoges a souhaité entreprendre une démarche innovante pour valoriser son image, s'ouvrir au monde socio-économique, renforcer et soutenir la recherche au sein de l'université, adapter son offre de formation aux nouveaux secteurs d'activité et renforcer son attractivité internationale. Elle permet également à l'université d'agir pour son territoire en contribuant à l'excellence scientifique régionale, à l'innovation, au développement de laboratoires spécialisés et du site hospitalo-universitaire, aux coopérations entre l'Université de Limoges et le monde économique. Les activités de la fondation reprennent les thématiques scientifiques développées dans les instituts de recherche de l'Université : financement de chaires, soutien à l'innovation dans les filières régionales et à la création de formations dans de nouveaux secteurs d'activité, valorisation de la recherche, bourses étudiantes, ... Les partenaires fondateurs sont le Conseil régional de l'Auvergne, les Conseils généraux de la Corrèze et de la Creuse, les Mairies de Limoges, Brive et Egleton, la Communauté de communes Guéret Saint-Vaury, le CHU de Limoges, la Caisse des dépôts, les Banques populaire et Tarneaud, le Crédit coopératif, le Crédit Agricole, la Fondation Chirac, des PME locales et les directions régionales d'EDF, GDF, Eiffage construction, etc. www.unilim.fr/Presentation,2096?lang=fr

Favoriser la recherche et l'innovation par des partenariats pluriacteurs

En 2001, la Stratégie de Lisbonne²⁷ a posé les bases d'une nouvelle société et économie de la connaissance à l'échelle européenne. L'attractivité sur la scène internationale devait passer par une meilleure mise en réseau des acteurs à l'échelle du territoire. En 2004, le rapport de Christian Blanc « Pour un écosystème de la croissance : rapport au Premier ministre » préconisait la **mise en réseau des acteurs publics et privés** (entreprises, établissements d'enseignement supérieur, chercheurs et financeurs publics locaux) sur les territoires pour favoriser l'innovation et créer des leviers de croissance. Ces idées ont sous-tendu les initiatives impulsées par l'Etat dans les années 2000 : la création des pôles de compétitivité, la création des pôles de recherche et d'enseignement (PRES), le Plan Campus, la mise en place de chaires, rendue possible par la loi LRU. Ces initiatives visaient à re-concentrer les moyens pour créer des pôles d'excellence, et à renforcer les liens avec le monde économique, la recherche et les nouveaux financeurs publics (collectivités locales) et privés (banques).

²⁶ Cette fondation peut prendre deux formes :

- la fondation universitaire : structure interne à l'université, pouvant être gérée par les services de l'université et visant à réaliser une activité d'intérêt général à but non lucratif conforme aux missions de service public de l'enseignement supérieur, mais disposant de son autonomie financière et soumise aux principes de gestion privée.
- la fondation partenariale : structure autonome juridiquement et financièrement, dotée de la personnalité morale et soumise au statut de la fondation d'entreprise, ayant pour but de réaliser une ou plusieurs œuvres d'intérêt général conformes aux missions de l'établissement.

Alors que les fondations d'université permettent aux universités de maintenir un contrôle étroit sur le financement et le fonctionnement de la fondation, les fondations partenariales dotées de la personnalité morale peuvent contracter en leur nom propre et développer de véritables partenariats avec les entreprises.

²⁷ http://ec.europa.eu/archives/growthandjobs_2009/index_fr.htm

Les chaires

Sur un projet bien précis de recherche, ce dispositif permet à un EES de faire financer, par des entreprises ou des collectivités locales, un poste ou un budget alloué pendant une période limitée dans le temps. Il s'agit d'une alternative privée aux financements publics de projets de recherche par l'Agence nationale de la recherche. Les chaires permettent une recherche plus exploratoire dans un cadre scientifique moins contraint : un donateur donne à un chercheur les moyens de développer une problématique originale. La chaire est pilotée par un comité mixte (donateurs, chercheurs, université) devant lequel le responsable de la chaire se présente plusieurs fois par an.



Initiatives

La chaire Econoving sur la performance énergétique et environnementale des

gares

En 2009, cinq établissements d'enseignement supérieur et de recherche du pôle de recherche et d'enseignement supérieur UniverSud Paris (Université Paris-Sud 11, Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, Ecole Normale Supérieure de Cachan, Ecole Centrale de Paris et Ecole Supérieure d'Electricité - Supélec) se sont associés pour créer une chaire internationale sur les éco-innovations avec cinq entreprises partenaires (Alstom, GDF SUEZ, Italcementi, Saur, SNCF) et l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). Elle a pour finalité de créer un centre international d'excellence de formation et d'expertise pour favoriser les éco-innovations, depuis leur émergence jusqu'à leur mise sur le marché. En mars 2011, la chaire internationale Econoving et la SNCF ont lancé un programme de recherche innovant sur la performance énergétique et environnementale des gares. <http://econoving.universud-paris.fr/>



Initiatives



ECO
EMBALLAGES

Eco-emballages lance une chaire d'enseignement sur le recyclage

Eco-Emballages a créé en février 2012 la chaire d'enseignement RECYCLAGE en partenariat avec EMLYON et l'Ecole Centrale de Lyon. Cette première chaire sur ce thème en France a vocation à « former les futurs ingénieurs et professionnels du management aux métiers du recyclage et de l'emballage, de développer les connaissances sur l'économie circulaire, de soutenir la recherche sur les problématiques du plastique et de sensibiliser les étudiants au geste de tri. » Les trois partenaires souhaitent développer les compétences et les réflexions sur les modèles d'organisation et former des futurs ingénieurs managers à l'économie du recyclage. A ce titre, la connaissance conjuguée des métiers de la gestion d'entreprise et de la technologie sont un atout majeur de la chaire. La chaire permettra à Eco-Emballages de relever de nouveaux défis et de disposer de moyens supplémentaires pour travailler sur des axes forts de développement : le geste de tri, les modalités de tri hors-domicile, le recyclage des matières plastique. Elle permettra également d'amplifier la sensibilisation sur ces sujets dans le monde de l'Enseignement supérieur et la Recherche comme dans le secteur professionnel, dans une logique d'ouverture et d'innovation. www.em-lyon.com/fr/Journaliste/Communiqués-de-presse/Creation-de-la-chaire-RECYCLAGE-ECO-EMBALLAGES-en-partenariat-avec-l-Ecole-Centrale-de-Lyon-et-EMLYON-Business-School



A savoir

Publication de l'OCDE *Enseignement supérieur et régions : Concurrence mondiale, engagement local*, OCDE, septembre 2007

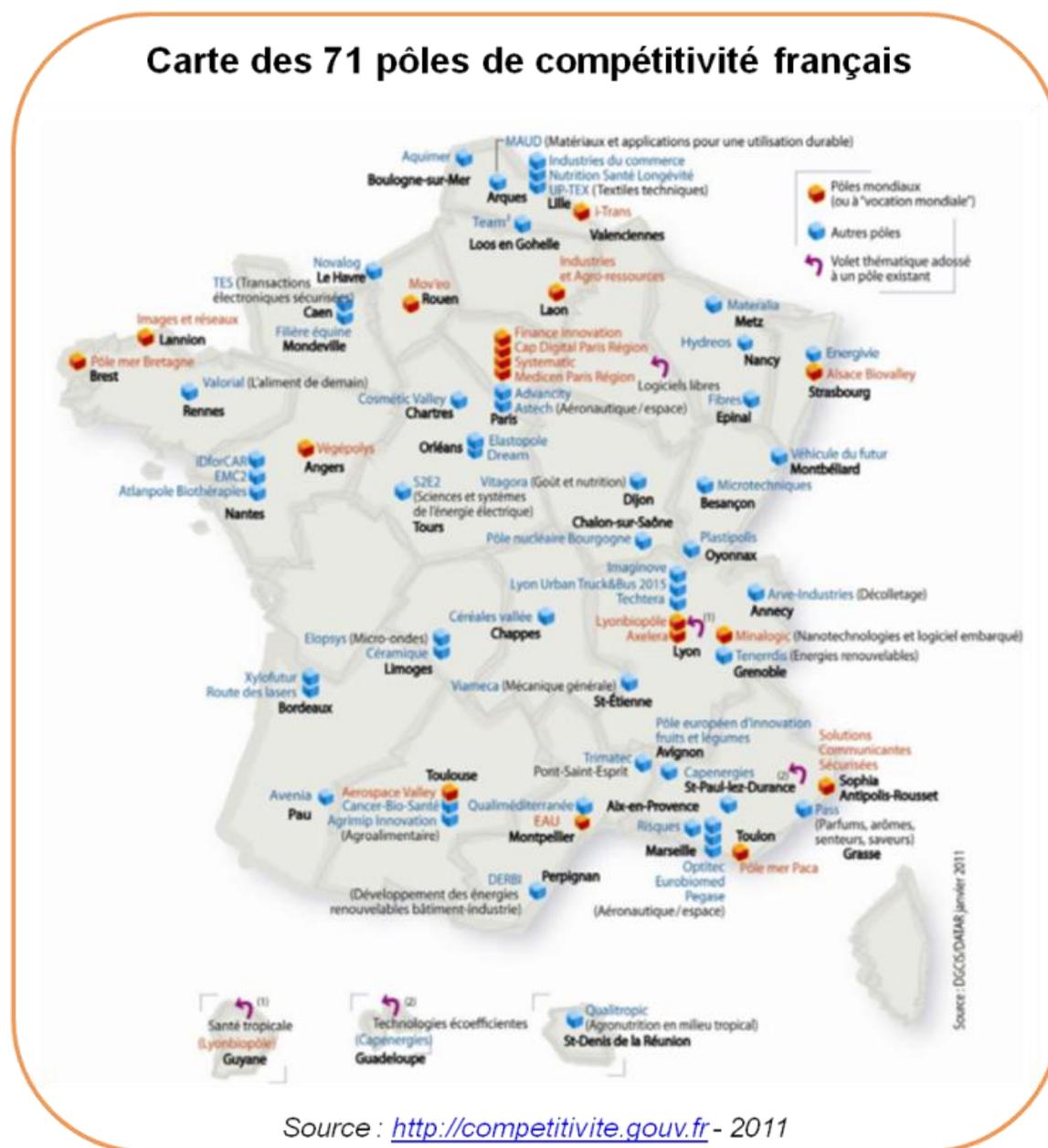
« Peu d'institutions d'enseignement supérieur accordent une importance stratégique à la contribution qu'elles peuvent apporter au développement économique de leurs régions. Les universités plus anciennes axées sur la recherche se préoccupent surtout de leur renommée internationale et de l'accroissement du savoir, sans vraiment se soucier de leur environnement géographique immédiat. Cependant, les politiques publiques commencent à changer. L'engagement régional est de plus en plus considéré comme complémentaire des stratégies nationales et internationales. Il s'agit en particulier de renforcer la compétitivité des régions et de consolider les systèmes régionaux d'innovation. Dans ce contexte, l'enseignement supérieur est appelé à coopérer avec d'autres acteurs des régions, notamment le secteur privé et les petites entreprises locales. Il doit également être impliqué dans le processus de formation tout au long de la vie et dans le développement des emplois à haute intensité de savoir qui permettront aux diplômés de trouver des emplois locaux et de rester dans leurs régions. »

Cette publication de l'OCDE s'appuie sur l'examen de 14 régions dans 12 pays pour analyser l'implication régionale de l'enseignement supérieur dans le domaine de la formation, de la recherche et des services aux collectivités locales. 198 pages www.oecd.org/fr/sites/eduimhe/39472656.pdf



Les pôles de compétitivité, un écosystème de gouvernance locale

« Un pôle de compétitivité rassemble sur un territoire bien identifié et une thématique donnée, des entreprises petites et grandes, des laboratoires de recherche et des établissements de formation. Il a vocation à soutenir l'innovation, favoriser le développement des projets collaboratifs de recherche et développement (R&D) particulièrement innovants. Il crée ainsi de la croissance et de l'emploi. L'enjeu est de s'appuyer sur les synergies et la confiance créée entre les acteurs par l'intermédiaire de coopération concrète dans des projets collaboratifs et innovants. Il s'agit de permettre aux entreprises impliquées de prendre une position de premier plan dans leurs domaines en France et à l'international. » (définition de la DATAR).



Créés en 2005, les 71 pôles de compétitivité constituent un cadre de gouvernance pour favoriser les projets partagés entre les acteurs traditionnels de la formation et de l'innovation : les entreprises, les laboratoires de recherche, l'Etat, et les collectivités locales. Ils permettent aux collectivités locales de renforcer leur soutien aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche de leur territoire via le financement de projets innovants. Réciproquement, les établissements d'enseignement et de recherche s'impliquent dans ce type de gouvernance locale et participent explicitement au rayonnement et à l'attractivité du territoire aux échelles régionale, nationale et internationale.

Intégrer les collectivités comme partie prenante de la vie universitaire

Historiquement, les universités et les grandes écoles d'ingénieurs françaises se trouvaient sous la tutelle et la dépendance financière de l'Etat. C'est pourquoi ces établissements ont développé peu de liens avec les collectivités locales et se trouvent pour ainsi dire « hors sol »²⁸. Elles consacrent d'ailleurs beaucoup de moyens à leur rayonnement sur la scène nationale, voire internationale. « A l'inverse, les petites écoles qui ne bénéficient pas de ressources nationales et systématiques s'appuient davantage sur les collectivités locales pour un soutien financier et interagissent davantage avec leur territoire : les étudiants choisissent des sujets de mémoires locaux, et sont recrutés localement. »²⁹

Un engagement croissant des collectivités locales depuis les années 1990

Toutefois, le **Plan U3M** a marqué une étape fondamentale dans la mobilisation des collectivités locales pour financer les équipements universitaires : sur les 4 millions de m² construits, 50% l'ont été avec une maîtrise d'ouvrage assurée par les collectivités territoriales - principalement les régions à hauteur de 21%.³⁰

Les **collectivités locales** sont des acteurs à part entière de la politique universitaire, aux côtés de l'Etat (propriétaire des locaux universitaires). Dans le cadre de leurs compétences – développement économique, aménagement du territoire et transports régionaux pour les régions, urbanisme et transports collectifs urbains pour les agglomérations -, les collectivités ont vocation à travailler en synergie avec le monde de l'enseignement et de la recherche. En soutenant les établissements de leur territoire, les régions entendent se démarquer parmi la concurrence mondiale dans l'économie de la connaissance.

C'est pourquoi les collectivités locales, en particulier les régions, les communes et leurs groupements, officialisent leur collaboration avec les établissements d'enseignement supérieur dans des conventions autour d'objectifs communs de développement économique du territoire.

L'ensemble des acteurs locaux agit de concert, selon une méthode fondée sur le partenariat, la planification concertée et la contractualisation consécutive à la mise en place des Schémas de services collectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche (introduits par la loi Voynet de 1999) et des contrats de plan Etat-Région. Dans ces dispositifs, l'Etat a un rôle d'impulsion, de régulation, d'arbitrage et d'effet de levier pour les financements. Les universités peuvent faire remonter leurs besoins en jouant « la carte de la déconcentration et de l'autonomie » (Claude Allègre). Les collectivités territoriales sont associées au financement des projets et à la planification à travers l'élaboration des **schémas régionaux universitaires** qui impliquent ainsi les préfets de région et les recteurs d'académie.

i A savoir

Etudes de l'OCDE : L'enseignement supérieur et le développement des villes et des espaces régionaux

En ces temps de mondialisation, la croissance et le développement se concentrent autour de régions spécifiques dotées d'infrastructures propres à favoriser l'innovation et qui bénéficient d'une main d'œuvre qualifiée et créative. Les établissements d'enseignement supérieur peuvent aider les villes et les espaces régionaux auxquels ils appartiennent à devenir plus innovants et mondialement compétitifs. Depuis 2005, trois séries d'études ont été réalisées dans le monde. L'objectif de ces études est de fournir aux établissements d'enseignement supérieur, aux pouvoirs publics au niveau régional et national et aux décideurs politiques, des éléments d'information et d'analyse qui leur permettent de formuler et mettre en œuvre des politiques destinées à mobiliser l'enseignement supérieur en faveur du développement social, économique et culturel de l'espace régional.

²⁸ Selon l'expression employée par Jacques Brégeon, président de l'EME

²⁹ Ibid.

³⁰ www.liberation.fr/societe/0101264216-pour-financer-le-plan-universite-du-troisieme-millenaire-allegre-compte-sur-les-regions

Les politiques des Conseils régionaux en faveur de l'enseignement supérieur

Pour mettre en cohérence leurs financements à l'immobilier universitaire, les aides aux étudiants, le financement des projets de recherche, le soutien aux politiques d'innovation, les régions doivent se doter de **schémas directeurs régionaux de l'enseignement et de la recherche** et les articuler avec les schémas régionaux de développement économique. Ces actions se trouvent dans les contrats de plan Etat – région.



Initiatives

Conventions, concertations, appel à projets : les outils de dialogue de la Région Provence Alpes Côte d'Azur avec le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche

Depuis 1999, la Région Provence Alpes Côte d'Azur a mis en œuvre une procédure de conventions d'objectifs pluriannuelles bilatérales avec les six universités et les sept grands organismes de recherche présents sur son territoire. En 2005, bien avant les autres régions, la région PACA a élaboré son schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche (toujours en cours) à partir d'une concertation avec le Collectif Andromède, conseil consultatif régional composé des responsables et des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche. Quatre groupes de travail ont travaillé en parallèle en 2005 et 2006 et rassemblé plus de 300 personnes au total. En complément au soutien aux opérations de recherche du Contrat de Projets Etat-Région et au dispositif de conventions d'objectifs pluriannuelles, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a lancé depuis plusieurs années une démarche d'appels à projets, afin de favoriser la mise en œuvre de projets inter institutionnels et inter disciplinaires.

www.regionpaca.fr/economie-numerique/le-tres-haut-debit-pour-lenseignement-superieur-et-la-recherche/schema-regional-de-lenseignement-et-de-la-recherche.html



A savoir

La convention cadre de coopération entre la Conférence des présidents d'universités et l'Association des Régions de France

Signée en octobre 2009 entre l'ARF (Association des Régions de France) et la CPU (Conférence des présidents d'Université), cette convention a défini un cadre pour les nombreuses coopérations des régions et des universités, et posé une méthodologie concertée pour les adopter et les évaluer. Cette nouvelle méthodologie reposait principalement sur les **schémas régionaux de l'enseignement supérieur et de la recherche**, déclinés sous forme de contrats pluriannuels passés entre la ou les universités et leur région.

www.cpu.fr/fileadmin/fichiers/actu/Convention_ARF.pdf



Initiatives

Offrir aux chercheurs et aux étudiants les conditions de travail et d'accueil optimales : un objectif du Contrat de plan Etat – région de Bourgogne

Le Conseil régional aura consacré près de 59 millions d'euros dans le cadre du contrat de projets Etat-Région pour 2007-2013 aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche de son territoire, à travers deux objectifs : renforcer la notoriété de l'Université de Bourgogne au plan national et international d'une part ; offrir aux chercheurs et aux étudiants les conditions de travail et d'accueil optimales d'autre part. Sur ce deuxième volet, la Région a financé la rénovation et la construction de locaux destinés à accroître les capacités et la qualité d'accueil, soutient l'acquisition et la modernisation des équipements pédagogiques et le réaménagement des espaces universitaires, pour un montant prévu de 23 millions d'euros. www.region-bourgogne.fr/La-Region-et-l-enseignement-superieur.602.3199



Initiatives

Accompagner l'enseignement supérieur : la mission du Conseil régional de Bretagne

L'action régionale de la Bretagne en faveur de l'enseignement supérieur vise à renforcer l'attractivité et la qualité de l'offre de formation de l'enseignement supérieur breton. Le premier axe de son action est la rénovation des locaux et équipements : aux côtés de l'État et des autres collectivités bretonnes à travers le contrat de projets État-Région 2007-2013, la Région participe au financement des opérations d'investissements des établissements d'enseignement supérieur qui contribuent à la modernisation des cités universitaires : extension et rénovation de locaux d'enseignement, modernisation d'équipements technologiques et professionnalisants. Le second axe concerne la mobilité internationale des étudiants avec, notamment le financement d'une cité universitaire internationale. Le troisième l'amélioration de la notoriété de la formation supérieure bretonne, avec le soutien financier aux réseaux d'enseignement supérieur, les structures fédératrices ou encore le PRES « Université européenne de Bretagne ».

www.bretagne.fr/internet/jcms/I_22832/accompagner-lenseignement-superieur

Les politiques des grandes villes et des communautés en faveur de l'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur ne dépend pas directement des compétences des villes, cependant les communes et les regroupements de communes sont désormais de plus en plus souvent amenés à s'exprimer sur l'organisation territoriale de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les grandes villes mais aussi les villes moyennes³¹ expriment leur désir de prendre part à la définition des stratégies. Geneviève Fioraso, ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche affirmait à la délégation de l'AMGVF reçue en septembre 2012 que « les collectivités sont un maillon essentiel de la gouvernance »³².

i A savoir

La convention cadre entre la Conférence des Présidents d'universités et l'Association des Maires de Grandes Villes de France

L'association des maires des grandes villes de France, la fédération des maires des villes moyennes et l'association des villes universitaires de France ont signé en novembre 2010 une convention cadre avec la Conférence des présidents d'universités afin de promouvoir une « société de la connaissance » telle qu'elle a été définie dans la stratégie de Lisbonne : elle intègre en conséquence les domaines de l'urbanisme, de la vie étudiante et de l'attractivité du territoire. L'autonomie nouvelle des universités est propice à développer et structurer les coopérations entre les universités, les villes et les intercommunalités. Toutefois, il était indispensable de renforcer le dialogue entre les élus et les universités. La convention de coopération s'inscrit dans cette démarche de partenariat renforcé entre les villes et les universités. Les maires des villes moyennes et les présidents des intercommunalités seront plus et mieux associés à la stratégie de développement et à la gouvernance des sites universitaires.

www.villesmoyennes.asso.fr/upload/doc_201011171045500.pdf?PHPSESSID=b29ff603e93d26f01f38d6de4f473c32

Initiatives

Un contrat d'objectifs partagés entre l'Université de Nantes, la CCI Nantes St-Nazaire et la CARENE

L'Université de Nantes, la CARENE (Saint-Nazaire agglomération) et la Chambre de commerce et d'industrie Nantes St-Nazaire sont cosignataires d'un contrat d'objectifs partagés pour la période 2011-2014. Il vise à favoriser la constitution d'écosystèmes collaboratifs entre les acteurs de l'Enseignement supérieur et de la recherche, les collectivités et les acteurs économiques autour de thématiques qui recèlent un potentiel de développement pour chacun des deux territoires : Nantes et Saint-Nazaire. Ce contrat d'objectif permet ainsi de financer le projet Creactiv, porté par la Maison de l'entrepreneuriat Nantes Atlantique et l'Université de Nantes, et qui aide les étudiants à découvrir l'entrepreneuriat et créer leur entreprise. Un autre projet financé est une étude de caractérisation du marché des seniors dans le cadre de la collaboration de la CCI Nantes Saint-Nazaire et du CHU pour la création d'un gérontopôle régional. Un troisième concerne la création d'une Chaire génie civil écoconstruction sur le territoire de Saint-Nazaire. www.entreprises.univ-nantes.fr



Initiatives

Partenariat entre l'Université d'Evry Centre Essonne et la Communauté d'agglomération Evry Centre Essonne

En octobre 2009, la Communauté d'agglomération Evry Centre Essonne (CAECE) et le président de l'Université Evry Val d'Essonne (UEVE) ont signé une convention de partenariat. Cette convention a pour ambition de renforcer la qualité de vie des étudiants et le service aux habitants, et ainsi favoriser l'attractivité du territoire et son développement économique, social et culturel à travers plusieurs actions : un guide de formations, un annuaire des laboratoires de recherche du campus, une base de données « entreprises » pour renforcer les liens entre l'UEVE et le monde économique, le soutien de la CAECE au dispositif « Ambition d'enseignement supérieur » de l'UEVE pour promouvoir les études supérieures des collégiens et des lycéens issus de milieux modestes, l'étude d'un important programme immobilier. En 2010, la Communauté d'agglomération et l'UEVE se sont alliées avec la Caisse des dépôts dans une convention de partenariat qui porte sur le financement et l'expertise technique des schémas immobilier et numérique du campus.

www.agglo-evry.fr/Les-Missions-de-l-agglomeration/L-enseignement-et-la-formation

³¹ www.villesmoyennes.asso.fr/fr/page09.php?ARB_N_ID2=9&TDO_N_ID=2&ART_N_ID=321

³² www.grandesvilles.org/espace-presse/communiqués-presse/grandes-villes-recues-par-ministre-enseignement-supérieur-recherche

2. Les Plans verts : pour une stratégie globale de développement durable des établissements d'enseignement supérieur

L'impulsion internationale, les obligations réglementaires à mettre en œuvre ou à anticiper, tout comme les préoccupations des étudiants et des partenaires nationaux ou encore les injonctions de performance et d'attractivité incitent les établissements d'enseignement supérieur à se préoccuper de développement durable. Les Plans verts sont des outils nouveaux qui devront les y aider, car ils permettent aux établissements de :

- **structurer les initiatives sectorielles** ou ponctuelles existantes, en imposant l'exercice de la stratégie, la mise en cohérence et la **transversalité** des initiatives. (2.1)
- faire ainsi émerger une **réelle stratégie** de développement durable pour l'établissement, dotée d'une vision partagée, d'objectifs et d'indicateurs. Les Plans verts rendent ainsi concret et crédible l'engagement des établissements dans le développement durable. (2.2)
- contribuer au développement durable de leur territoire d'implantation aux côtés des autres acteurs locaux. Pour ce faire, les établissements d'enseignement supérieur doivent **articuler leur stratégie interne** de développement durable avec les démarches équivalentes des **autres acteurs du territoire**. (2.3)

2.1. Le cadre d'action des établissements d'enseignement supérieur pour le développement durable

Des établissements précurseurs au niveau mondial

Le développement durable a été affiché parmi les préoccupations des établissements d'enseignement supérieur du monde entier dès 1990, avec l'adoption de la **Déclaration de Talloires** par 22 universités. Les campus signataires ont pris dix engagements touchant à la sensibilisation au développement durable de leurs étudiants et du grand public, à l'exemplarité de l'établissement, à la prise en compte de l'environnement dans les formations et dans la gestion des établissements... En janvier 2010, 413 universités et grandes écoles, représentatives de 49 pays, l'avaient signée (dont 162 aux Etats-Unis).³³

i A savoir

Le chapitre 36 de l'Agenda 21 de Rio, 1992

L'Agenda 21 de Rio a assigné plusieurs rôles aux établissements d'enseignement supérieur pour contribuer à l'objectif 36 « Promotion de l'éducation, de la sensibilisation au public et de la formation » :

- contribuer à réorienter l'éducation vers un développement durable :
« Les pays pourraient appuyer les activités et réseaux de l'enseignement supérieur et du secteur tertiaire pour l'éducation en matière d'environnement et de développement. Des cours interdisciplinaires devraient être accessibles à tous les étudiants. Il y aurait lieu d'encourager l'expansion des réseaux et activités existant sur le plan régional, ainsi que les actions nationales menées par les universités pour promouvoir la recherche et diffuser des méthodes pédagogiques communes dans le domaine du développement durable, et il faudrait créer de nouvelles associations et instaurer des liens avec les milieux d'affaires et d'autres secteurs indépendants, ainsi qu'avec tous les pays aux fins du transfert de technologie, du savoir-faire et d'autres connaissances »
- participer à l'éducation des adultes au développement durable, et notamment celle des décideurs :
« Avec, le cas échéant, l'aide d'organisations non gouvernementales (...) les autorités responsables de l'enseignement devraient promouvoir toute une gamme de programmes d'éducation pour les adultes en vue d'assurer une formation continue en matière d'environnement et de développement durable (...). Ces autorités, ainsi que les milieux professionnels, devraient encourager les écoles commerciales, professionnelles et agricoles à inclure ces disciplines dans leurs programmes d'enseignement. (...) Les programmes de l'enseignement universitaire supérieur devraient comprendre des cours destinés spécifiquement à perfectionner les décideurs »
- concevoir des méthodes d'enseignement innovantes :
« Les pays devraient encourager les établissements d'enseignement de tous les niveaux, surtout au niveau supérieur, à contribuer davantage à une prise de conscience générale. Les matériels d'enseignement de toute nature et destinés à tous les publics devraient être fondés sur les meilleures informations scientifiques disponibles, notamment les sciences naturelles, les sciences du comportement et les sciences sociales, en prenant en considération les dimensions esthétique et éthique »

www.un.org/french/ga/special/sids/agenda21/action3

³³ La Déclaration de Talloires a inspiré d'autres déclarations d'EES regroupés à l'échelle mondiale ou continentale. En 1991, la Déclaration de Halifax (Canada) a été élaborée à l'issue d'une conférence organisée cette fois-ci avec les établissements d'enseignement supérieur des pays du Sud. En 1993, la Conférence de Swansea (Pays de Galles) a réuni les 400 établissements membres de l'Association des Universités du

Le **chapitre 36 de l'Agenda 21 de Rio** qui mentionne le rôle des établissements d'enseignement supérieur en matière de promotion de l'éducation, de sensibilisation au public et de formation a été repris dans les conférences et les Déclarations interuniversitaires qui ont suivi.

En 1993, les 90 leaders universitaires internationaux réunis dans le cadre de l'Association Internationale des Universités ont adopté la **déclaration de Kyoto**. Celle-ci incitait les universités membres à se doter d'un plan d'action pour le développement durable autour de dix pistes touchant l'exemplarité des établissements, la sensibilisation de la communauté universitaire, l'interdisciplinarité, l'introduction du développement durable dans les programmes, la solidarité locale et internationale ...

En octobre 2001, les établissements ont élaboré une contribution commune pour le Sommet de la Terre à Johannesburg : **la Déclaration de Lüneburg** sur l'enseignement supérieur pour le développement durable a été adoptée par les membres du Partenariat global pour l'enseignement supérieur au service de la durabilité, à l'issue de la Conférence internationale COPERNICUS, « L'enseignement supérieur pour la durabilité - Vers le Sommet mondial sur le développement durable (Rio +10) ».

En avril 2005, la Conférence de Graz « Mobiliser les universités en faveur du développement durable » a permis à la communauté internationale de l'enseignement supérieur de relier ses initiatives à la dynamique mondiale engagée par la **Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable**. Le plan d'actions 2005-2015 de l'UNESCO prévoit d' « *intégrer les questions et priorités liées au développement durable dans les politiques et les programmes de formation professionnelle dans toutes les écoles, les établissements d'éducation et de formation techniques et professionnelles, l'enseignement supérieur et les structures d'apprentissage tout au long de la vie* ». ³⁴

La Conférence des grandes écoles (CGE), qui regroupe 200 directeurs de Grandes écoles françaises, a signé en octobre 2006 le Pacte Mondial des Nations-Unies, s'engageant ainsi à promouvoir le développement durable.

Des chartes spécifiques au Plan vert : la convergence d'actions des universités et des grandes écoles

En dix ans, les universités et les grandes écoles ont considérablement amélioré leur degré d'engagement et leur action permettant un rapprochement rapide de leurs réflexions et initiatives.

2003 Les grandes écoles ont marqué leur intérêt à agir pour le développement durable et impulsé de premières actions avec la Charte des grandes écoles pour le développement durable. ³⁵

2006 La CGE a dédié son congrès annuel au développement durable, sous l'impulsion de Jacques Brégeon, qui a créé et présidé la Commission Développement durable de la CGE entre 2007 et 2010. Cette Commission a élaboré le « référentiel stratégique de la CGE pour l'intégration du développement durable dans les grandes écoles ». Au même moment, Sylvie Fauchoux a initié la création d'une Commission développement durable à la CPU.

2008-

2009 Le 3 juillet, la charte pour une « *Alliance des universités françaises en faveur du développement durable* », adoptée par la CPU, a engagé les universités françaises à jouer pleinement leur rôle dans la mise en œuvre du développement durable. ³⁶

Le développement durable est alors apparu comme un sujet nouveau et fondateur de coopération entre les universités et les grandes écoles qui ont, en 2007 et 2008, co-organisé deux événements sur le développement durable.

Commonwealth, qui ont déploré l'absence des universités au Sommet de Rio, l'année précédente. Pour en savoir plus : www.iau-aiu.net

³⁴ Pour en savoir plus : <http://unesdoc.unesco.org/images/0015/001540/154093F.pdf>

³⁵ La charte est disponible sur : www.cge.asso.fr/nos-thematiques/societe-environnement

³⁶ La charte est disponible sur : www.cpu.fr/fileadmin/fichiers/actu/Charte_DD_3_juillet_2008.pdf

« Le développement durable a été pris en compte dans les universités en France en 2007, quand une commission développement durable a été mise en place au niveau de la CPU et de la CGE, dans une commission commune. Il n'y a jamais eu la moindre incitation au niveau de notre ministère de tutelle. Aucun moyen n'a été donné. Il faut se souvenir qu'au même moment le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche avait la réforme des universités à mettre en place, et la question du Grand Emprunt était lancée. Malgré tout, les universités ont décidé d'avancer ensemble.»

Sylvie Faucheux, ancienne présidente de la Commission développement durable de la CPU

En octobre 2008, la CPU a créé un groupe de travail composé d'experts et de présidents, dirigé par Sylvie Faucheux alors présidente de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, afin d'engager la mise en œuvre d'une politique coordonnée dans les établissements d'enseignement supérieur. Un guide des bonnes pratiques en est ressorti en 2009, ainsi qu'une plateforme de partage d'expériences et d'informations en 2010³⁷. Lorsque les premières propositions Grenelle ont fait apparaître l'idée du Plan vert, Jacques Brégeon, alors président du comité opérationnel Education du Grenelle, a invité la CPU et la CGE à constituer un groupe de travail commun pour réfléchir à une trame de démarche avec l'appui et la participation des ministères de l'écologie et de l'enseignement supérieur. Le groupe de travail s'est élargi à d'autres institutions et partenaires notamment le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, le Conseil général de l'environnement et du développement durable, la Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieur, le REFEDD, Graine de changement et Campus responsables, Solar génération, Fondaterra, le réseau des Campus durables... et le Comité 21. Sous la présidence de Jacques Brégeon, ce groupe de travail a adapté le référentiel des grandes écoles et a commencé à travailler à une première version du référentiel du Plan vert.

2010 Le 17 juin, une conférence de presse commune à la CGE et la CPU a lancé officiellement le dispositif Plan vert, et a permis de présenter le fruit des réflexions et travaux communs des universités et des écoles pour concrétiser l'obligation législative.³⁸ Sous l'impulsion de Sylvie Faucheux, environ cinquante universités (sur les 85) ont testé le Plan vert dès l'année scolaire 2010-2011.

2011 Le groupe commun, composé des commissions développement durable des deux institutions, a travaillé à la réactualisation du référentiel et à la préfiguration d'un label pour les Plans verts, conformément au texte de la loi Grenelle.

2012 Le document final de Rio+20 souligne pour la première fois l'importance de l'enseignement supérieur (articles 234-235). L'enseignement supérieur s'est fortement mobilisé en amont et pendant le sommet. De nombreux présidents d'établissements français ont notamment signé la déclaration de Rio pour l'enseignement supérieur. (voir encart page suivante)

2013 Co-construit avec le ministère de l'Écologie, la CPU, la CGE, le ministère de l'Agriculture et le REFEDD, la nouvelle rubrique du site www.developpement-durable.gouv.fr/La-carte-des-etablissements.html dédiée aux Plans verts rassemble l'ensemble des initiatives « Plan vert » prises par les établissements d'enseignement supérieur en France ; il est régulièrement actualisé.

Au 1^{er} février 2013, le site répertorie sur une carte de France plus de 150 universités et grandes écoles mettant déjà en œuvre plus d'un milliers d'actions de Plan vert – exemples, interviews, fiches actions sont mis à la disposition des établissements, des étudiants et de la presse.



³⁷ www.campus-durable.org

³⁸ Le compte-rendu est disponible sous www.cpu.fr/Conference_de_presse_du_17_jui.1072.0.html?&L=qpmjvftvuj



A savoir

Rio+20 et l'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur français a été particulièrement présent à l'occasion du sommet de Rio+20. Membres du Club France Rio+20, la CGE et la CPU sont intervenues en France lors de plusieurs conférences en amont du sommet et lors de side-events organisés à Rio en parallèle des négociations officielles. Parties prenantes dans la commission interministérielle Rio+20, les deux institutions ont eu la chance de contribuer aux différentes versions du « draft », à partir duquel le texte final a été construit. Au total ce texte adopté à Rio par 193 pays comprend pour la première fois un chapitre de 6 paragraphes (229 – 235) sur l'éducation et fait 47 fois référence à l'enseignement (www.uncsd2012.org/thefuturewewant.html).

Par ailleurs, cinq institutions onusiennes (PNUE, UNESCO, Global Compact/PRME, UN University) ont lancé la déclaration de Rio pour l'enseignement supérieur (officiellement HESI, Higher Education Sustainable Initiative). Signée par près de 300 présidents d'universités et directeur d'écoles (dont une soixantaine d'universités françaises), cette déclaration a été reconnue comme la plus importante contribution volontaire de Rio+20. www.un.org/apps/news/infocus/sqspeeches/statments_full.asp?statID=1588

Ce texte rappelle notamment le rôle des établissements d'enseignement supérieur dans la construction d'un développement durable : « la responsabilité qui nous incombe dans l'effort international en faveur du développement durable ». <http://rio20.euromed-management.com/HEI-Declaration-French-version.pdf>

Il liste une série d'actions que les signataires s'engagent à soutenir :

- « - Enseigner les concepts de développement durable, en veillant à ce qu'ils constituent une partie du tronc commun dans toutes les disciplines [...]
- Encourager la recherche sur le développement durable pour améliorer la compréhension scientifique par des échanges de connaissances scientifiques et technologiques, [...]
- Éco-responsabiliser nos campus [...]
- Soutenir les efforts de développement durable dans les communautés où nous résidons [...]
- S'engager et partager les résultats par le biais de cadres internationaux [...] afin d'échanger des connaissances et des expériences et de rendre régulièrement compte des progrès accomplis et des défis à relever. »

www.unesco.org/new/fr/rio-20/single-view/news/lift_off_for_higher_education_sustainability_initiative_at_rio/

En février 2013, quelques mois après Rio+20, à l'occasion de la 27^{ème} session du conseil d'administration du Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (PNUE), une Plateforme pour la performance durable dans l'éducation a été lancée. L'objectif de cette plateforme est de réunir toutes les organisations mondiales à l'origine d'outils d'évaluation cherchant à améliorer la responsabilité sociale, économique et environnementale des établissements. La plateforme est aussi conçue pour accompagner les prolongements de l'HESI en proposant une gamme d'outils d'amélioration de la performance durable. Comme l'a souligné Mahesh Pradhan, haut représentant du PNUE, elle doit être un excellent outil de suivi et de mise en œuvre des engagements pris à Rio.

Pour Jean-Christophe Carteron, directeur de la plateforme et représentant de l'enseignement supérieur français, il s'agit aussi de dépasser les bonnes pratiques individuelles pour une intégration transversale des concepts du développement durable dans les stratégies des institutions. www.sustainabilityperformance.org

L'impulsion du Grenelle de l'environnement

Sur l'offre de formation des établissements

Le Grenelle de l'environnement a généré de nouvelles filières économiques, créatrices de nouveaux emplois et demandeuses de compétences inédites. Il a entraîné le développement récent de formations professionnelles liées à l'environnement et au développement durable, et développé l'intérêt croissant des étudiants pour ces domaines.

A savoir

L'attractivité récente des formations en environnement auprès des étudiants

En 2010, le ministère en charge du développement durable a publié un guide sur les métiers de la croissance verte, en partenariat avec La Documentation Française. Cet ouvrage recense cinquante métiers émergents dans les filières impactées par le Grenelle de l'Environnement. Il a été distribué dans les établissements de formation et les structures d'insertion.

www.ladocumentationfrancaise.fr/catalogue/9782110082886/index.shtml

Sur le fonctionnement et la gestion des établissements d'enseignement supérieur

La loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (loi « Grenelle 1 ») a soumis les établissements à des obligations nouvelles touchant l'énergie, les bâtiments, les transports, la santé, environnement et la mise en place du Plan vert.

A savoir

Les obligations de la loi Grenelle 1 touchant les établissements d'enseignement supérieur

Réaliser un audit des bâtiments de l'Etat et de ses établissements publics d'ici à 2010 - Article 5 : « *L'Etat se fixe comme objectif de réduire les consommations d'énergie du parc des bâtiments existants d'au moins 38 % d'ici à 2020. (...) Tous les bâtiments de l'Etat et de ses établissements publics seront soumis à un audit d'ici à 2010. L'objectif est, à partir du diagnostic ainsi établi, d'engager leur rénovation d'ici à 2012 avec traitement de leurs surfaces les moins économes en énergie. Cette rénovation aura pour objectif de réduire d'au moins 40 % les consommations d'énergie et d'au moins 50 % les émissions de gaz à effet de serre de ces bâtiments dans un délai de huit ans. (...) il pourra être fait appel à des contrats de partenariat pour réaliser les travaux de rénovation en matière d'économie d'énergie (...).* »

Cette obligation a été appuyée par la directive européenne du 19 mai 2010 relative à la performance énergétique des bâtiments, qui impose des exigences minimales pour les travaux de rénovation importants, et pour les éléments de bâtiment qui ont un impact considérable sur la performance énergétique de celui-ci.

Réduire l'usage de la voiture - Article 13 : « *Dans les zones urbaines et périurbaines, la politique durable des transports vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre, les pollutions et les nuisances. A cet effet, l'Etat encouragera, dans le cadre des plans de déplacements urbains, la mise en place de plans de déplacement d'entreprises, d'administrations, d'écoles ou de zones d'activité, ainsi que le développement du covoiturage, de l'auto-partage et du télétravail, de la marche et du vélo. (...) Il incitera les collectivités territoriales, les établissements publics et les entreprises disposant d'un parc automobile à usage professionnel important à procéder à des achats groupés de tels véhicules.* »

Lutter contre la pollution de l'air intérieur et extérieur - Article 40 : « *En ce qui concerne l'air intérieur, il est prévu de soumettre les produits de construction et d'ameublement ainsi que les revêtements muraux et de sol, les peintures et vernis et l'ensemble des produits ayant pour objet ou pour effet d'émettre des substances dans l'air ambiant à un étiquetage obligatoire à partir du 1er janvier 2012, notamment sur leurs émissions et contenus en polluants volatils, et d'interdire dans ces produits les substances classées cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction de catégories 1 et 2 (CMR 1 et CMR 2) au sens de la réglementation européenne. (...) Des systèmes de mesure et d'information sur la qualité de l'air intérieur seront mis en place dans les établissements recevant des populations vulnérables ou du public.* »

Elaborer un Plan vert - Article 55 : « *Les établissements d'enseignement supérieur élaboreront, pour la rentrée 2009, un « Plan vert » pour les campus. Les universités et grandes écoles pourront solliciter une labellisation sur le fondement de critères de développement durable.* »

Un soutien des parties prenantes internes à conforter

Les établissements d'enseignement supérieur : d'une vocation « responsable » à une gestion durable

Lieu d'éducation des générations futures, les établissements d'enseignement supérieur sont investis d'une double responsabilité : d'une part assurer leur mission de formation et de recherche, qui revient à « agir pour l'avenir » et d'autre part « montrer l'exemple » en tant qu'établissement public, dans la continuité du plan Etat exemplaire.

« L'établissement forme des décideurs qui doivent intégrer les enjeux sociétaux, et ce dans tous les métiers, tant sur le plan personnel que professionnel. Connaissant les enjeux, nous avons en effet tous la responsabilité d'agir. L'institution elle-même doit montrer dès maintenant l'exemple et apporter des réponses techniques, organisationnelles, sociales..., en cohérence avec ce qu'entendent les étudiants. A défaut d'engagement volontaire, cela se passera dans le cadre de la loi, mais quel temps perdu ! »

Bernard Lemoult, responsable développement durable à l'Ecole des Mines de Nantes

(extrait de son intervention au Comité 21- le 13 octobre 2010)

« Un bon enseignement doit donner aux élèves les outils qui ont fait leurs preuves mais surtout leur donner la capacité à inventer des chemins nouveaux. Education vient du latin ex ducere, qui signifie « sortir du chemin », autrement dit « ne pas reproduire les chemins rebattus ». Au lieu de s'enfermer dans le confort de la transmission, il faut encourager, inciter et récompenser l'innovation chez les élèves. Il faut davantage s'interroger sur comment faire pour développer les compétences des élèves en matière d'innovation.

Le Plan vert donne de la cohérence à l'action d'un établissement et lui fait prendre en compte une mission qu'il a oubliée. Le Plan vert devient en effet (ou peut devenir) le moyen d'articuler la mission des établissements avec la finalité de la société. Ce lien est nécessaire car le développement durable est, avec la société de la connaissance, l'un des deux piliers de la politique de l'Europe (Cf. stratégie de Lisbonne, stratégie de Göteborg). Si les établissements d'enseignement supérieur, qui sont à la pointe de la connaissance et qui ont mission de la transmettre et d'éduquer les futurs cadres de la société, n'intègrent pas le développement durable, alors nous n'irons pas vers une société de développement durable. »

Jacques Brégeon, président de l'école des métiers de l'environnement – EME

Les étudiants, militants... et futurs professionnels du développement durable

Le développement durable est désormais présent dans de nombreux d'enseignements, au sein des grandes écoles et des universités. Cette présence s'exprime à travers :

- l'intégration du développement durable dans les cours ou les programmes de formation. Comme l'explique Bénédicte Faivre-Tavignot, directrice académique du Master développement durable de HEC, « *il ne s'agit pas de former des super spécialistes du développement durable, ce qui impliquerait des débouchés très limités. Nous formons de futurs managers qui intégreront le développement durable dans leurs pratiques.* »³⁹
- la mise en place d'un tronc commun de connaissances sur le développement durable pour l'ensemble des étudiants.

Le principe de ce socle commun avait été défini dans le défi 2.1 du Canevas du Plan vert : « *d'ici 2011, chaque établissement d'enseignement supérieur aura développé un socle commun de connaissances à destination de l'ensemble des étudiants* ». Il prend la forme d'une Journée de Sensibilisation au développement durable à l'attention des étudiants de première année, dont le contenu a été élaboré conjointement par le REFEDD, le MEEDDTL ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'Energie et un collectif d'acteurs. Les premières journées ont été organisées pendant l'année scolaire 2011 – 2012.⁴⁰ Un diaporama : « *le développement durable ?*

³⁹ Extrait de l'article Développement durable : la formation ne fait pas tout, 19/10/2005, www.journaldunet.com

⁴⁰ Pour en savoir plus : www.refedd.org/education-au-developpement-durable.html

comprendre et agir⁴¹ » et un quiz « *Quelles sont mes gestes pour le développement durable ?*⁴² » sont mis à la libre disposition des internautes (particuliers, enseignants et étudiants) et sont proposés comme éléments supports de cette Journée de Sensibilisation au développement durable.

- la structuration de réseaux associatifs étudiants engagés

A savoir

Le REFEDD (réseau des étudiants pour le développement durable) est né en 2007 et se compose de plus de 90 associations étudiantes voulant s'engager sur le long terme dans la construction d'une société équitable, solidaire et respectueuse. Il se donne comme objectifs de créer de d'animer une plateforme d'échange entre les associations du réseau (mutualisation d'expériences, compétences et projets), d'accompagner les étudiants dans leurs projets (outils, formations...), et de représenter ces associations en direction des institutions nationales devant les chantiers de l'enseignement supérieur et du développement durable. A partir d'une enquête nationale en 2007-2008 auprès de 14 500 étudiants français, il a élaboré des propositions auprès du Comité national français de la Décennie des Nations Unies de l'Éducation pour un développement durable¹. Il a participé à la rédaction du Canevas Plan vert et participe aux groupes de travail préparant les journées nationales de sensibilisation au développement durable et coordonnant la démarche des acteurs institutionnels. www.refedd.org/

A savoir

10 000 jeunes pour imaginer un enseignement supérieur plus responsable

Le REFEDD et l'association Avenir Climatique ont présenté en octobre 2011 leur rapport de propositions issu de la Consultation nationale étudiante, « Nos attentes, notre avenir ». Cette consultation visait à évaluer les connaissances des étudiants sur le développement durable et notamment leur évolution depuis 2008, à connaître leurs avis et leurs idées sur leurs établissements et leurs formations, ainsi qu'à mieux comprendre leur engagement. Elle a obtenu les réponses de 10 030 personnes, dont 9 612 étudiants, sur 346 établissements. Des connaissances à améliorer, une sensibilisation nécessaire, des campus exemplaires, un décloisonnement des enseignements vers une intégration systématique du développement durable dans les cursus.... sont les points saillants des conclusions de cette consultation.

www.refedd.org/images/Consultation/synthese_generale_111108.pdf.

- la création d'offres et de demandes nouvelles de formations

En quelques années, un marché de l'offre et de la demande s'est constitué entre les établissements et les étudiants, engagés dans le développement durable et / ou intéressés par des débouchés professionnels nouveaux dans les filières de l'économie verte. Le site Internet Novethic www.novethic.fr recense actuellement 261 formations au développement durable : licences, masters spécialisés, chaires, centres de recherche et offre de formation continue⁴³. Les formations spécialisées en développement durable commencent à faire l'objet d'un classement, tandis que les statistiques d'embauche des jeunes diplômés de ces filières sont particulièrement suivies⁴⁴.

Le développement durable est devenu un facteur d'attractivité auprès des étudiants pour le choix de leur formation, que ce soit en école ou en université. Pourtant, dans le contexte de crise économique, il ne garantit pas de débouchés professionnels ! Cela était pressenti dans une étude du Commissariat général au développement durable en 2010⁴⁵ : « *Les métiers de l'environnement sont depuis quelques années des métiers attractifs et valorisants pour les jeunes. (...) Mais les étudiants sortant des formations supérieures en environnement connaissent encore une insertion professionnelle moins favorable que les sortants de l'ensemble des formations de même niveau, avec des salaires inférieurs en moyenne. Ils ont néanmoins souvent accès à des postes qualifiés.* »

⁴¹ www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/ppt/diaporama_-_le_developpement_durable_comprendre_et_agir.ppt

⁴² www.developpement-durable.gouv.fr/Quels-sont-mes-gestes-pour-le.html

⁴³ Pour en savoir plus : www.novethic.fr/novethic/v3/les-formations-developpement-durable.jsp

⁴⁴ A titre d'exemple, le site www.best-masters.com classe les meilleurs masters mondiaux, dont ceux qui concernent le management de l'environnement et du développement durable.

⁴⁵ Extraits de la note du Commissariat général au développement durable : *Le point sur l'insertion des étudiants sortant des formations environnementales supérieures*, n°45, mars 2010

Les freins à l'engagement des dirigeants d'établissements dans le développement durable

En dépit de ce contexte porteur, les établissements d'enseignement supérieur français sont aujourd'hui diversement investis dans des démarches ou même des actions de développement durable. L'appropriation du développement durable et sa mise en œuvre dans les établissements d'enseignement supérieur restent deux processus longs, qui connaissent quelques freins communs ou spécifiques aux universités et aux grandes écoles.

Le retard de beaucoup d'établissements est à relier à divers manques :

- le **manque d'une vision stratégique intégrant le développement durable** ;
- le manque **d'ingénierie humaine** (chargé de mission ou mise en place d'un réseau interne de référents développement durable) pour animer une réelle démarche auprès de la communauté scolaire ;
- le **manque de moyens** pour financer ou porter des actions ;
- le **manque de connaissance des chefs d'établissements** sur les enjeux du développement durable, les principes de la responsabilité sociétale (la notion de partie prenante) et les leviers d'actions (qu'est-ce qu'un Bilan Carbone) ;
- le **manque de méthode** pour engager une stratégie de développement durable a longtemps été un frein, mais qui se dissipe de plus en plus grâce au rôle actif de Campus responsables, et à la création du Plan vert.

« Le principal frein est souvent politique et stratégique. La volonté de la direction de l'établissement, ou de la présidence de l'université est indispensable pour enclencher une démarche structurante au sein avec l'ensemble des acteurs. Des étudiants motivés et des enseignants engagés ne pourront pas mener à bien un changement en profondeur sans l'impulsion et le soutien de leur direction. »

Elodie Rochel, chargée de mission, Graines de changement « Campus responsables »

« La mise en place du Plan vert paraît plus complexe dans une université que dans une grande école. La principale différence se joue au niveau de l'échelle pour la mise en place des actions : les plus grandes écoles n'auront jamais autant d'étudiants ou un site aussi élargi qu'une université. C'est aussi une question de moyens : la plupart des grandes écoles ont une personne dédiée au développement durable et les résultats ne sont pas les mêmes... L'implication des étudiants est aussi beaucoup plus présente dans les grandes écoles que dans les universités. »[]

« L'engagement suscite l'engagement. Si les établissements d'enseignement supérieur sentent qu'ils ont des étudiants motivés et prêts à s'engager et si de leur côté les étudiants sentent qu'ils peuvent faire bouger les choses il peut y avoir une émulation. Il faut informer les étudiants qui arrivent en première année qu'il y a des associations qui existent. » [...]

« En France, les étudiants ne sont pas assez responsabilisés et intégrés dans le fonctionnement de l'établissements d'enseignement supérieur. » [...]

« Il faudrait simplement organiser des temps de rencontre avec les autres acteurs du territoire. »

Pauline Reybier, présidente du REFEDD 2010-2012

2.2. Les prémices du Plan vert : initiatives sectorielles et premières démarches transversales de développement durable

De nombreux établissements se sont engagés dans des démarches sectorielles, axées sur l'énergie et le climat, notamment à travers la gestion de l'immobilier universitaire.

Certains établissements ont ainsi mis en œuvre un Bilan Carbone® pour leur patrimoine immobilier. D'autres se sont engagés dans une stratégie globale de construction ou de rénovation durable de leurs bâtiments, en s'appuyant sur les divers outils existants, comme les diagnostics de performance énergétique. Les universités bénéficient quant à elles d'outils méthodologiques et de financements de l'Etat et de ses partenaires, notamment la Caisse des Dépôts.

Les démarches énergie et climat

 **Initiatives**

Bilan Carbone® pour le Cesi

 Dans le cadre de son Agenda 21, le **Cesi** (organisme de formation professionnelle et continue) a initié des Bilans carbone® (BC) pour ses 26 établissements. L'ampleur de cette action a nécessité une coordination nationale. Afin de lancer ce projet dans les six grandes régions où le groupe est implanté, vingt référents développement durable ont été formés avec l'aide du Comité 21 et six chefs de projet BC ont été désignés au sein de groupes projets régionaux. La promotion mastère spécialisé QSE (qualité, sécurité, environnement) de l'ei. Cesi d'Aix-en-Provence (Ecole d'ingénieurs) a également participé à cette initiative en concevant une mallette BC. Dans le cadre d'un partenariat avec le REFEDD, le Cesi participe à l'encadrement pédagogique et la formation au BC Campus d'environ vingt élèves volontaires de l'EI (Ecole d'ingénieurs) par région. En février et mars 2011, l'ADEME a formé douze salariés du groupe (soit deux par grandes régions) à la certification BC, afin qu'ils deviennent supports d'expertises et de conseils aux groupes projet BC dans les régions. Dans cette même période, les élèves de l'EI ont présenté les premiers bilans aux directeurs pour valider les plans d'actions. Enfin, les BC des établissements et les plans d'actions retenus ont été présentés aux élèves/stagiaires et personnel Cesi lors de la Semaine du développement durable au mois d'avril 2011. Ils poursuivent actuellement leur mise en œuvre.

<http://emailing.cesi.fr/cesient/nordouest/invitation/080610/cesi-DD.pdf>

Les démarches environnementales

Certains campus ont mis en place une démarche environnementale plus large, incluant la gestion de l'eau, des déchets, de la biodiversité, des déplacements sur le campus. Ils ont formalisé leur engagement et leurs objectifs dans des chartes environnementales. Celles-ci se concrétisent par des campagnes d'information sur les éco-gestes au sein de la communauté éducative, et la mise en place d'équipements adaptés pour le tri des déchets ou la réduction des consommations d'eau, d'énergie ou d'électricité.

 **Initiatives**

L'université de Lyon et son projet d'éco-campus LyonTech à la Doua

Ce projet financé grâce au Plan Campus (300 millions d'euros) devrait aboutir en 2020. 100 hectares du site villeurbannais seront alors transformés en un immense laboratoire dédié au développement durable. Les bâtiments (200 000 m²) du site seront réhabilités selon les normes HQE et des logements étudiants, des commerces, une maison de l'innovation et des hôtels à projet devraient voir le jour. Des végétaux et des panneaux solaires sont prévus sur les toits. L'eau de surface et de pluie sera stockée pour être réutilisée. De plus, la place des voitures sera réduite, compensée par une amélioration conséquente de l'offre en transports en communs et modes doux. La marche à pied et le vélo seront encouragés. Selon Michel Lussault, président de l'Université de Lyon: « Cette plate-forme pourra servir de démonstrateur aux entreprises qui souhaitent tester à taille réelle la pertinence de nouvelles technologies ».

www.universite-lyon.fr/lyon-cite-campus/lyontech-la-doua-134528.kjsp

Initiatives

La charte d'éco-responsabilité de l'Université Rennes 2

A travers cette charte, l'Université s'est engagée à améliorer les conditions de vie au travail et dans la cité, renforcer le lien social entre les usagers, amorcer la mise en place d'une politique de développement durable en lien avec son schéma directeur immobilier, préserver les ressources naturelles, encourager l'économie solidaire et équitable, utiliser des biens et services durables, économiser l'énergie, limiter la production de déchets, favoriser la valorisation et le recyclage. Les étudiants participent activement à la réalisation de ces objectifs. Des associations comme Ecoo (mise en place du covoiturage, potager bio, prêt de vélo...), Ar Vuez (qui a surtout une activité de sensibilisation) et Usetic (promotion du recyclage), sont des exemples de l'implantation de la problématique du développement durable sur le campus.

www.univ-rennes2.fr/service-gestion-patrimoine-logistique-immobiliere/developpement-durable



Initiatives

Le Plan biodiversité : l'exemple du campus de Rangueil (Université Paul Sabatier, Toulouse)

Les enseignants d'écologie de l'UPS ont monté un projet d'étude de la biodiversité du campus et de propositions d'un plan de gestion pour aider les futurs gestionnaires de l'espace, tout cela en partenariat avec le Vice-président délégué Vie et aménagement du Campus, qualité de vie et développement durable (F. Dedieu), le service de gestion d'exploitation du campus de Rangueil, et l'association Veracruz. Ainsi, les étudiants de la promotion 2011-2012 du Master 2 professionnel Gestion de la Biodiversité (M2 GBI) ont réalisé un premier état des lieux de la biodiversité du campus de Rangueil, notamment au travers d'une campagne d'inventaires naturalistes portant sur les différents groupes taxonomiques (mammifères, arthropodes, flore, oiseaux, reptiles et amphibiens). Les actions menées étaient les suivantes : état des lieux de la biodiversité sur le campus ; diagnostic environnemental avec cartographie ; proposition de plan de gestion durable ; communication interne et externe à l'université. [Pour en savoir plus : http://campusvert.over-blog.com/](http://campusvert.over-blog.com/)



Université
Paul Sabatier
TOULOUSE III

Initiatives

Un plan pluriannuel exhaustif à l'Université de Bourgogne



Adopté en juin 2010, le plan pluriannuel « environnement et développement durable » est mis en place avec des partenaires locaux : la Communauté d'agglomération du Grand Dijon, le Conseil régional de Bourgogne et le CROUS. Il est divisé en six grands domaines que sont la sensibilisation et la formation des étudiants et des personnels, la valorisation des recherches, le transport et la mobilité, l'impact environnemental de l'université, la politique sociale et les questions de stratégie et gouvernance. La création du service Campus durable et citoyen (CDC) en septembre 2011, et rattaché à la Direction générale des services (DGS), a pour but de déployer le plan pluriannuel auprès de chaque service, composante, laboratoire ou site territorial, sous l'autorité du DGS et du comité campus durable et citoyen. Ce comité campus durable, créé en 2008, a marqué la mise en place de la stratégie de l'université en matière d'environnement et de développement durable. Il est animé par le chargé de mission EDD du Président, associe des représentants des différents secteurs de l'université de Bourgogne (enseignants, chercheurs, biotoss, étudiants). C'est une chambre de réflexion, de proposition et d'expertise qui commande et supervise les études (diagnostics, bilans, etc.), promeut et fédère les actions entreprises par les personnels et les étudiants. De plus, des partenariats sont prévus avec les collectivités (plan de déplacement...). Plus d'infos sur <http://campusdurable.u-bourgogne.fr/>



A savoir

L'accompagnement dans le développement durable des universités par la Caisse des dépôts et consignations

Le plan stratégique de la Caisse « Elan 2020 » a fait des universités un de ses axes stratégiques.

L'accompagnement des universités par la CDC se fait dans le cadre de la loi LRU, du plan campus, du Grenelle de l'environnement et des directives européennes qui vont dans le même sens. La CDC a abordé le sujet des universités à travers l'enjeu de l'économie de la connaissance : les universités sont un facteur de compétitivité à l'échelle nationale et locale ; et à travers l'enjeu immobilier : le patrimoine universitaire équivaut à 18 millions de m², soit 1/3 du patrimoine public hors hôpitaux

Aider les universités à piloter la rénovation énergétique de leurs bâtiments : deux outils

- *Cartographie énergie CO₂* du patrimoine universitaire propose depuis 2008 un état des lieux des consommations d'énergie et des émissions de GES à travers des enquêtes auprès des établissements. Chaque université dispose sur le site Internet d'une synthèse de ses informations, avec une déclinaison par bâtiment. C'est un outil assez précurseur puisqu'il répond aux objectifs du Grenelle. En effet, les universités doivent faire des audits énergétiques sur leur patrimoine d'ici à la fin 2010, assorti d'un plan d'actions afin de mettre en œuvre la rénovation de leur patrimoine.
- *StraténergieCO₂* : outil d'aide à la décision, il permet de simuler pour chaque bâtiment des scénarii de rénovation d'efficacité énergétique, d'en mesurer l'impact tant en coûts d'investissement qu'en retombées économiques et d'évaluer la diminution des émissions de GES après travaux. Cet outil est actuellement remis à jour afin de le caler sur les exigences du Grenelle de l'environnement. Deux dimensions supplémentaires vont y être intégrées : le confort des usagers et la qualité de l'air intérieur.
- La CDC a souhaité compléter ces outils par de la sensibilisation en élargissant la problématique de la rénovation énergétique à celle de l'aménagement en lien avec le territoire (déplacements, approvisionnement énergétique, etc.) à travers le Memento écocampus et des voyages d'études.

Accompagner les universités dans leurs défis immobiliers

- La CDC a accompagné plus d'une quarantaine de schémas directeurs immobiliers avec la vocation de planifier les besoins et la rationalisation du patrimoine universitaire sur le moyen terme en y intégrant le développement durable.
- Pour aller au-delà de l'accompagnement des schémas directeurs et afin de combler par des études techniques ou une AMO développement durable les insuffisances de ceux-ci, la CDC propose aux universités qui le souhaitent un Plan écocampus. Pour accompagner la démarche écocampus, les conditions souhaitées sont que la gouvernance soit déjà assez structurée, que les universités s'inscrivent dans les projets de territoire environnant, qu'elles aient engagé un volet concertation et sensibilisation du personnel universitaire et des étudiants, et que leur réflexion soit bien à l'articulation des enjeux immobiliers, numériques, de la vie étudiante, du développement durable et des déplacements.

Les développements futurs de l'accompagnement de la CDC

Elle prévoit de cofinancer des opérations relatives à la mise en œuvre des schémas directeurs, par des prêts ; une enveloppe de 1 milliard d'euros dans le cadre du Plan de relance sur la période 2009-2013 est dédiée au financement des projets universitaires. Deux projets relaient les demandes des universités sur des financements innovants : mécanisme de tiers investissement et valorisation des économies d'émission de GES faites lors de la rénovation du parc.

Pour en savoir plus : www.caissedesdepots.fr/le-groupe/nos-priorites-strategiques/universites-et-economie-de-la-connaissance.html

La responsabilité sociale des grandes écoles et des universités

En tant qu'employeur, acheteur, mais aussi formateur de futurs professionnels du développement durable, certaines grandes écoles et universités ont initié des démarches internes de responsabilité sociale au sein de leurs administrations et travaillé sur les thèmes de l'ouverture sociale, l'égalité hommes-femmes, l'insertion. Des initiatives étudiantes les ont précédé ou les accompagnent, à travers par exemple des campagnes de sensibilisation et des actions associatives.

Si certains établissements mènent des actions ponctuelles sur divers thèmes sociaux (solidarité locale, coopération internationale, actions en faveur de l'égalité hommes-femmes ou relatives au handicap...), d'autres choisissent de formaliser une véritable stratégie de RSE. La proximité qu'un établissement d'enseignement supérieur peut avoir avec les entreprises influence généralement ces choix.

 **Initiatives**

La politique RSE de Reims Management School (RMS)

RMS est engagée dans le développement durable depuis 2003 et publie un rapport développement durable depuis 2007. Ses objectifs sont la formation de managers et de citoyens responsables, la stimulation de la recherche appliquée sur les problématiques de Responsabilité globale et son partage avec les entreprises, l'ouverture sociale et culturelle, la diversité au sein des équipes et la réduction de l'empreinte écologique de ses campus. Les concepts de RSE se retrouvent dans les programmes de formation (TEMA, cours obligatoires en tronc commun, transversalité pédagogique sur le thème du DD/RSE, instauration d'un campus responsable). Les salariés de l'école sont également incités à intégrer la problématique dans leurs pratiques professionnelles quotidiennes, de même qu'on l'intègre de plus en plus dans la recherche. A cela s'ajoutent le calcul du Bilan Carbone et des actions de sensibilisation des étudiants au handicap et à l'alimentation... Concernant la politique sociale, la Fondation RMS vise à collecter des fonds à destination d'étudiants boursiers, une politique en matière d'apprentissage facilite l'insertion d'étudiants d'origine sociale modeste. Enfin, un grand concours interne « Reims Management School Développement Durable » est organisé. RMS a obtenu en 2007 le label « Global Compact » de l'Onu et le label « Campus responsables » de Graines de changement. www.reims-ms.fr/fr/groupe/qui_resp.php#DD et www.reims-ms.fr/docs/docs-fr/rapport-dd-fr-rms3.pdf

Favoriser le partage des connaissances avec les entreprises en développant notre recherche sur le concept de responsabilité



Encourager l'ouverture sociale et culturelle

Montrer l'exemple en étant une organisation responsable sur le plan social et écologique

 **Initiatives**

L'Observatoire de la responsabilité sociale/sociétale des universités (ORSU)

L'Afev (Association de la fondation étudiante pour la ville) et l'Unicef France, avec la participation de l'Association des régions de France, l'Association des villes universitaires de France, la CPU, et le soutien de la MGEN cherchent à promouvoir le concept de Responsabilité Sociétale de l'Université (RSU). Ces acteurs ont pour cela créé l'Observatoire de la responsabilité sociale/sociétale des universités (ORSU) dont la mission principale est de valoriser les bonnes pratiques en matière de responsabilité sociétale des universités. Cette Observatoire pensé comme une boîte à outils, permet de dresser un état des lieux des bonnes pratiques et d'identifier les freins et les leviers de la mise en œuvre de la RSU au sein des universités. Ses trois axes de travail sont la valorisation de l'engagement étudiant dans la vie citoyenne sur le territoire ainsi que l'ancrage et le rayonnement de l'université comme une ressources pour son territoire. Pour y parvenir cet observatoire mène de sensibilisation et sert de lieu d'échange. L'ORSU a aussi le projet de mesurer l'impact de l'engagement de la communauté universitaire pour un territoire. <http://orsu.afev.eu/spip.php?article2>

Les premières démarches globales de développement durable

De plus en plus de campus initient une démarche globale qui intègre et croise les diverses dimensions du développement durable. Quelques initiatives remarquables se dégagent.

- De réelles stratégies ou plans de développement durable : le réseau Campus responsables travaille avec la Conférence des grandes écoles (CGE), la Conférence des présidents d'Universités (CPU) et le Réseau Français des Etudiants pour le Développement Durable (REFEDD)⁴⁶. L'initiative Campus Responsables, lancée en septembre 2006 par Graines de Changement, vise à faire intégrer le développement durable dans les programmes et dans la gestion des infrastructures des établissements d'enseignement supérieur.
- En s'inspirant des démarches d'Agenda 21 scolaires (plus de 800 sur le territoire français, de l'école au campus), certaines universités ont mis en place un Agenda 21 : Franche-Comté, Haute Alsace, Le Havre, Nantes, Nîmes, Pau. Des grandes écoles ont également formalisé leur Agenda 21 : l'école des Mines de Nantes, l'école des métiers de l'environnement de Bruz, ENITA Bordeaux de Gradignan, ESCEM Tours- Poitiers...

Initiatives

Agenda 21 de l'université du Havre



L'Agenda 21 de l'Université s'emploie à faire des économies tout en faisant du développement durable : Bilan Carbone, plan local de déplacement, amélioration du cadre de vie, collecte sélective de tous les déchets de l'université, gestion des eaux pluviales (bassins filtrants), prise en compte systématique dans tous les marchés publics de critères liés à l'éco-responsabilité. Les critères liés au développement durable dans le bâtiment ont aussi une place importante (mutabilité des bâtiments, critères BBC...). Enfin, l'Université démontre son exemplarité au travers de la création précoce d'un service handicap reposant sur les ressources propres de l'université, et en

s'investissant dans des actions de coopération internationale, d'accueil des étudiants étrangers ou d'étudiants qui présentent des critères de détresse (la solidarité locale s'oriente sur le développement de fonds à destination de ces personnes pour leur proposer un accompagnement)⁴⁷. <http://agenda21univlh.jimdo.com/>

Initiatives

L'Agenda 21 de l'école des Mines de Nantes

La démarche développement durable de l'Ecole des Mines de Nantes date de 2007, suite à la signature par le président de la Conférence des Grandes Ecoles, puis par le directeur de l'Ecole du Pacte Mondial. Issu d'un processus de concertation et de construction collective, l'Agenda 21 définit le cadre de valeurs et d'actions de la politique universitaire en matière de développement durable et fait l'objet d'un rapport chaque année. Il a été réalisé en 2008 sur la base d'un « Livre blanc », qui découle des propositions du personnel et des élèves. Plus de 120 personnels et 250 élèves ont contribué à la réalisation de ce « Livre blanc ».

Ses objectifs sont la réduction de l'empreinte écologique de l'Ecole, la formation des élèves aux enjeux et pratiques du développement durable, la progression du développement durable dans la recherche et l'innovation, et la politique sociale. Tout cela implique des partenariats avec le privé et les collectivités locales, la gouvernance dans l'établissement, la sensibilisation, la consommation responsable, le tri des déchets, les transports, le bien-être du personnel et des étudiants, les actions collectives de solidarité... www.mines-nantes.fr/fr/L-Ecole/Agenda-21-engagement-societal



Comment aller plus loin ?

Les initiatives des campus en faveur de l'environnement et de la responsabilité sociétale sont de plus en plus nombreuses, et les réseaux d'échanges nationaux ou régionaux entre établissements se développent autour de ces bonnes pratiques (à l'échelle nationale : commissions développement durable de la CGE et de la CPU, Campus responsables ou REFEDD, ou à l'échelle d'un campus, comme le groupe des écoles du campus de Ker-Lann).

Toutefois, ces initiatives demeurent éparses : les établissements sont diversement engagés, les actions vertueuses reposent sur la volonté et la mobilisation d'un petit nombre ou sur un effet d'opportunité.

⁴⁶ Voir le *guide des campus responsables*, 2009-2010, consultable en ligne sur www.campusresponsables.com/?q=guide-des-campus

⁴⁷ <http://blog.ddhn.fr/post/L-Agenda-21-de-l-Universit%C3%A9-du-Havre>

Comment **passer d'initiatives éparses à des stratégies structurées de développement durable, susceptibles de mobiliser toutes les parties prenantes des établissements et de jouer un rôle dans les enjeux qui s'imposent aux établissements (performance, ancrage territorial, insertion professionnelle, innovation vers la transition écologique et la nouvelle économie) ?**

Plusieurs pistes d'amélioration sont tracées !

- gagner en cohérence, en reliant les actions à des **objectifs chiffrés** et inscrits dans le temps ;
- suivre et **évaluer** les résultats des actions, et permettre l'amélioration continue des initiatives ;
- mettre en place des **outils** pour une mobilisation pérenne, auprès d'un public très mobile (les étudiants ne restent pour la plupart que deux à trois ans dans un même établissement) ;
- impliquer les acteurs, mais aussi capitaliser autour des actions qui doivent être l'occasion d'un véritable apprentissage.

Pour se concrétiser, ces pistes nécessitent des moyens humains dédiés pour piloter, animer, réfléchir, mobiliser, mettre en œuvre, suivre et évaluer. Elles exigent également une méthode et des outils qu'apporte la démarche Plan vert et les documents qui y sont associés.



A savoir

Vers un nouveau modèle d'Université durable

L'université de Bordeaux a publié en juin 2010 une étude comparative des initiatives campus verts menées à l'échelon international. L'Université de Bordeaux s'est engagée à bâtir un nouveau modèle d'Université, et parallèlement à devenir leader en matière de développement durable. C'est en ce sens que début 2009, elle a répondu favorablement, conjointement avec l'université Bordeaux 1 sciences technologies, à la proposition d'Ecocampus-Nobatek et d'EDF : réaliser un retour d'expériences et des analyses sur des projets campus verts en France, en Europe et en Amérique du Nord. L'objectif de cette étude a été d'observer et de capturer les bonnes pratiques et actions exemplaires relatives aux grands piliers du développement durable. L'Université de Bordeaux s'y réfère pour mettre en œuvre une gouvernance et une stratégie à long terme au service d'un campus plus vivable et plus équitable pour l'ensemble de la communauté universitaire.

Télécharger

l'étude [www.univ-bordeaux.fr/espace-telechargement/plaquettes-documents-](http://www.univ-bordeaux.fr/espace-telechargement/plaquettes-documents-info/UBx_Campusverts.pdf)

[info/UBx_Campusverts.pdf](http://www.univ-bordeaux.fr/espace-telechargement/plaquettes-documents-info/UBx_Campusverts.pdf)

Télécharger la synthèse : www.univ-bordeaux.fr/Documents_PDF/INITIATIVES-CAMPUS-VERTS-web.pdf



2.3. Les Plans verts, une démarche de développement durable à l'échelle du campus

Les établissements d'enseignement supérieur français doivent faire de leur démarche Plan vert un projet utile qui permette de répondre à leurs problématiques :

- ✓ assurer une gestion efficace et durable de leur établissement ;
- ✓ animer une dynamique de campus par le dialogue de toute la communauté éducative autour des thématiques présentes dans le Plan vert, notamment celles qui touchent la politique sociale et l'ancrage territorial ;
- ✓ faciliter la réalisation des objectifs ambitieux assignés aux universités françaises dans le cadre de la mise en œuvre de la loi de réforme des universités et des Plans Campus.

Une obligation légale récente

L'article 55 de la loi Grenelle 1 stipule que « Les établissements d'enseignement supérieur élaboreront, pour la rentrée 2009, un « Plan vert » pour les campus. Les universités et grandes écoles pourront solliciter une labellisation sur le fondement de critères de développement durable. »⁴⁸

En juin 2010, le ministère de l'Ecologie a proposé un canevas de Plan vert aux établissements d'enseignement supérieur pour les aider à élaborer leur démarche. Le Ministère a souhaité que les Plans verts constituent un projet exemplaire et illustratif de la Stratégie européenne de développement durable. Le canevas en décline donc les neuf défis. Son défi n°2 sur la société de la connaissance reprend la loi du 3 août 2009 et prévoit « l'intégration du développement durable dans les stratégies des universités et grandes écoles par l'élaboration d'un Plan vert pour les campus et la labellisation des universités et des grandes écoles sur la base de critères de développement durable ».

Dans ce cadre, le groupe de travail commun à la CPU et la CGE a élaboré un référentiel à l'attention de leurs établissements membres afin que ces derniers l'utilisent pour mettre en place des actions en faveur du développement durable. Le groupe a travaillé à partir du premier référentiel développement durable créé par la CGE en 2007 et a intégré les objectifs du canevas du Plan vert.

« La CPU et la CGE ont conclu un accord historique autour du Plan vert (mêmes indicateurs et objectifs pour les universités et les grandes écoles). Cet accord donne un cadre de référence lisible et communaux diverses parties prenantes externes. Il a été un déclencheur de la structuration des démarches de développement durable au sein de tous les EES qui sont « obligés » (mais non sanctionnés) de remplir le référentiel Plan vert. Le référentiel est par conséquent devenu un outil d'autoévaluation pour les campus tout en offrant un moyen pour les campus de communiquer sur les actions qu'ils mènent à travers les partenaires comme Fondaterra ou Campus Responsables et son guide annuel. Le Plan vert est donc un outil de structuration et de communication sur la démarche développement durable des EES. »

Elodie Rochel, chargée de mission, Graines de changement « Campus responsables »

« Le groupe de travail associant la CPU, la CGE et le ministère de l'Ecologie a voulu un Plan vert qui ne se résume pas seulement à une politique d'éco-management pour l'établissement mais qui intègre aussi ses missions d'enseignement et de recherche et ses actions en lien avec le territoire. C'est la raison pour laquelle, il a été décidé très vite et à l'unanimité de se référer aux stratégies européenne et française de développement durable qui proposent une lecture tout à la fois environnementale, sociale et sociétale des actions à entreprendre. Ces dernières se répartissent selon 9 chapitres, les « 9 défis » :

Défi 1/ Consommation et production durables

Défi 2/ Société de la connaissance 5 21/ éducation, formation - 22/ recherche et développement

Défi 3/ Gouvernance

Défi 4/ Changement climatique et énergies

⁴⁸ Les collectivités ne sont pas soumises à l'obligation d'élaborer un Agenda 21. En revanche, depuis la loi Grenelle 1, les collectivités locales de taille importante (régions, départements, communes et intercommunalités de taille supérieure à 50 000 habitants) ont pour obligation d'élaborer un Plan climat énergie territoires, qui s'inscrit dans le volet lutte et adaptation au changement climatique si celui-ci préexiste.

Défi 5/ Transport et mobilité durables

Défi 6/ Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

Défi 7/ Santé publique, prévention et gestion des risques

Défi 8/ Démographie, immigration, inclusion sociale

Défi 9/ Défis internationaux en matière de développement durable et de pauvreté dans le monde

Le Plan vert définit et structure, la politique générale d'établissement sur les actions à mener. La labellisation du Plan vert est la suite logique. Cependant, le Plan vert est obligatoire alors que la labellisation concerne les établissements qui le souhaitent.»

**Anne Dubosc, chargée de mission stratégique, CGDD-ministère de l'Ecologie
(extrait de son intervention au Comité 21 - octobre 2010)**

Une soixantaine d'établissements ont testé la première version du référentiel pendant l'année universitaire 2009-2010 et ont apporté leurs retours d'expérience. Une version retravaillée et simplifiée du référentiel a été réalisée en 2011, à partir des 60 retours d'expérience des cinq ateliers du groupe CPU-CGE (un groupe par axe du référentiel) et de la consultation des partenaires. En 2012, c'est une centaine d'établissements qui ont adopté la démarche Plan vert et renseigné la dernière version du référentiel. Le processus de labellisation sera mis en place sur la base du référentiel et d'audit contextuel afin de tenir compte des réalités diverses des établissements. L'approche envisagée est celle de l'amélioration continue via un label à plusieurs niveaux de progression.



A savoir

Contribution du CGDD aux Assises de l'Enseignement supérieur et de la recherche : un appel à l'intégration des différents points du « Plan vert » dans les critères d'évaluation des établissements (AERES)

« Le Commissariat Général au Développement rappelle les multiples enjeux sur lesquelles une implication renforcée des acteurs de l'enseignement est requise : exemplarité, gouvernance, infrastructures, conditions de vie, de logement et d'étude ... tournées vers le développement durable. Cela concerne l'ensemble des niveaux d'enseignement, dont l'enseignement supérieur. L'un des leviers pour faire prendre en compte par les établissements d'enseignement supérieur les enjeux du développement durable est le dispositif « Plan vert », construit pour les aider à élaborer leur propre démarche en la matière. Les établissements s'engagent notamment par ce dispositif à enseigner les concepts du développement durable dans les différentes formations qu'ils dispensent, à encourager la recherche sur des thématiques de durabilité et à être gérés de façon durable. L'intégration des différents points du « Plan vert » dans les critères d'évaluation de la section « des établissements » de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement Supérieur (AERES) permettrait de pérenniser la dynamique initiée par la mise en place de ce dispositif au niveau national. De plus, la diffusion et la promotion aux niveaux européen et international de ce plan et de son référentiel aideraient à valoriser l'action menée par nos établissements. » Septembre 2012

www.assises-esr.fr/var/assises/storage/fckeditor/File/contributions/contribution_CGDD.pdf

« Je co-anime un groupe de travail au niveau des Nations unies pour transformer le référentiel Plan vert au niveau international. Nous nous orientons vers un outil plus léger applicable par tous, avec une base commune universelle et des items à décliner en fonction des pays et des différents secteurs d'activités des ESS. »

**Jean-Christophe Carteron, directeur RSE d'Euromed Marseille
et représentant de l'enseignement supérieur français à Rio+20**

Les outils stratégiques et opérationnels du Plan vert

La CPU et la CGE ont élaboré un référentiel commun d'autoévaluation déjà testé dans sa version initiale par une centaine d'établissements. L'objectif pour 2015 est que tous les établissements membres des deux conférences adoptent ce référentiel.

Le canevas comme cadre de référence stratégique

Le canevas aide les établissements d'enseignement supérieur à décliner chacun des 9 défis.

Il contient :

- 1- Les principaux objectifs ;
- 2- Des exemples de leviers d'actions à mettre en œuvre, qui tiennent compte des spécificités et réalités des établissements d'enseignement supérieur ;
- 3- Un renvoi aux chapitres du Référentiel Plan vert.

Ci-contre : Aperçu du canevas de Plan vert (Source : canevas du Plan vert, p.1, 6, 7)

Le Défi clé n°2 de votre Plan Vert Recherche et développement dans votre établissement

Peuvent figurer dans votre Plan Vert

Les principaux objectifs des établissements d'Enseignement Supérieur

- Développer une plateforme d'échange nationale de connaissances autour du DD d'ici septembre 2011
- Créer un groupe de recherche interdisciplinaire sur le DD au sein de chaque établissement d'ici 2011
- 15% des projets de recherche seront consacrés à la thématique du DD d'ici 2013
- Développer des partenariats de recherche DD avec d'autres types d'établissement

Comment y parvenir ? Exemples de leviers d'action à mettre en place dans votre établissement :

- Développer des programmes et projets de recherche sur les thèmes relatifs au développement durable.
- Favoriser les programmes de recherche relatifs au développement durable en impliquant des partenaires de divers statuts et de différentes nationalités (autres centres de recherche, entreprises, collectivités, associations...).
- Encourager la transversalité des projets ou des programmes de recherche en rapport avec le développement durable au sein de l'établissement.
- Mettre en place des structures de veille spécifiques au développement durable.
- Inciter des chercheurs à développer des travaux de développement durable ; les critères d'évaluation et de valorisation des chercheurs doivent favoriser les démarches transversales.
- Création d'un fond d'aide au développement de la recherche interdisciplinaire pour l'éducation au développement durable dans l'enseignement supérieur
- Encourager la recherche interdisciplinaire, sur la responsabilité sociale et environnementale des organisations, sur la pédagogie au développement durable et son intégration dans les matières existantes.
- Encourager au sein de l'établissement la mise en place de forums d'experts qui pourront contribuer à une culture délibérative autour des grandes questions scientifiques – valoriser le fruit de cette expression.
- Promouvoir la prise en compte des aspects économiques, environnementaux et sociaux dans l'évaluation des programmes et des projets de recherche dans les domaines de recherche les plus appliqués - valoriser le produit de cette évaluation.
- Développer des partenariats extérieurs et internationaux sur les projets de recherche sur le développement durable.
- Valoriser activement à l'international les programmes de recherche sur le développement durable de votre établissement.

Les chapitres du Référentiel Plan Vert concernés par le défi 2.2 du Plan vert d'établissement

- | | |
|--|-----------------------------|
| 1.4. Efficacité budgétaire | 1. Stratégie et gouvernance |
| 1.4.2. Développement de chaires et de fondations | |
| | 5. Activité de recherche |
| 5.1. Développement de projets de recherche sur les thèmes relatifs au développement durable | |
| 5.2. Incitation pour une transversalité des projets ou des programmes de recherche sur le développement durable au sein de l'établissement | |
| 5.3. Développement de partenariats extérieurs et internationaux sur les projets de recherche sur le développement durable | |
| 5.4. Mise en place des structures de veille spécifiques à la DD-RSE | |
| 5.5. Valorisation des programmes de recherche sur le développement durable | |

Le référentiel est donc utile à toutes les étapes d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de la démarche Plan vert, dont les étapes se présentent ainsi :

1. faire l'état des lieux,
2. analyser et diagnostiquer ses points forts et faibles,
3. définir sa stratégie de développement durable en cohérence avec sa politique générale,
4. élaborer son plan d'action,
5. le mettre en œuvre,
6. évaluer et développer un processus d'amélioration continu et de progrès.

⁴⁹ Télécharger le référentiel : www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Referentiel_2012.pdf

⁵⁰ Extrait des notes prises par le Comité 21 pendant l'Assemblée générale des commissions développement durable CPU CGE, 12/09/11

En lien avec les objectifs inscrits dans le canevas et le guide de l'ISO 26 000, le référentiel s'organise autour des composantes essentielles des activités des établissements d'enseignement supérieur :

1. stratégie et gouvernance,
2. politique sociale et ancrage territorial,
3. enseignement et formation,
4. recherche,
5. gestion environnementale.

Ces cinq axes sont déclinés en 18 variables stratégiques, elles-mêmes détaillées en 44 variables opérationnelles.

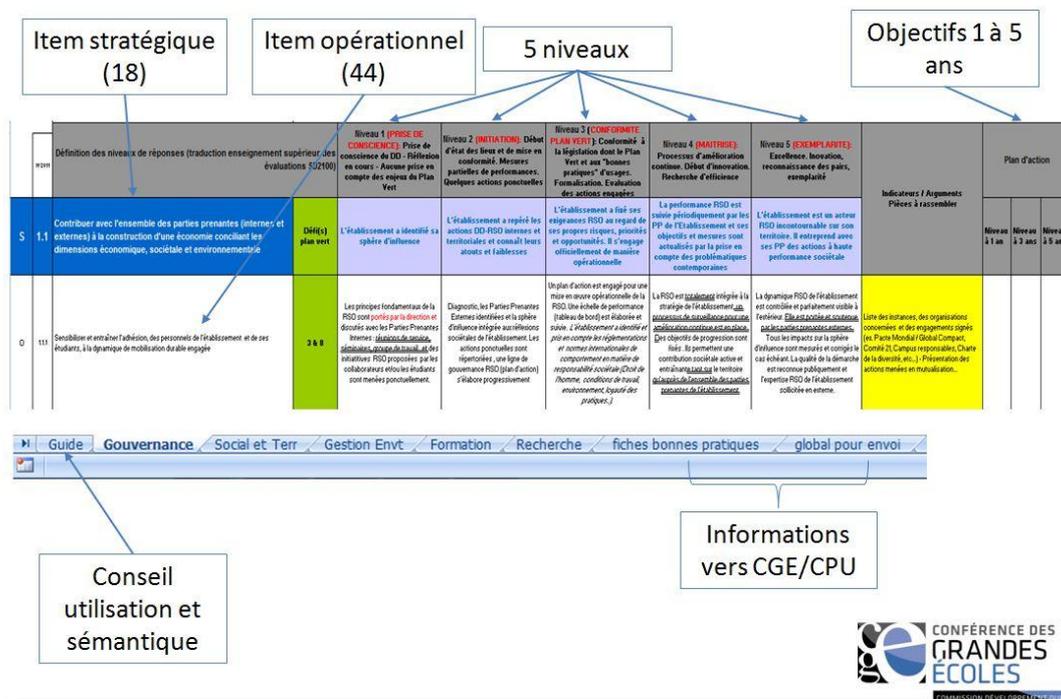


Schéma CGE du référentiel - extrait de la journée Plan vert - mai 2011

Désormais formalisé dans un tableau Excel, le référentiel propose, pour chaque variable opérationnelle :

- une grille d'auto-évaluation sur cinq niveaux : prise de conscience, initiation, conformité réglementaire, maîtrise, exemplarité,
- une liste de suggestions d'indicateurs,
- des documents d'appui,
- un guide d'utilisation,
- un glossaire (précisant notamment les termes « parties prenantes » et « sphère d'influence »),
- un modèle de fiche de bonne pratique,
- une version spécifique au campus multi-sites.

Dans ce référentiel, l'établissement peut inscrire ses objectifs de niveaux à 1, 3 et 5 ans afin de définir sa stratégie, ses priorités et son plan d'action.

A savoir
EVADDES, l'outil opérationnel d'autoévaluation sur le référentiel Plan vert

EVADDES
Outil d'auto-ÉVALUATION du Développement Durable dans l'Enseignement Supérieur

Pour accompagner le canevas et le référentiel Plan vert, la Conférence des présidents d'universités et la Conférence des grandes écoles ont conjointement travaillé aux côtés des ministères de l'enseignement supérieur et du développement durable ainsi que de leurs partenaires, à l'élaboration de l'outil d'auto-évaluation « EVADDES ». Cet outil, développé par Fondaterra, automatise et facilite l'utilisation pratique du référentiel, pour réaliser son auto-évaluation, suivre l'avancement, évaluer et réviser son plan d'actions. Il permet aux établissements de s'engager sur des objectifs chiffrés spécifiques selon le référentiel Plan vert CPU/CGE 2012, de suivre d'année en année l'évolution de l'intégration du développement durable en son sein et de contrôler ainsi la tenue des engagements. Il offre aussi une aide à la rédaction du rapport de développement durable. www.evaddes.com

Initiatives

Le Plan vert de l'INPL

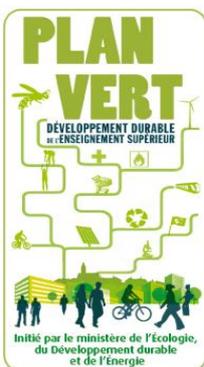
LE DEVELOPPEMENT DURABLE
c'est aussi
notre culture

Le Plan vert de l'Institut national polytechnique (INPL) a été validé en CA en juin 2010. Depuis la rentrée 2010, des groupes de travail ont été mis en place à l'ENSAIA et à l'Ecole des Mines de Nancy. Les résultats de ces groupes de travail ont été présentés à l'ensemble des personnels des écoles et des étudiants - impliqués dans la réalisation de bilans carbone tutorés - ; des échanges ont eu lieu et ont permis de définir le Plan vert de l'INPL. Suite à une enquête « transport » réalisée par le groupe de travail dédié auprès des personnels et des

étudiants, un plan de déplacements interentreprises a été adopté. D'autres groupes de travail ont été mis en place concernant notamment le bien être et la qualité de vie sur le campus. Une formation dédiée aux enjeux du développement durable est proposée aux personnels de l'INPL et inscrite dans le plan annuel de formation. Une formation de tronc commun est proposée en 1^{ère} année de l'Ecole des Mines de Nancy depuis la rentrée 2010, ainsi qu'une journée du développement durable en deuxième année. Une politique d'achats responsables a été mise en place en 2011 au niveau des achats publics. Grâce aux recommandations du groupe de travail sur les éco-gestes, une politique de réduction des consommations d'eau est mise en œuvre à la Présidence de l'INPL et en cours de déploiement dans les écoles. Un projet pédagogique et de recherche transversal a été mis en place à la rentrée 2011, impliquant 6 écoles et visant à croiser les compétences en vue de proposer des scénarii de réhabilitation durable de la piscine interuniversitaire des Océanautes. Les associations étudiantes se développent autour de cette dynamique, notamment à l'Ecole des mines avec l'association « Vert mines » ou encore « 3D Tours » à l'ENSAIA ou dernièrement la création d'un Bureau du développement durable à l'ENSG « B3D ». [www.campus-durables.org/attachments/049_charte%20DD%20inpl\[1\].pdf](http://www.campus-durables.org/attachments/049_charte%20DD%20inpl[1].pdf)

A savoir

Lancement d'un espace Plan vert sur le site internet du ministère de l'Ecologie



Afin de valoriser la démarche Plan vert et l'engagement des établissements français d'enseignement supérieur lors de Rio+20, le ministère de l'Ecologie refonde la rubrique « Plan vert » de son site internet. La nouvelle rubrique est destinée aux établissements, pour les aider à construire une trajectoire de développement durable, mais aussi à la presse qui peut y retrouver des exemples d'initiatives et aux territoires pour leur permettre de communiquer sur leurs collaborations avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Dans l'onglet « Comment mettre en œuvre un Plan vert », on peut retrouver le canevas des démarches avec les défis et les objectifs ainsi que des interviews d'établissements, des fiches acteurs, des exemples de fiches actions et un focus sur le rôle des étudiants. Enfin, une carte de France permettant de géolocaliser les initiatives a été mise en ligne. La nouvelle charte graphique proposée vise à conférer une identité visuelle bien reconnaissable aux démarches. www.developpement-durable.gouv.fr/-Enseignement-superieur-.html

L'analyse des fiches actions adressées par les établissements nous révèle que la thématique de la gouvernance est très souvent traitée – pour eux, il s'agit plus précisément de valoriser l'implication de la grande école ou de l'université sur son territoire. <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Defi-3-Gouvernance.html>

A savoir

Parution de la 4^{ème} édition du guide Campus Responsables



Créée à la rentrée 2006, l'initiative Campus Responsables a déjà fait paraître quatre éditions de son Guide des Campus Responsables, téléchargeable sur le site www.campusresponsables.com. Ce guide, publié avec le soutien de l'ADEME et en partenariat avec le mensuel Terra Eco, recense les bonnes pratiques des établissements d'enseignement supérieur en lien avec les cinq thématiques du « Plan vert ». L'objectif est de mettre en avant les meilleures pratiques pour inciter tous les établissements français à faire progresser leur démarche. Il s'adresse également aux étudiants, enseignants, entreprises, médias et à toute autre personne intéressée par le sujet. En 2013, 40 campus ont partagé leurs expériences.

www.campusresponsables.com/guidedescampus

3. Réussir l'ancrage territorial dans les Plans verts

3.1. L'ancrage territorial : définitions et implications

A travers les projets communs en faveur de la vie locale, de l'emploi, du développement économique (PRES, pôles de compétitivité évoqués plus haut) et de la recherche, les établissements d'enseignement supérieur interagissent de plus en plus régulièrement avec les acteurs présents sur leur territoire (entreprises, collectivités locales, établissements publics, établissements d'enseignement, citoyens, associations, administrations de l'Etat).

Ils coopèrent avec d'autres acteurs des régions, notamment le secteur privé et les petites entreprises locales. Les établissements d'enseignement supérieur doivent également être impliqués dans le processus de formation tout au long de la vie et dans le développement des emplois à haute intensité de savoir qui permettront aux diplômés de trouver des emplois locaux et de rester dans leurs régions.

Les interactions entre établissements et acteurs de leur territoire d'implantation sont favorisées par plusieurs dispositifs nationaux récents. L'approche territoriale est au cœur des stratégies nationales de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche depuis les PRES en 2006⁵¹ et le Plan Campus en 2008⁵² ainsi que dans les stratégies de soutien à la croissance économique française, comme celle des pôles de compétitivité lancée en 2002.⁵³

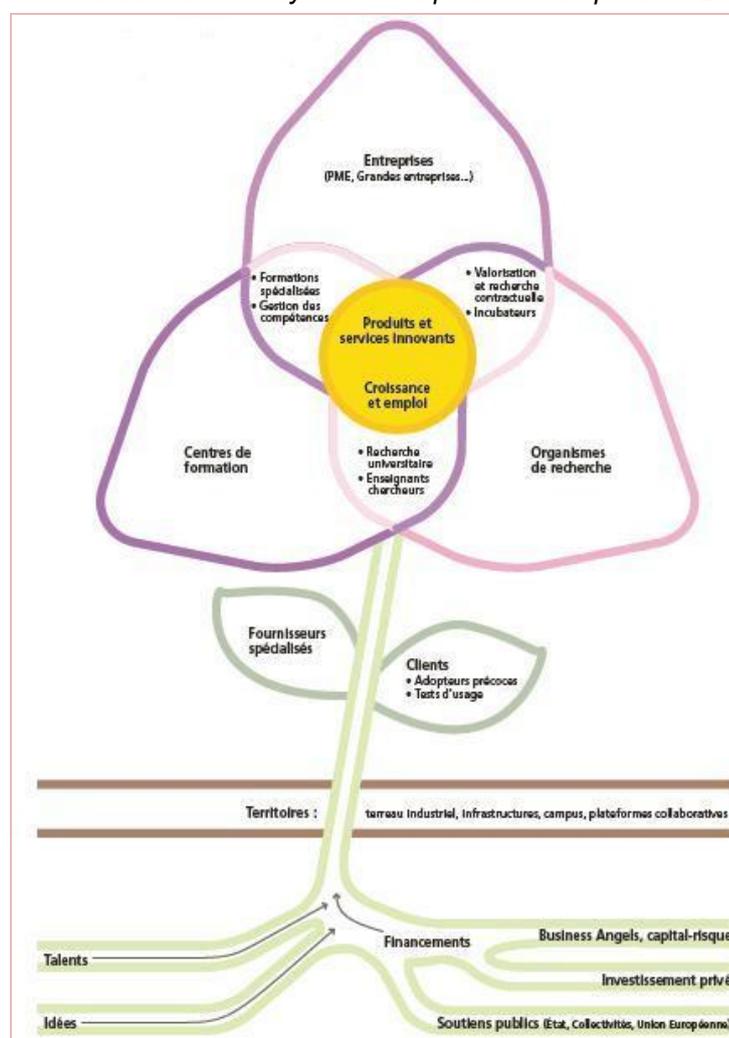
Les textes relatifs au développement durable affirment la nécessité de ces interactions et les évoquent sous la notion d'ancrage territorial dans :

- plusieurs référentiels de développement durable pour les entreprises et les établissements d'enseignement supérieur,
- les politiques de développement des établissements d'enseignement supérieur de par le monde.

« L'ancrage territorial peut être comparé à des racines qui tiennent le sol et se tiennent au sol, ce qui donne un effet discontinue de relation entre l'établissement et ce qui se passe autour. Il y a interpénétration, interrelation, cela fait partie d'un tout. La difficulté c'est que cela ne semble parfois pas très clair. L'ancrage territorial est à la fois la source et le résultat, l'origine et le devenir ».

Anne Dubosc, chargée de mission stratégique, CGDD-ministère de l'Ecologie

Schéma illustrant l'écosystème des pôles de compétitivité 2.0



Source : <http://competitivite.gouv.fr/>

⁵¹ Créées par la loi de programme n° 2006-450 du 18 avril 2006 pour la recherche

⁵² Créés avec l'appel à projet lancé par le ministère de l'Enseignement supérieur en février 2008

⁵³ Pendant le Comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires (CIACT) du 13 décembre 2002

L'ancrage territorial dans la responsabilité sociétale des entreprises

La notion d'ancrage territorial figure dans plusieurs documents internationaux et européens de référence sur la responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

En juillet 2001, le **Livre vert de la Commission européenne** *Promouvoir un cadre européen pour la responsabilité sociale* des entreprises a défini deux périmètres d'égale importance pour la pratique de la RSE : l'interne et l'externe, représenté par toutes les parties prenantes (collectivités locales, communauté internationale, partenaires commerciaux, droits de l'homme). Le principe des interdépendances entre une entreprise et son territoire d'implantation est posé.

Le **Global Reporting Initiative (GRI)**, cadre international de référence pour l'élaboration des rapports de développement durable, a proposé des indicateurs pour « *évaluer comment une organisation contribue, ou vise à contribuer, à l'amélioration ou la détérioration des conditions, développements et tendances économiques, environnementaux et sociaux au niveau local, régional et mondial* ». Ces indicateurs se rapportent donc aux impacts de l'entreprise sur plusieurs périmètres, dont le périmètre local : mise en place d'un système de management des impacts sur les communautés, développement d'infrastructures sociales, prise en compte des besoins des populations locales.⁵⁴

Ainsi, « *pour l'entreprise, développer son ancrage ou son impact territorial consiste à favoriser les facteurs la reliant à son territoire d'implantation et lui permettant d'entretenir des relations de « bon voisinage » avec les acteurs locaux.* »⁵⁵

Dans la première étude dédiée à ce sujet en France, intitulée *L'ancrage des entreprises dans les territoires : pilotage et reporting international* en 2006, IMS-Entreprendre et ORSE ont mis en évidence les interdépendances fortes qui existent entre le développement de l'entreprise et le développement économique et social du territoire.

A savoir

Définition de l'ancrage territorial

« *La notion d'ancrage territorial a été élaborée et développée par différents chercheurs pour rendre compte du fait que, même dans le contexte actuel de globalisation et de délocalisations, le nomadisme n'était pas la règle intangible des entreprises. La notion d'ancrage territorial permet de qualifier les relations firmes / territoires qui reposent sur le développement de rapports de coopération non marchands ou non exclusivement marchands entre différents acteurs (entreprises, acteurs publics) d'un même territoire, rapports à travers lesquels ces acteurs co-construisent des ressources à la fois spécifiques et territorialisées (c'est-à-dire non transférables dans un autre lieu). Il s'agit d'un processus dynamique inscrit dans la durée à la fois parce que cette construction territoriale se fait dans le temps et parce qu'elle est elle-même dynamique, susceptible d'évoluer, de se transformer au cours des ans.* »

Nicole May, LATTIS, in « Territoires et action publique territoriale : nouvelles ressources pour le développement régional », présenté au 45^{ème} colloque de l'ASRDLF, août 2008

« [...] *Ces profondes mutations qui concernent les logiques productives ne sont pas nécessairement synonymes d'indifférence des entreprises vis-à-vis de leur environnement immédiat. Au contraire, les liens plus ou moins forts qu'elles tissent avec leur territoire d'implantation sont autant d'investissements pour celles qui souhaitent tirer le meilleur parti de leur localisation, ainsi que des opportunités pour initier un développement de ressources locales.* »

Extrait de Yves Cariou, Sandrine Fournie et Frédéric Wallet, « Le bilan sociétal : un outil de management pour renforcer l'ancrage territorial et la responsabilité sociale des coopératives agricoles », *Développement durable et territoires* [En ligne], Dossier 5 : Économie plurielle, responsabilité sociétale et développement durable, mis en ligne le 10 janvier 2006

<http://developpementdurable.revues.org/1626v>

⁵⁴ Exemples d'indicateurs proposés par le GRI : pourcentage des sites couverts par les programmes évaluant les impacts des activités de l'organisation sur les communautés locales, part d'achats locaux réalisée avec les fournisseurs locaux, nombre de personnes formées dans le cadre de transfert de savoir-faire, montant des sommes allouées au soutien des structures sociales et sanitaires locales, etc.

⁵⁵ Note 21 *Evaluer et rendre compte de sa stratégie développement durable - Enjeux, réglementations et pratiques des entreprises et des collectivités*, octobre 2011, p.60 - <http://www.comite21.org/docs/economie/rse/notes-21-reporting-2010-2011.pdf>

La norme ISO 26000 a été élaborée pour servir de référentiel pour la responsabilité sociétale des organisations. Elle est donc applicable à tout type de structure, publique ou privée. Cette norme définit la notion d'ancrage territorial, les actions et attentes qui y sont associées (voir encadré ci-dessous). Le référentiel des Plans verts s'en est inspiré et l'a considérablement précisée.



i A savoir

Extrait de la norme ISO 26000 sur l'ancrage territorial

« **La notion d'ancrage local de l'entreprise** naît des interactions et des interdépendances fortes entre celle-ci et ses territoires d'implantation, d'abord parce que les entreprises sont naturellement au cœur de l'émergence économique des territoires où elles exercent leur activité. Elles apportent en effet des capitaux, des technologies, du savoir faire et de l'emploi, autant de conditions indispensables au développement de ces territoires. Aujourd'hui, les entreprises sont de plus en plus attendues sur des actions permettant aux communautés d'accueil de bénéficier plus directement de leur présence (...) et en tant que véritable acteur du changement économique et social du territoire. L'avenir de l'une et de l'autre en dépend, car l'entreprise ne peut se développer durablement dans un environnement qui ne lui est pas favorable. L'intégration des entreprises est déterminante pour la performance de celle-ci.

Les moyens pour y parvenir sont divers. L'ancrage territorial est concrètement mis en œuvre à travers plusieurs volets. Les liens entre eux étant nombreux, certaines entreprises s'attachent à les traiter de manière transversale (...) :

1. dialogue avec les parties prenantes locales (identification des parties prenantes impactées, procédures de dialogue, de concertation...),
2. développement économique local (sous-traitance et achats locaux, contribution au développement des entreprises locales, transfert de savoir-faire, soutien au microcrédit...),
3. gestion des mutations économiques (préservation de l'emploi et du tissu économique local hors de restructurations ou de retrait d'activités),
4. développement social local (développement de l'employabilité locale, insertion sociale et professionnelle, création d'infrastructures sociales...),
5. droits de l'Homme (dans leurs relations avec les communautés locales),
6. redistribution de revenus localement et lutte contre la corruption (paiement des impôts et taxes au gouvernement, autorités publiques...) »

i A savoir

Pour en savoir plus sur les pratiques d'ancrage territorial des entreprises, consulter les autres travaux du Comité 21 :

- La [fiche repère Comment réussir l'ancrage territorial de son entreprise ?](#) – décembre 2010
- Le [compte-rendu du Rendez-vous RSE du 8 décembre 2010](#) « Comment réussir l'ancrage territorial de son entreprise ? »
- La [Note 21 Evaluer et rendre compte de sa stratégie développement durable](#) - Enjeux, réglementations et pratiques des entreprises et des collectivités. octobre 2011.

L'ancrage territorial, thème central de l'université du 21^{ème} siècle et du Plan vert

Les établissements d'enseignement supérieur sont naturellement captifs de leur territoire. Ils ont été créés avec un soutien politique et financier local. Leur ville ou leur territoire figure très souvent et explicitement dans leur nom, forgeant ainsi leur identité et leur spécificité : Bordeaux Management School, Ecole des Mines de Nantes, IEP de Lille... Le financement par les collectivités locales de leur territoire est un levier indispensable pour leurs investissements, et parfois même pour assurer leur fonctionnement.

« Une université, c'est un acteur central du territoire. D'une part, l'université a besoin du territoire pour la soutenir y compris financièrement dans ses développements. Réciproquement, un territoire a besoin de son université pour être attractif, pour attirer des entreprises. »

Sylvie Faucheu, présidente de la Commission développement durable de la CPU

La notion d'ancrage territorial n'est pas nouvelle pour les établissements d'enseignement supérieur : son principe s'est étendu en France dans les années 2000 à travers les politiques nationales de soutien à la croissance par l'attractivité économique des territoires et le soutien à l'innovation, évoqués plus haut. Elle a été réaffirmée dans la première partie de la déclaration finale du Sommet mondial des universités en 2011 (Cf. encadré « à savoir » ci-dessous).

Elle a fait une apparition plus récente dans les démarches de responsabilité sociétale des établissements. Une rubrique du site Internet Campus responsables a été créée en 2010 et présente des outils et des bonnes pratiques (chaires, fondations, pôles de compétitivité) : www.campusresponsables.com/

Elaborée en continuité avec l'esprit pluriacteurs du Grenelle de l'environnement et de la stratégie nationale de développement durable, en même temps que la norme ISO 26 000, la trame du Plan vert reprend naturellement le **thème fort de l'ancrage territorial** qui traverse ces documents.

« La démarche Plan vert permet aux établissements de relever les défis du développement durable et de les déployer à l'échelle des territoires. Il faut y impliquer l'ensemble des personnels et des étudiants, afin que toute la communauté se mobilise sur le cadre de vie des établissements (logement étudiant, santé, rénovation énergétique, enseignement à distance, mobilité, ouverture sur le territoire, contribution de l'établissement au développement économique local). Mais il faut aussi que l'établissement prenne en considération l'écosystème dans lequel il évolue, c'est-à-dire son territoire. »

Louis Vogel, président de la CPU

discours d'introduction à l'Assemblée générale sur le développement durable CPU – CGE (14 septembre 2011)

Le canevas et le référentiel ne fournissent pas de définition précise de la notion d'ancrage territorial mais proposent des pistes d'actions autour de quatre axes qui découlent du défi n°3 de la Stratégie nationale de développement durable : « Gouvernance et territoires ». Le référentiel propose quatre niveaux d'approfondissement pour chacun des quatre axes, proches des six thèmes de la définition de l'ORSE (cf. p.38), et 12 indicateurs.



A savoir

L'ancrage territorial de la campagne Campus responsables

« Une nouvelle ère dans laquelle les universités sont promues au rang de nouvel atout de développement local au niveau économique, culturel et social est née. Afin de rayonner sur le territoire, de développer et consolider leur ancrage territorial et d'améliorer leur attractivité, les établissements d'enseignement supérieur se doivent de consolider les partenariats avec les acteurs locaux et effectuer des recherches en collaboration avec les collectivités, les entreprises du territoire, d'autres établissements. La création de pôles de compétitivités, de fondations partenariales en lien avec la nouvelle législation (LRU) sont autant de moyen de consolider cette relation université-territoire. » Extrait du site Internet de Campus responsable ([rubrique Ancrage territorial](#))



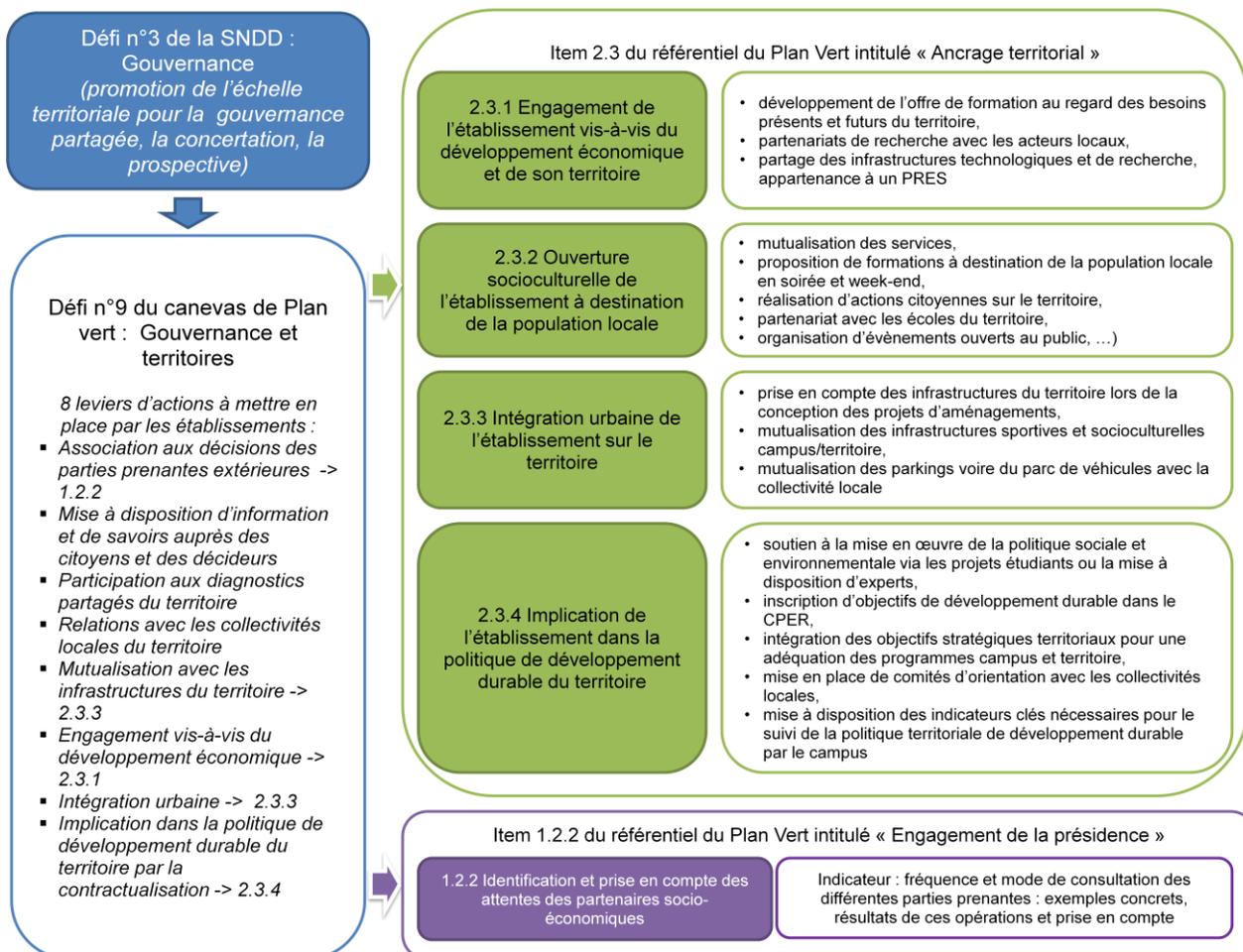
A savoir

Extrait de la déclaration finale du Sommet mondial des universités 2011/ PARIS & DIJON DECLARATION

A. Networks and cooperation : "universities and territories"

- Universities should play a central role in responding to issues at a local level within their immediate territory and also in finding sustainable solutions to issues at national and international/supranational levels. Universities need to be responsive to local needs and inclusive of all sectors of society. They are also key players in developing sustainable solutions for global issues in areas such as energy, the environment, the economy, industry, agriculture, land use planning and demographic change.
- Universities need to work in partnership with all stakeholders: **national governments, local authorities, industry and civil society**. They have an invaluable **contribution** to make to the decision-making process and their views need to be taken into account.
- The **involvement of these stakeholders in the core mission of universities** is critical to universities' success in achieving excellence in research, transferring knowledge, innovating, training professionals.
- Working in partnership with government, industry and civil society, universities play a key role in **promoting social cohesion, equity and economic sustainability**. This needs to be more fully acknowledged by governments.
- Universities should create and work through **networks with other universities at both local, regional and supra/international levels**. In particular it is important for universities to work with other universities which are at different stages of development. Effective, responsive and inclusive universities are essential in the social, political and economic development of all regions of the world.
www.cpu.fr/uploads/media/CoP-sommetmondial-paris-declaration-7-5-2011.pdf

Place de l'ancrage territorial dans les documents de référence des Plans verts



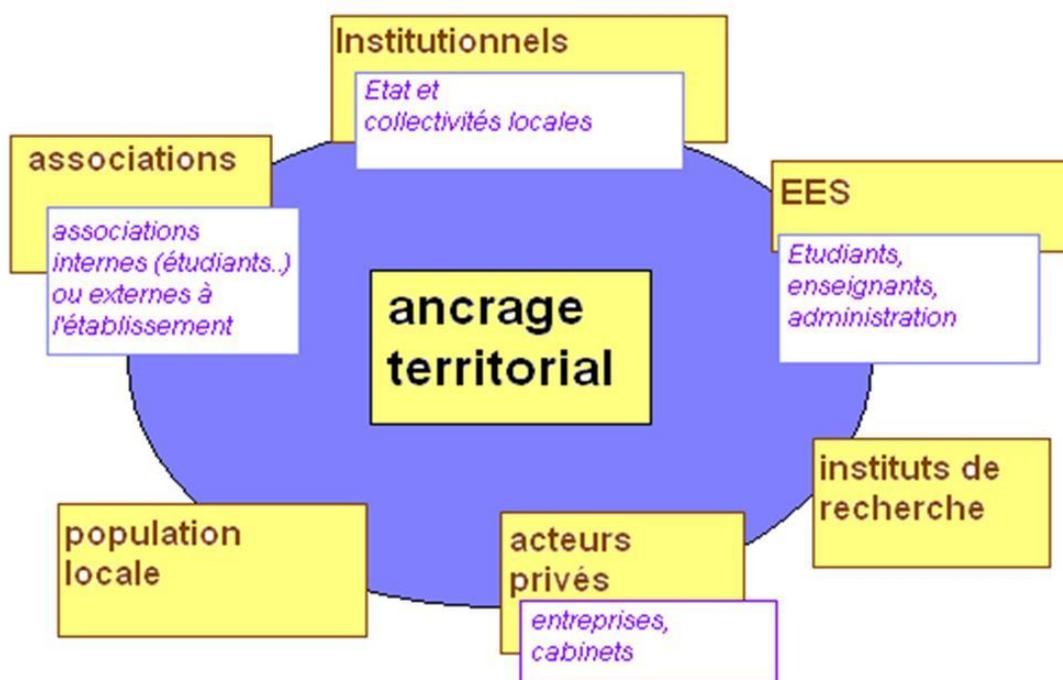
Source : Comité 21, 2011,

réalisé à partir de la Stratégie nationale de développement durable 2010-2013, le canevas et le référentiel des Plans verts

Les parties prenantes des Plans verts

Les actions permettant à l'établissement d'enseignement supérieur de concrétiser son ancrage territorial ne peuvent être mises en place sans partenariat de l'établissement avec les acteurs locaux opérant dans les champs des items précédemment cité (*voir schéma page précédente*). Le schéma ci-dessous propose un cartographie simplifiée des parties prenantes des établissements dans le cadre de l'ancrage territorial de leur Plan vert – et plus largement, l'ancrage territorial de toutes leurs activités. L'établissement peut créer des liens avec chacun des acteurs cités de diverses façons, détaillées dans les pages suivantes.

Les parties prenantes d'un Plan vert dans le cadre de son ancrage territorial, autrement dit : les partenaires locaux des établissements d'enseignement supérieur pour l'action en faveur du développement durable du territoire



Source: Comité 21

i A savoir



Argumentaire pour « le Plan vert et les territoires »

Pour valoriser la collaboration entre collectivités et établissements d'enseignement supérieur, Fondaterra s'est associée au CGDD, à la CPU, la CGE, la CDC et l'AVUF pour publier une plaquette « Le Plan vert et les territoires ». Avec ce document, la Fondation européenne pour des territoires durable démontre en quoi le Plan vert est un outil de dialogue pour les établissements d'enseignement supérieur dans leur démarche de développement durable. La plaquette insiste sur la relation aux territoires dans une démarche d'amélioration continue faisant écho aux stratégies territoriales. Elle pose la question de l'intégration du Plan vert des établissements qui deviennent parties prenantes du plan d'actions de la collectivité : « *Les établissements d'enseignement supérieur et les territoires sur lesquels ils sont implantés ont des intérêts communs, en particulier en ce qui concerne leur démarche Développement*

Durable. Il s'agit d'un véritable lien gagnant-gagnant où les établissements représentent des viviers de compétence et une force d'innovation qui, par la mise en place de profitables partenariats, créent un effet d'entraînement au développement local, aux niveaux culturel, environnemental, économique, et social. »

www.fondaterra.com/dmdocuments/Plan_vert_et_territoires.pdf

3.2. Quelques initiatives des établissements pour agir en faveur d'un territoire durable, en partenariat les acteurs locaux

Les établissements d'enseignement supérieur coopèrent avec les acteurs de leur territoire dans des initiatives qui contribuent au développement durable de leur campus et de leur territoire. Ces partenariats touchent un nombre très divers de domaines, et impliquent un nombre plus ou moins important d'acteurs.

Mettre en place des réseaux urbains

Les établissements situés en zone urbaine ou sur une zone d'activités coopèrent avec leurs voisins et avec les collectivités locales pour aménager le campus, en tenant compte de son écosystème, qu'il s'agisse des réseaux de transports à prolonger ou mutualiser, ou de la création de réseaux de chaleur à base d'énergies renouvelables.



Initiatives

Plan de déplacements des étudiants et employés de l'université d'Orléans

L'université d'Orléans s'est lancée dans l'élaboration d'un Plan de déplacements des étudiants et employés en partenariat avec la région Centre, l'ADEME, la ville d'Orléans, l'agglomération et le CROUS Orléans-Tours. Le Plan de déplacements urbains (PDU) de l'agglomération prévoit un partenariat élargi entre les différents acteurs institutionnels concernés par l'aménagement et la gestion du campus universitaire d'Orléans. Les actions prévues portent sur l'aménagement de nouvelles circulations cyclistes, piétonnes et « handicapés » avec une meilleure accessibilité et une amélioration des itinéraires, la mise en place de stationnements sécurisés, l'investissement d'achat de vélos, la diffusion de l'information auprès des étudiants sur les possibilités de se déplacer autrement, la combinaison du vélo et des transports publics.

www.univ-orleans.fr/developpement-durable/



Initiatives

Une chaufferie à bois sur le campus de la Bouloie approvisionnée localement

Devant la nécessité de remplacer les chaufferies à charbon sur son site d'implantation, l'université de Franche-Comté a impulsé la mise en place d'une chaufferie bois sur le campus de la Bouloie, à Besançon. Le campus regroupe 65 bâtiments sur une superficie de 70ha. L'Université a réalisé une étude des ressources en partenariat, avec l'ADEME, le Conseil régional de Franche Comté et le Conseil général du Doubs. Elle a fait apparaître un gisement en sous-produits forestiers non valorisés de 25 000 tonnes/an dans un rayon de 35 km autour de Besançon et l'implantation de nombreuses scieries. Une chaufferie à bois d'une puissance de 5MW a donc été construite et tourne à plein rendement durant les semaines les plus froides, tandis que les chaudières à gaz assurent la permanence de l'offre en été et en mi saison. 65 à 70% du combustible proviennent de plaquettes forestières et le complément provient de produits connexes d'un regroupement de scieries locales, limitant ainsi les émissions de CO₂ liées au transport. De plus, les 13 tonnes de cendres produites par an sont valorisées chez un agriculteur. Les locaux administratifs et d'enseignements du campus sont reliés à cette chaufferie, de même que les logements étudiants du CROUS.

www2.ademe.fr/servlet/getDoc?cid=96&m=3&id=66944&p2=14134&ref=14134&p1=1



Initiatives



Smart Campus : un démonstrateur de smart sur le campus de l'UVSQ

L'idée est simple : diminuer l'impact carbone du campus en installant un réseau local et indépendant (« microgrid ») fourni par des énergies renouvelables. Conçu dans le cadre d'un partenariat international en France, Belgique et Israël, ce projet est composé de grands groupes, PME, et laboratoire de recherche (Groupe Alstom, INEO GDF-SUEZ, Laborelec, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, Renault, Solaredge, et Fondaterra). Le projet consiste ainsi à équiper le campus de Saint-Quentin-en-Yvelines de l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines d'un démonstrateur de recherche sur les « smart grids », ce qui implique notamment la production d'énergies renouvelables, sa distribution, son stockage, dans le but de développer des véhicules électriques en autopartage, et d'en faire bénéficier l'éclairage. Les « smart grids » assureront le pilotage, l'optimisation et la supervision du réseau. Elles permettent en effet de gérer de façon « intelligente » un réseau électrique : la production, le stockage et la distribution d'énergie pour la consommation des bâtiments, de voitures électriques... Smart campus a été labellisé Eurogia + en novembre 2010, Cluster Européen sur la recherche et l'innovation dans les domaines de l'énergie et des Technologies de l'information et de la communication.

www.fondaterra.com

Travailler à l'échelle du campus plutôt qu'à celle de l'école

Chaque école ne constitue pas une entité isolée ; les différentes écoles implantées sur un même site partagent des problématiques et des opportunités communes. Le campus, espace commun aux établissements et pensé en continuité avec les autres activités présentes sur le territoire, apparaît comme l'unité spatiale la plus pertinente pour mettre en œuvre les politiques de développement durable.

Initiatives

Un Plan vert à l'échelle du campus : l'exemple de Ker-Lann

Le campus de Ker Lann se situe sur la commune de Bruz, deuxième commune de l'agglomération rennaise, en Ile-et-Villaine. Il accueille quinze écoles, fédérées dans le collège des écoles. Le campus publie annuellement son guide d'accueil à l'attention des étudiants, qui est introduit par un double édito du maire de Bruz et du président du collège des écoles. Philippe Caphin, maire de Bruz et vice-président de Rennes métropole, y interpellent les nouveaux étudiants : *« Je vous invite à découvrir notre ville qui devient la vôtre pendant le temps de vos études. Vous pouvez y trouver votre place en participant à la vie associative ou culturelle, ou prendre votre part dans la mise en œuvre de la charte du développement durable, préparée minutieusement par les Bruzois, et adoptée en octobre 2009 par le Conseil municipal. Mon équipe et moi-même sommes très attachés à ce que Ker Lann soit bien considéré comme un quartier de Bruz. (...) La municipalité entretient déjà de nombreux échanges avec les écoles et des liens se sont tissés à l'occasion de quelques manifestations comme le Printemps des arts ou le Festival national du film d'animation. »*



Pour les grandes écoles implantées sur le campus commun de Ker-Lann (Bretagne), le Plan vert a immédiatement été pensé à l'échelle du campus et non de l'établissement.

Durant l'année scolaire 2009/2010, un groupe moteur de 5 établissements du campus a organisé des conférences thématiques sur la mobilité, les achats durables, un retour d'expérience d'un établissement pilote sur le Plan vert. Ces conférences, ponctuées de rencontres, ont été le point de départ d'actions individuelles. Une restitution des actions des établissements a été faite en juin 2010 en présence des acteurs locaux : Conseil général, Codespar, mairie de Bruz. A la rentrée 2010, d'autres établissements du campus, écoles, résidences, restaurant universitaire, ont rejoint le groupe. La mairie de Bruz engagée elle-même dans une démarche de développement durable, participe activement aux réunions et projets du campus. Une dynamique s'est organisée avec l'objectif de donner au campus une unité et une identité autour du développement durable, autour de trois pistes : partager les expériences individuelles (covoiturage, tri du papier, centrale d'achat...) et leur faire prendre le cas échéant une dimension collective ; entrer dans une démarche fédérative, en particulier autour des semaines ou journées à thème (goût – développement durable – déplacement doux...) ou des événements campus ; alimenter la démarche par des interventions extérieures et inscrire le campus dans des démarches de territoire (plan climat). Un blog commun a été ouvert sur www.campuskerlann.com

« La culture des grandes écoles et des universités a évolué fortement ces dernières années. Le Grenelle a incité les universités à s'impliquer dans le territoire, en proposant la création d'universités territoriales. Ensuite, les grandes écoles, à travers la prise en compte du développement durable, ont pris conscience qu'il fallait travailler avec les parties prenantes du territoire, intégrer la RSE et travailler l'ancrage territorial. Le Plan vert est un bon outil d'accélération du processus mais ce n'est qu'un début. [...] Les établissements d'enseignement supérieur sont un excellent lieu pour organiser le débat public sur les territoires »

Jacques Brégeon, président de l'EME- Ecole des métiers de l'environnement

Sensibiliser les acteurs locaux au développement durable

Le partage de connaissances et l'enrichissement des expériences qui font le quotidien des établissements d'enseignement supérieur peuvent être bénéfiques au-delà du cercle restreint des étudiants et de leurs professeurs. Au travers d'événements publics ou de projets d'études, l'établissement dispose de leviers pour sensibiliser tous les acteurs locaux.

« Les initiatives les plus fréquentes qui mettent en évidence la présence des campus sur leur territoire sont l'ouverture de leurs événements au public du territoire : conférences débats, séminaires ouverts, etc. »

Elodie Rochel, chargée de mission Graines de changement « Campus responsables »

Initiatives

Sensibilisation à la réduction des déchets : Opération Campus propre



Issue Environnement, association des étudiants du Master sciences de l'environnement milieux urbains & industriels de l'université de Cergy-Pontoise (UCP), la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP), l'ADEME, radio RGB, et la Fédé MDE (fédération de la maison des étudiants) collaborent dans une action de sensibilisation des usagers à la réduction des déchets à l'échelle du campus de Cergy-Pontoise. Dans le cadre de la semaine

européenne de réduction des déchets, Issue Environnement (qui organise des événements de sensibilisation aux questions environnementales et au développement durable auprès des étudiants et du grand public) a souhaité impliquer les élèves de l'UCP grâce à l'opération « Campus propre ». L'objectif est de mobiliser les étudiants bénévoles pour le ramassage et le tri sélectif des déchets sur les trois sites de l'université de Cergy-Pontoise (Neuville, Les Chênes et Saint-Martin). Pour se faire, l'UCP et la CACP ont participé financièrement et matériellement à l'opération par l'achat de gants, de sacs poubelles, de tee-shirts offerts aux participants, de boissons chaudes, etc., le prêt de bacs de collecte des déchets recyclables (CAPC), le prêt de balances et l'impression des affiches pour la communication (UFC). Le bilan de l'action 2010 de novembre : 30 participants et 90kg de déchets ramassés et triés. L'événement est labellisé sur le site www.reduisonsnosdechets.fr. Depuis la rentrée 2010, Issue environnement est également associée à la phase de diagnostic du Plan vert menée par l'université Cergy-Pontoise. issue.environnement.cergy@gmail.com

Initiatives

Lancement d'un Forum du développement durable « Naturellement citoyens, soyons acteurs pour le changement »



En avril 2010, l'Escem (Ecole supérieure de management Tours Poitiers) a lancé un forum de la mobilisation durable mutualisé avec différents acteurs territoriaux afin de créer un événement éco-responsable de nouvelle génération propre à explorer de nouvelles voies de gestion et de sensibilisation citoyenne. Cette manifestation a rapidement obtenu le concours du Conseil de développement responsable, de la Communauté d'agglomération de Poitiers, du cabinet EO Maison Economie, de l'ADEME, du Centre pour l'égalité et la diversité, de l'université de Poitiers, de l'espace Mendès France, de la CCI Vienne, des associations citoyennes (Kurioz, Colibri...) et professionnelles (Veille Environnement Entreprises) et des entreprises La Poste, Geodis et Caisse des Dépôts et Consignations. Ce forum a donné lieu à la création du Collectif des acteurs du développement durable en Poitou-Charentes (CADD).

www.escem.fr/?page_id=1004

Initiatives

Le Conseil général de Loire Atlantique et Audencia Group, partenaires dans le cadre du Plan départemental de prévention des déchets

Une convention de partenariat a été signée entre l'école et la collectivité. Elle prévoit une analyse des pratiques industrielles de la gestion des déchets qui prend la forme de groupes de travail pilotés par Audencia Group. L'objectif est d'une part d'inciter à la valorisation des déchets et d'autre part de sensibiliser les entreprises à l'éco-conception. En amont, cette approche permet de réduire sa production de déchets en envisageant différemment sa ligne de production. Audencia a pour rôle d'animer un groupe d'acteurs concernés par ces problématiques et de proposer des pistes innovantes que les industriels pourront s'approprier.

www.recherche.audencia.com/2012/03/audencia-accompagne-le-conseil-general-de-la-loire-atlantique-dans-la-sensibilisation-des-entreprises-a-la-prevention-des-dechets/

Concevoir des formations au développement durable territoriales collectives et appliquées

Le développement durable se situe à la fois au cœur et au croisement de toutes les disciplines. Pour l'appréhender, il faut donc des enseignements pluridisciplinaires et appliqués, que seules des alliances d'établissements entre eux ou avec d'autres acteurs locaux sont à même d'apporter.



Initiatives

Création d'un CHEDD en Midi-Pyrénées par huit acteurs du monde public et de l'enseignement

Le Cycle des Hautes Etudes au Développement durable – CHEDD- Midi-Pyrénées est une initiative conjointe d'éducation au développement durable et de responsabilité globale de l'Ecole des Mines d'Albi, l'ESC Toulouse, l'Université Toulouse 1 Capitole, l'Ecole Nationale de Météo, l'Ecole Nationale d'agronomie de Toulouse, le CCIR, le Conseil régional Midi-Pyrénées et le Club d'entreprise. L'objectif de ce cycle de formation annuel de 14 jours (2 jours par mois entre janvier et décembre) est de permettre à des cadres dirigeants d'entreprises, de collectivités locales, des administrations, du monde associatif et syndical de travailler de manière collaborative aux enjeux du développement durable, de découvrir la diversité des acteurs et parties prenantes et d'acquiescer les bases d'une démarche de responsabilité globale, en bénéficiant de l'éclairage d'experts de haut niveau. En 2010, il a regroupé 15 auditeurs et 40 intervenants experts. Cette initiative existe également dans d'autres régions de France, notamment en Pays de la Loire. <http://chedd.mines-albi.fr>



Initiatives

L'Université de Nantes, Ecopôle et la région Pays de la Loire co-organisateur de Journées interdisciplinaires annuelles sur le développement durable

Créées en septembre 2008, les journées interdisciplinaires développement durable sont nées de la rencontre des volontés de l'université de Nantes de s'ouvrir sur son territoire, et de celle d'Ecopôle d'aller vers les acteurs universitaires. L'organisation est assurée conjointement par Ecopôle et l'université de Nantes, la région Pays de la Loire étant un partenaire financier indispensable à la bonne conduite du projet. Ce dispositif est l'application d'un des axes de l'Agenda 21 de l'Université, à savoir la mise en relation des formations et la pluridisciplinarité des enseignements. Ces journées sont destinées à faire se rencontrer des étudiants de diverses filières, qu'ils soient économistes, juristes, scientifiques ou encore géographes afin de nouer rapidement des habitudes de travail en commun. L'objectif est également de faire découvrir à des étudiants spécialisés l'existence de passerelles entre les filières et la nécessité d'avoir des connaissances de base dans chaque domaine du développement durable. Enfin, l'initiative vise à travailler étroitement avec les responsables de master afin d'impliquer les étudiants dans la construction des journées (prise en charge d'une partie de l'organisation).. Le dispositif est en perpétuelle évolution, et le partenariat avec Ecopôle et la Région vise à s'étendre et à développer d'autres actions. www.univ-nantes.fr/universite21

« Agir sur son territoire, c'est je pense le plus court chemin pour tester collectivement des voies de transition vers une économie durable à transposer plus largement ensuite. Je suis de ceux qui considèrent que les territoires sont par excellence des laboratoires d'idées et de pratiques. »

Valérie Prévost, responsable développement durable de France Business School

Innover sur les territoires d'expérimentation

La valorisation des résultats de la recherche est une faiblesse souvent évoquée du système français. L'ancrage territorial, en établissant très tôt des liens entre les mondes académiques et socio-économiques, permet de faciliter les processus d'innovation et d'utilisation sur le territoire des technologies développées dans les laboratoires.

« Sur la partie recherche, les entreprises travaillent de plus en plus avec les laboratoires des universités pour créer des start-ups, pour les aider en matière d'innovation, mais aussi pour travailler ensemble sur les implantations au niveau international. »

Sylvie Fauchoux, ancienne présidente de la Commission développement durable de la CPU



Initiatives

Lancement de la chaire Compétences 21 à France

Business School

France Business School a décidé d'ouvrir la chaire Compétences 21, dirigée par Jacques Brégeon, qui permet à l'école d'élargir son action, en réunissant au sein d'un comité de pilotage à la fois des institutions publiques, des entreprises, des collectivités locales et des associations dont fait partie le Comité 21. L'objectif est de permettre aux acteurs d'un même territoire, d'une même « famille économique, environnementale, sociale » de travailler conjointement pour faire émerger les innovations nécessaires aux évolutions de la société et de nos modes de vie. En parallèle à l'organisation d'une journée de recherche qui a eu lieu au printemps 2011, la chaire entend développer un volet concret comportant d'une part, des travaux de recherche appliquée visant à dégager des indicateurs et des méthodes d'évaluation des compétences, et d'autre part, de suivre, de manière précise, des projets et des "territoires d'expérimentation". L'un des premiers porte par exemple sur le bâtiment, où il reste beaucoup à faire pour adapter les compétences des professionnels aux objectifs du Grenelle de l'environnement et aux nouvelles normes énergétiques et environnementales. <http://competences21.fr/>



Initiatives

Lancement d'une chaire industrielle dédiée à la gestion de l'eau au service des territoires

En octobre 2011, l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines et Veolia Eau ont lancé une chaire industrielle visant à la création d'un pôle d'excellence international sur la contribution des services de l'eau aux enjeux des territoires tels que l'énergie, la préservation des ressources naturelles, la protection de la biodiversité et des écosystèmes. La chaire est dotée d'un comité de pilotage de quatre membres de l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines et de quatre membres de Veolia Eau. Elle s'adjoit également les compétences d'un Comité d'orientation stratégique dont les principales missions sont le soutien aux actions partenariales et l'orientation des actions de valorisation. Très innovante dans son champ d'étude, la chaire industrielle s'appuie également sur les atouts que lui confère sa localisation. En effet, la Bergerie Nationale, sa situation et sa variété d'écosystèmes, sont autant d'opportunités de recherche pour une chaire consacrée à la gestion de l'eau au service des territoires. [Pour en savoir plus](#)



Initiatives

Défi-Innovation à la Skema : une semaine pour concevoir un projet de développement durable

En étroite collaboration avec Thanh Nghiem, fondatrice et présidente de l'Institut Angenius, l'Ecole de commerce Skema a organisé une semaine d'intégration destinée aux étudiants de première année des pôles de Lille et de Sophia Antipolis, autour de « *L'innovation sociétale libre et durable* ». A partir de ce thème, les étudiants ont eu à imaginer et développer un projet d'actions concrètes, les meilleurs étant ensuite sélectionnés par un jury. Trois axes méthodologiques ont été définis : ville durable, infrastructures et sites essentiels, projets intergénérationnels et sociaux. L'idée a été d'offrir aux étudiants un véritable laboratoire d'expériences pour réfléchir à ces thématiques et créer des projets applicables *ex situ*. La ville de Mouans-Sartoux (06) – ville engagée dans un Agenda 21 - et celle de Loos-en-Gohelle (62) ainsi que le groupe Mobivia, ont également contribué à l'organisation de ces travaux. Aussi, l'échange était au cœur de ces rencontres, avec l'installation d'un « Barcamp » destiné à générer des échanges entre les étudiants et les professionnels et un « Marché de l'innovation » pour présenter et permettre la valorisation de l'ensemble des projets soumis. A travers cette implication de parties prenantes externes (collectivités, entreprises), la volonté a été de participer de l'impulsion d'une dynamique et d'un ancrage territorial fort, en adéquation avec deux des quatre axes du Plan vert, à savoir la gouvernance et la politique sociale et l'ancrage sur le territoire.

<http://defi-innovation.lafusee.fr>

Constituer de nouvelles filières régionales de l'économie verte

En tant que producteurs de connaissance mais aussi qu'acteurs socio-économiques (employeurs, acheteurs...), les établissements d'enseignement supérieur sont un rouage essentiel de l'économie locale. Les politiques qu'ils choisissent de mener ou encore l'expertise qu'ils sont capables de développer sur un territoire leur permettent d'avoir un rôle moteur dans l'émergence de nouvelles filières.



Initiatives



Vers une alimentation responsable des Restaurants universitaires du CROUS

Le projet ARTEM/CROUS, associant l'atelier ARTEM-EDD (regroupement école nationale supérieure d'art de Nancy), l'ICN Business school, l'Ecole des mines, le CROUS et le restaurant Universitaire de Saurupt, a réalisé en 2010 une étude permettant d'associer des produits locaux et bio dans la constitution des repas des restaurants universitaires du CROUS de Nancy-Metz, afin de constituer une offre d'alimentation responsable pour les étudiants et les personnels des campus universitaires. Ce projet a impliqué de nombreux autres partenaires (ministère de l'Agriculture et de la Pêche – DRAAF dans le cadre de la déclinaison régionale du Plan national de l'alimentation, Paysan Bio Lorrain, Agriculture et Territoire 54, Chambre départementale d'Agriculture de Meurthe et Moselle, Conseil général 54) et a été labellisé par la DRAAF dans le cadre du PNA. A partir des éléments de l'étude, différentes actions ont été mises en œuvre : mise en relation des acteurs de l'alimentation en Lorraine (agriculteurs biologiques et locaux) avec le restaurant universitaire de Saurupt, restaurant-test pour le projet ; étude de faisabilité sur une éventuelle généralisation en réalisant un état des lieux de la production agricole locale, en formant le personnel, en développant une activité de réinsertion pour la préparation des produits frais, en mettant en relation les différents acteurs ; lancement d'une campagne de communication-information relative à l'alimentation responsable et à la santé des étudiants, aux producteurs locaux, via des posters ; mise en place d'un repas bio et local au restaurant universitaire de Saurupt, le 13 mai 2011 et organisation de conférences sur la thématique agriculture et alimentation. Aujourd'hui, l'objectif est de développer davantage de partenariats entre le CROUS et les fournisseurs locaux en proposant notamment un produit bio et un produit local à chaque repas. Une piste de travail en association avec les entreprises de réinsertion est envisagée conjointement avec le conseil général 54 afin de préparer et transformer les fruits et légumes qui viennent des fournisseurs locaux à destination des RU qui ne disposent plus du matériel nécessaire lié à la préparation des produits frais. <http://artem.inpl-nancy.fr/>

3.3. Les synergies possibles avec les démarches de développement durable des divers acteurs locaux

De la même façon que les acteurs locaux sont les parties prenantes des Plans verts (voir schéma ci-dessus), certains établissements d'enseignement supérieur sont des parties prenantes actives de démarches de développement durable initiées par les collectivités locales (Agenda 21, PCET), les entreprises (RSE), les membres de la société civile (Agenda 21 scolaires, Agenda 21 associatifs, Agenda 21 de familles, écogestes citoyens, Plans administration exemplaire, ...). En effet, les étudiants, professeurs et chercheurs des établissements d'enseignement supérieur possèdent des savoirs et des compétences qui peuvent être utilisés par l'ensemble de ces acteurs pour élaborer, mettre en œuvre et évaluer leur propre stratégie de développement durable.

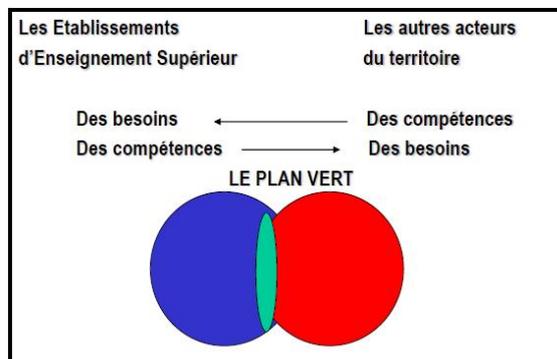
Des compétences à mettre au service des territoires

« Dans le Plan vert, la collaboration des universités et grandes écoles avec les collectivités locales est essentielle ; celle-ci est valorisée dans chacun de ses 9 défis. En effet, pour la CPU et la CGE, l'ancrage territorial de l'établissement est un levier de réussite de sa stratégie de développement durable. Rappelons que la France compte près de 2,4 millions d'étudiants, dont 1,4 million en universités. Certaines de ces dernières accueillent plus de 40.000 étudiants, c'est à dire l'équivalent de la population de Compiègne ou de Saint-Germain-en-Laye. Ainsi, collectivités et établissements partagent des préoccupations identiques qu'ils peuvent mutualiser (production d'énergie par exemple) ou adapter (politique de transport en commun et mobilité douce...). Et puis, l'établissement d'enseignement supérieur met à la disposition des collectivités tout un panel de compétences en matière de formation et de recherche utiles au développement économique et durable du territoire. Le Plan vert des établissements d'enseignement supérieur est un outil au service des collectivités locales. »

Anne Dubosc, chargée de mission stratégique, CGDD-ministère de l'Ecologie
(extrait de son intervention au Comité 21, le 13 octobre 2010)

Les Plans verts, des apports réciproques pour les établissements d'enseignement supérieur et les autres acteurs du territoire

Schéma proposé par Anne Dubosc dans sa présentation du 13 octobre 2010



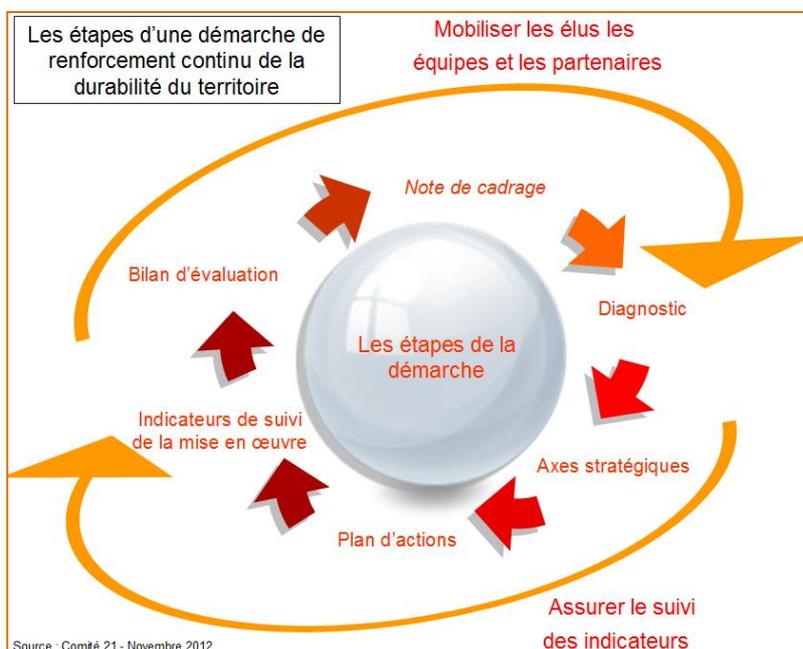
Initiatives

Les missions de la fondation partenariale Fondaterra

Fondaterra (Fondation européenne pour des territoires durables) est la fondation partenariale de l'USQV (Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines) et des groupes industriels EDF, GDF-Suez et Vinci Construction France, constituée en 2009. Il s'agit d'un réseau unique d'institutions multidisciplinaires publiques et privées, avec 34 établissements d'enseignement supérieur, 22 groupes industriels, fédérations professionnelles, PME et institutions financières, 16 associations, 19 territoires et ONG, 19 territoires et organisations territoriales, et 5 membres de droit. Elle fédère et valorise des compétences multiples autour de projets interdisciplinaires pour le développement durable des territoires dans cinq grands domaines : éco-construction et efficacité énergétique, mobilité durable, économie de l'aménagement et renouvellement urbain, atténuation et adaptation au changement climatique et santé-environnement. Dans le cadre du Plan vert au niveau national, Fondaterra a réalisé un outil d'évaluation EVADES pour la CPU et la CGE (www.evaddes.com), a mis en place un guide de rénovation énergétique (www.g2e-campus.fr), un outil d'audit de la consommation énergétique (www.cartoco2campus.com), un guide Plan de déplacement Campus (www.guides-fondaterra.com), des outils de sensibilisation (www.t-eco.org ; www.assietteverte.com) et un portail www.campusdurables.org avec un livret de bonnes pratiques développement durable des universités.

Marie-francoise.guyonnaud@fondaterra.com - www.fondaterra.com

Bien qu'ils soient encore trop rarement sollicités dans ces démarches de développement durable, les établissements d'enseignement supérieur ont un rôle à jouer à chacune des étapes d'un Agenda 21 ou d'un PCET. Leur rôle premier concerne naturellement l'éducation des acteurs au développement durable, car la formation relève tout spécialement de leurs compétences et de leurs savoir-faire pédagogiques. Mais cela ne doit pas rester leur rôle unique !



Pilotage Les établissements d'enseignement supérieur devraient être systématiquement associés au pilotage des démarches de développement durable de leur collectivité locale d'implantation, en siégeant au comité de pilotage ou au comité partenarial. Le représentant de l'établissement peut être un professeur, afin de contribuer plus efficacement à la partie éducation au développement durable tout au long de la vie dans l'Agenda 21, ou bien un chercheur, afin de favoriser l'innovation sociale ou technique, ou bien encore un membre de la direction comme représentant stratégique de l'établissement.

Initiatives

Partenariat pour le placement de jeunes diplômés de Master sur les Agenda 21

locaux

Depuis plusieurs années, le Conseil général de l'Hérault a mis en place un partenariat avec le Master IEGB (Ingénierie en Ecologie et Gestion de la Biodiversité) de l'université Montpellier II. L'objectif est de mettre en relation des étudiants de Master 2 afin qu'ils effectuent leur stage de fin d'études auprès des 40 collectivités membres du Réseau départemental des Agendas 21 de l'Hérault. Ce partenariat permet de recenser les besoins des collectivités du réseau, de les informer précisément sur les conditions d'accueil de stagiaire (niveau de tutorat requis, suivi du stage, conditions de rémunération, hébergement éventuel si le lieu du stage est éloigné des centres urbains) et de les mettre en relation avec les étudiants qui semblent les plus aptes à les aider à conduire une démarche Agenda 21. En complément, le Conseil général participe à des actions initiées par l'Université (Salon des métiers et professionnels de l'Ecologie). Ainsi, les besoins de l'Université et ceux du Conseil général sont mis en convergence : besoins en stages de terrain pour parfaire la formation des futurs diplômés pour le premier et besoins de renforcer et professionnaliser des petites collectivités membres du Réseau sur la démarche Agenda 21 pour le second. Résultats de cette démarche : chaque année, une dizaine de stagiaires de fin d'étude sont placés dans les collectivités et cinq embauches ont déjà suivi. Ce partenariat a permis à des petites collectivités d'engager une démarche Agenda 21, notamment grâce à la réalisation du diagnostic partagé par les stagiaires, ce qui n'aurait pas pu être effectué en interne faute de ressources. L'animateur du Réseau des Agendas 21 (agent du Département) participe à l'accompagnement des stagiaires en collectivités et aux jurys de mémoires de Master. [Pour en savoir plus](#)



Initiatives

L'implication de l'université du Havre dans l'Agenda 21 de la ville

La ville du Havre s'est engagée en 2005 dans un Agenda 21 en y intégrant de nombreux partenaires : structures européennes, établissements publics, établissements d'enseignement supérieur, associations, entreprises, collectivités, acteurs socioprofessionnels. Prévue dans l'Agenda 21, la mise en place d'une Chaire industrielle « capture, transport et stockage du CO₂ » a impliqué 12 entreprises, établissements d'enseignement et collectivités locales. <http://lehavre.fr/rubrique/programme-dactions-de-lagenda-21>

Mobilisation Certaines compétences enseignées à l'université sont méconnues par les administrations, alors qu'elles peuvent être mises à contribution pour animer en interne et en externe la démarche de développement durable.

Les étudiants, à commencer par ceux des écoles de communication, débordent d'imagination pour concevoir des modes innovants de sensibilisation, utilisant les moyens liés aux nouvelles technologies de l'information et la communication.

Les événements étudiants sont de bons vecteurs de rassemblement, au cours desquels de nombreuses actions de sensibilisation et de mobilisation peuvent être conduites : la manière de sensibiliser aux risques de l'alcool au volant pourrait être appliquée à de nombreux autres sujets touchant les changements de comportement. A l'initiative de la direction ou d'associations étudiantes, certains établissements créent un événementiel à l'occasion de la Semaine du développement durable.

La ville de Mérignac a recruté une stagiaire en psychologie sociale pour concevoir une stratégie de mobilisation des agents municipaux autour du développement durable.

Diagnostic Certaines collectivités ont déjà eu recours à des projets étudiants pour réaliser tout ou partie du diagnostic de leur Agenda 21 ou de leur PCET.

Ainsi, la communauté d'agglomération Tours Plus a confié des analyses territoriales aux étudiants du master Développement durable de l'ESCEM pour alimenter le diagnostic de son PCET. En région parisienne, le bureau d'études Quattrolibri a fait travailler un groupe de six étudiants du master Développement durable d'HEC sur le diagnostic et les pistes d'actions de la démarche Fontainebleau, territoire post-carbone.



Initiatives

L'implication des grandes écoles dans l'élaboration de l'Agenda 21 de Troyes

En lançant son Agenda 21 en 2010, la ville de Troyes souhaitait : « renforcer le dialogue au sein du territoire et favoriser la coordination de l'ensemble des actions de la municipalité dans une approche globale, mutualisant les moyens et en facilitant la maîtrise des dépenses publiques. » Afin de mener à bien ce projet, la ville de Troyes a souhaité s'entourer d'étudiants de différents établissements d'enseignements supérieurs : l'Ecole Supérieure de Commerce (ESC), l'Ecole Supérieure d'Arts Appliqués (ESAA) et l'Université de Technologie de Troyes (UTT). Une quarantaine d'étudiants a ainsi travaillé sur l'Agenda 21 troyen pour dresser le diagnostic, sensibiliser les élus, ou encore concevoir la communication autour de l'Agenda 21 local www.agenda21troyes.fr/519-l-elaboration-de-l-agenda-21.htm

Participation Les établissements d'enseignement supérieur peuvent être des partenaires récurrents pour les actions d'un Agenda 21 ou d'un PCET, voire pour piloter certaines actions pour le compte d'une collectivité.

- A ce titre, ils peuvent être force de propositions pour inscrire des actions dans l'Agenda 21 ou le PCET. Pour cela, ils doivent être inclus dans le dispositif de concertation, soit en étant invités à se joindre aux instances existantes, soit en faisant l'objet d'un dispositif de concertation spécifique.
- Ils peuvent s'engager explicitement aux côtés de la collectivité locale pour aider à la mise en œuvre de son plan d'action. Certaines collectivités commencent d'ailleurs à formaliser des cadres d'engagement pour les acteurs de leur territoire.

Ainsi, la communauté Mulhouse Alsace Agglomération a-t-elle fait signer par environ 80 partenaires une Charte d'engagement pour son Plan climat Energie. L'Université de Haute Alsace a ratifié cette charte.

Initiatives

Les universités grenobloises, des partenaires actifs dans le Plan climat de la Metro

L'université Pierre Mendès France Grenoble (UPMF) a lancé en 2003 le projet d'Université citoyenne qui a conduit une étude de faisabilité d'une stratégie de réduction des gaz à effets de serre pour l'établissement. Après deux ans d'étude -diagnostics, le projet a atteint son premier objectif : en mai 2005, la présidence de l'UPMF a signé le Plan climat local de la communauté d'agglomération grenobloise (la Metro). Elle s'est alors engagée à mettre en place un plan d'actions portant sur la réduction des gaz à effet de serre, la réduction des consommations d'énergies fossiles et sur la sensibilisation des étudiants et personnels de l'UPMF. Elle participe à des études avec la Metro sur le sujet du PCET, fait intervenir des experts dans les grands rendez-vous et a également de nombreux partenaires locaux sur les thématiques énergie-climat. L'université Joseph Fourier Grenoble a adhéré au Plan climat de l'agglomération grenobloise et a conduit une étude sur l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits de l'université, en lien avec le département développement durable de la Caisse des dépôts.

http://planclimat.lametro.fr/var/ezwebin_site/storage/original/application/464f27ed9616da8d766fb40b4d7e1296.swf

De même, on peut citer la participation des étudiants à un projet de réduction de la consommation d'énergie du territoire de la métropole de Brest (*Télécom Bretagne*, Brest Métropole Océane -BMO). De septembre 2010 à janvier 2011 les élèves ingénieurs de 1^{re} année ont travaillé sur un projet avec BMO ayant pour objectif de « réduire de 50% la consommation énergétique du parc d'éclairage public de Brest sur 10 ans ». Leurs travaux ont fait l'objet de soutenances en janvier 2010⁵⁶.

Evaluation En tant que producteurs de connaissances, de raisonnements et de méthodes, les établissements d'enseignement supérieur peuvent contribuer utilement à **inventer et compléter des indicateurs de développement durable** pour les territoires, et des indicateurs d'impacts des politiques publiques sur le développement durable des territoires. Cette connaissance fait cruellement défaut à l'heure actuelle, alors qu'elle est aujourd'hui indispensable aux collectivités pour répondre aux exigences de contenu des rapports de développement durable.

« Les campus sont des gros consommateurs d'énergie, et pour mettre en place des systèmes collectifs comme par exemple une chaufferie biomasse, les partenariats collectivités - campus sont incontournables. Les enjeux environnementaux, que les campus ne peuvent surmonter seuls, offrent de nombreuses voies de coopération possibles avec les collectivités même si les investissements sont longs à mettre en place. Les associations locales offrent d'autres occasions de monter des partenariats sur le territoire, et notamment les associations étudiantes qui vont chercher des financements auprès de la région, de la ville, organisent des événements, soutiennent des antennes locales, etc. Elles ont un impact fort sur le territoire».

Elodie Rochel, chargée de mission Graines de changement « Campus Responsables »

A savoir

Publication d'un rapport sur l'engagement solidaire des étudiants de l'ORSU



L'Observatoire de la responsabilité sociétale des universités (ORSU) a été créé pour promouvoir l'engagement des universités dans des initiatives de solidarité et de développement local. Le 28 mars 2013, l'ORSE a publié un rapport sur le rôle des universités et des territoires pour favoriser l'engagement solidaire des étudiants et apporte un éclairage très concret des pratiques existantes autour de la responsabilité sociétale des universités (RSU). Nourri par un ensemble d'expériences et de témoignages de

responsables des collectivités territoriales et d'universités, le rapport propose quatre pistes pour promouvoir la responsabilité sociétale des universités : une coopération entre les universités et les collectivités territoriales, l'inscription d'un volet RSU dans les projets d'établissements, la mise en dynamique de la communauté universitaire et une valorisation renforcée des engagements solidaires des porteurs de la RSU. <http://orsu.fr/>
Consulter le rapport

⁵⁶ Cendrine.Jelocat@telecom-bretagne.eu ; www.telecom-bretagne.eu

Les établissements d'enseignement supérieur dans les démarches de RSE

Les établissements d'enseignement supérieur peuvent aider les entreprises à structurer leur démarche RSE, en s'appuyant sur leurs capacités de recherche et de production apportées par les étudiants et les enseignants, et leur intelligence relationnelle, apportées par les chercheurs et l'administration de l'établissement.

En particulier auprès des PME et PMI de leurs territoires, les établissements d'enseignement supérieur peuvent :

- **imaginer et animer des outils de mobilisation des équipes en entreprise** : concevoir des séminaires de formation, des modules de *e-learning*, des animations... Les facultés de sciences sociales, qui sont encore peu sollicitées par les entreprises et dont les étudiants peinent à trouver des emplois dans le secteur privé, pourraient ainsi développer les projets communs.
- **produire de la connaissance qui réponde aux besoins formulés par les entreprises**. Elles pourraient devenir des commanditaires systématiques auprès des établissements, qui mettraient à disposition des groupes d'étudiants pour des missions professionnalisantes : améliorer les process et les produits au regard du développement durable, ou concevoir de nouveaux produits.
- **être des partenaires récurrents pour les actions**, et se poser comme forces de propositions pour la démarche de RSE de l'entreprise.
- **inventer et compléter des indicateurs de développement durable pour les entreprises** afin de les aider à améliorer leur reporting et à alimenter leurs rapports de développement durable.

« C'est très intéressant et motivant pour les étudiants de savoir concrètement quelles sont les attentes des acteurs avec qui ils vont travailler plus tard : voir comment ils travaillent sur le terrain et quelles sont leurs attentes, notamment en matière de développement durable »

Pauline Reybier, présidente du REFEDD- 2010-2012

« Les écoles ont des partenariats avec les entreprises (surtout les écoles de commerce) : salons des métiers, financement de CHAIRE, intervention dans les cours, etc. »

Elodie Rochel, chargée de mission Graines de changement « Campus responsables »

Initiatives

Les partenariats de GDF SUEZ avec les établissements d'enseignement supérieur valorisés dans son rapport annuel de développement durable

GDF SUEZ

Dans son rapport de développement durable de 2010, GDF SUEZ a valorisé ses partenariats avec plusieurs établissements ou institutions visant à soutenir des filières innovantes liées aux savoirs du développement durable, nourrir ses métiers grâce à des expertises extérieures ou, inversement, transmettre son expertise d'entreprise aux étudiants. Ces partenariats impliquent :

- la Fondation universitaire Fondaterra, qui a pour but de constituer un pôle d'excellence interdisciplinaire majeur sur le champ du développement durable des territoires ;
- l'université de Versailles – Saint Quentin, à travers ses deux masters : construction durable et éco-quartiers et Generating eco innovation
- l'école d'ingénieurs Sup Galilée, pour permettre à de jeunes diplômés d'accéder rapidement à des postes de management au sein de GrDF grâce à des stages de différentes durées ;
- l'Université Paris-Dauphine pour la chaire « Management de la diversité », avec La Poste et la Macif ;
- l'Ecole Nationale des Mines, l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées, l'Université du Havre et le Bureau de recherche géologique et minière, pour la chaire industrielle internationale sur le captage-stockage du CO² ;
- l'ESSEC, à travers une convention de partenariat qui a intégré en 2010 le financement d'une étude sur le bien-être au travail pour les étudiants en master « Management des ressources humaines »

Rapport complet disponible : www.gdfsuez.com/wp-content/uploads/2012/04/gdfsuez-rdd-2010.pdf



Initiatives

Appels à projets environnementaux de MacDonalds auprès des établissements d'enseignement supérieur

Depuis 2008, McDonald's France propose chaque année à toutes les universités et écoles de France métropolitaine de participer à un appel à projets environnementaux. Cinq d'entre eux au maximum sont sélectionnés et suivis. Une bourse de 10 000 € est attribuée à chacun. En 2010, une étude d'impact sur des propositions de nouveaux emballages en vente sur place a été conduite en deux étapes, par deux écoles de Troyes. L'École Supérieure d'Arts Appliqués de Troyes a planché sur le design de nouveaux emballages destinés à la vente sur place. L'impact environnemental des prototypes sélectionnés a ensuite été étudié par l'Université de Technologie de Troyes. A Bordeaux, une étude sur le gaspillage alimentaire au sein des restaurants McDonald's a été menée par les étudiants M2 écologie humaine de l'Institut EGID (Environnement Géographie et Développement), de l'Université Bordeaux 3. À partir des conclusions d'une enquête menée par un premier groupe, une étudiante a évalué l'impact sur la perception par les clients du tri sélectif, des emballages et des déchets abandonnés sur la voie publique.

Rapport complet disponible www.mcdonalds-environnement.fr/



Initiatives

Elaboration d'une charte biodiversité et chaire d'entreprise dédiée aux interactions entre biodiversité, environnement et les grandes infrastructures



Afin d'asseoir sa politique biodiversité, Eiffage s'est doté d'un ensemble de règles et d'objectifs consignés dans la « charte d'Eiffage pour la préservation de la biodiversité », réalisée en partenariat avec l'Institut de Géographie de l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Ce document cadre, signé en 2009, a depuis été diffusé dans toutes les entités pour application immédiate. Six étudiants du master « développement durable management environnemental et géomatique » de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ont été mandatés par la direction du développement durable pour proposer un texte équilibré, à l'issue d'une tournée d'interviews auprès des parties prenantes qualifiées sur ce sujet (ONG, associations, institutionnels), et d'experts internes tels les responsables environnement d'infrastructures majeures comme le viaduc de Millau ou la LGV Perpignan-Figueras. Pragmatique et proche des réalités du Groupe, cette charte illustre la politique définie et a été publiée officiellement en mai 2009. Dans les objectifs énoncés, il y a notamment la création d'une chaire d'entreprise Eiffage/ université Paris 1 Panthéon-Sorbonne dédiée aux interactions entre biodiversité, environnement et grandes infrastructures, dont 5 places sur 25 sont réservées par session à des professionnels du Groupe.

www.eiffage.com/cms/developpement_durable/biodiversite/chaire_entreprise.html

www.univ-paris1.fr/uploads/media/DU_Biodiversite_environnement_e_grandes_infrastructures.pdf

Les établissements d'enseignement supérieur dans les démarches des autres acteurs

Les établissements s'impliquent donc auprès de deux acteurs majeurs du territoire : les **collectivités** et les **entreprises**, qui sont les seules jusqu'à récemment à avoir su formaliser une démarche de développement durable, ainsi qu'une méthode d'élaboration de cette démarche. Pourtant, d'autres acteurs sont en train de structurer leur démarche et pourraient bénéficier de l'implication des établissements :

- les **établissements publics** et les **services déconcentrés**

Les premiers sont engagés depuis 2006 au sein de la Charte développement durable des établissements publics et entreprises publiques, qui formalisait leur engagement à intégrer les objectifs du développement durable dans leur propre stratégie, leur management et leurs relations avec l'ensemble des parties prenantes notamment la ou les tutelles, le personnel, les usagers ou les clients, les territoires d'accueil des établissements, le public... Ils sont fédérés dans un club, qui travaille en groupes de travail thématiques.⁵⁷

⁵⁷ www.developpement-durable.gouv.fr/Presentation-du-club-developpement.html

Les services déconcentrés ont d'abord, en tant qu'organisation, à s'interroger sur leur propre exemplarité et responsabilité. Conformément aux prérogatives de la circulaire du Premier Ministre du 5 décembre 2008 et aux engagements du Grenelle de l'environnement,⁵⁸ ceux-ci ont dû élaborer un Plan administration exemplaire et poursuivent aujourd'hui des démarches hybrides, entre RSE et Agenda 21. En outre, les services déconcentrés en régions ont en charge la déclinaison des politiques et orientations nationales, par l'accompagnement des acteurs, leur mobilisation, l'expertise technique ou encore le financement de projets : ils sont donc aujourd'hui les bras armés de la transition écologique sur les territoires. Enfin, les missions d'un certain nombre d'entre eux portent sur divers enjeux du développement durable, ce qui fait d'eux des parties prenantes évidentes des démarches des autres acteurs locaux : Agenda 21, Agenda 21 scolaires, Plans verts ...

Il reste à ces acteurs de rendre leur engagement et leurs actions plus visibles. Par ailleurs, sur les plans de déplacements employés ou encore des groupements d'achats responsables, des coopérations territoriales sont possibles, mais encore trop peu envisagées !

- les **citoyens**. Ceux-ci entament volontairement des démarches de changement de leurs pratiques (adoption d'écogestes), de leurs équipements et de leurs modes de consommation. Ils ont besoin de dispositifs d'accompagnement à ces changements (Agenda 21 de familles qui commencent à émerger, les dispositifs de Famille climat comme à Angers par exemple où certaines sont déjà accompagnées par les jeunes services civiques volontaires d'Unis-cité). Les établissements d'enseignement supérieur peuvent ouvrir leur porte pour former les citoyens ou accueillir des manifestations responsables !
- les **associations**. Poussées par les partenaires financiers, volontaires pour incarner leurs valeurs dans leurs pratiques, des associations s'engagent dans les manifestations éco-responsables, des critères d'éco-conditionnalité des aides et, pour certaines, une démarche de responsabilité sociétale ou même un Agenda 21. Des transferts ou réseaux de bonnes pratiques sur les manifestations responsables peuvent être envisagés à l'échelle d'un même territoire.
- les **établissements d'enseignement primaire et secondaire engagés dans des Agenda 21 scolaires**. Plus de 800 Agenda 21 scolaires sont déjà en cours d'élaboration ou de mise en œuvre ; d'autres ne peuvent encore émerger faute de moyens humains et de disponibilité pour engager et animer la démarche. Comme pour les Agenda 21 locaux ou démarches de RSE, les établissements d'enseignement supérieur peuvent mettre des moyens humains et de l'intelligence collective au service de la mobilisation des acteurs, du diagnostic ou de l'évaluation.

Initiatives

Accompagnement de quatre Agenda 21 de collèges par les étudiants de SUPMECA et le Conseil général de Seine-Saint-Denis



Dans le cadre de son Agenda 21, SUPMECA (école d'ingénieurs en mécanique) a souhaité sensibiliser ses futurs ingénieurs par le biais d'expériences de terrain en lien avec le territoire. A l'initiative de SUPMECA, huit étudiants volontaires et bénévoles de première année (en collaboration avec le Conseil général, l'Inspection académique, quatre collèges du département) ont collaboré avec la direction et les équipes pédagogiques de ces collèges pour accompagner un membre du Conseil général dans la mise en place d'un Agenda 21 de collège, en réalisant un diagnostic simplifié puis en les aidant dans la réalisation d'une action concrète. Noémie Bernard, chargée du projet au conseil général de Seine-Saint-

Denis, témoigne : « *Nous sommes très preneurs, cependant, contrairement à l'école, nous n'avons pas les moyens humains pour y travailler (mise en place de méthodologie, dialogue avec les collèges, etc.). Cette différence de notion du temps avec les écoles est très compliquée à gérer du point de vue d'un Conseil général.* » www.seine-saint-denis.fr et www.supmeca.fr

⁵⁸ www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/05-3.pdf

4. Recommandations du Comité 21 pour renforcer l'ancrage territorial de chacun des acteurs autour du développement durable du territoire

Le Plan vert a été conçu comme stratégie de développement durable qui intègre dès l'amont une démarche d'ancrage territorial. A cet égard, l'obligation nouvelle faite aux établissements d'enseignement supérieur de se doter d'un Plan vert est un atout pour tout le territoire. Grâce aux Plans verts, les territoires disposent d'un nouvel acteur capable d'œuvrer en faveur du développement durable, aux côtés d'autres acteurs déjà engagés. Le Comité 21 propose quelques recommandations à tous les acteurs du territoire, afin qu'ils se saisissent de cette opportunité nouvelle.

4.1. Recommandations pour les établissements d'enseignement supérieur

S'appuyer sur des dispositifs existants pour renforcer les liens avec le territoire

Cette Note 21 a montré la diversité des partenariats qui peuvent se créer entre les établissements et les acteurs publics et privés d'un même territoire, sous des formes variées et sur des sujets divers. Ces diverses actions sont parfois formalisées dans les conventions d'objectifs pluriannuelles avec les collectivités locales ou lors de la création de chaires avec les entreprises, sur certains territoires (cf. première partie de cette Note 21, « Trouver de nouveaux leviers financiers entre acteurs publics et privés », p. 16). A cet égard, quatre pistes peuvent être explorées :

- tout projet développé par l'établissement (projet d'investissement, projet étudiant, projet de développement de formation) **devra être conçu à partir des questions posées dans le référentiel Plan vert en lien avec l'ancrage territorial** (cf. partie 3. « Réussir l'ancrage territorial dans les Plans verts » – p.46 et suivantes).
- les établissements ne doivent pas seulement interpeller les acteurs du territoire pour solliciter des financements des collectivités ou favoriser l'embauche de ses étudiants, mais aussi se questionner sur les besoins présents et futurs du territoire et y contribuer, selon **une démarche de prospective territoriale, ou bien déployer des actions qui s'inscrivent dans une politique publique locale en faveur du développement durable** (écoquartier, mobilité durable, ...)



Initiatives

Audencia group adhère au Plan de mobilité de Nantes Métropole

Audencia s'engage à soutenir le financement d'abonnements aux transports en commun des salariés. Le groupe met à la disposition des salariés des tickets de tram intersites. Il participe également aux défis proposés par la ville, comme le défi vélo et le défi covoiturage. Audencia Nantes a remporté à un appel à projets en 2012 en faveur du développement de la pratique du vélo, organisé par Nantes Métropole, pour créer un nouvel abri à vélos de 32 places. www.nantesmetropole.fr/pratique/transports/plan-de-mobilite-d-entreprise-26673.kjsp?RH=WEB



Initiatives

Le fonctionnement des villes, sujet de chaire de l'École de Ponts ParisTech, l'AFD, Suez Environnement et GDF SUEZ

En 2012, l'École des Ponts ParisTech s'est associée à l'Agence française de développement (AFD), Suez Environnement et GDF SUEZ pour lancer une chaire de trois ans dédiée à la recherche et l'enseignement sur le fonctionnement des villes. Les axes de recherche choisis traitent tant des questions techniques que des questions politiques et sociales : la ville matérielle, avec l'agencement des bâtiments et son financement ; la gouvernance des villes et son offre de services ; le rôle de la firme dans la « fabrique urbaine » et l'intégration dans les sciences sociales des études à son sujet ; le rôle des acteurs publics ; l'évolution des réseaux techniques réticulaires face aux enjeux du développement durable. La création d'une chaire sur la ville s'inscrit dans une stratégie de développement de relations structurées avec les acteurs des secteurs économiques. Au total, l'École a mis en place 14 chaires et chacune d'entre elles s'appuie sur l'expertise reconnue au niveau national et international de ses laboratoires de recherche et de ses enseignants. Pour découvrir le programme détaillé : www.enpc.fr/inauguration-de-la-chaire-ville ; Karima Chelbi karima.chelbi@enpc.fr



- les établissements doivent généraliser et systématiser les conventions pluriannuelles avec leurs partenaires techniques et financiers, dans une réelle stratégie qui permette de créer, entretenir et rendre productifs les liens avec les divers partenaires présents sur leur territoire. En effet, **les conventions sont un excellent outil pour fixer des objectifs et des indicateurs de résultats**. Elles ont déjà fait leur preuve dans ce domaine.
- les projets développés en commun par l'établissement et un ou plusieurs acteurs du territoire doivent **prendre en compte le développement durable dès leur élaboration** : la méthode d'élaboration du projet tient-elle compte des méthodes inhérentes au développement durable comme la participation de toutes les parties prenantes, la transversalité, l'évaluation et l'amélioration continue ? Comment ces projets peuvent-ils participer au développement durable de l'établissement et à l'action de l'établissement en faveur du développement durable ?

Faire du référentiel Plan vert une base pour un engagement réel et structuré en faveur du développement durable

En appliquant l'article 55 de la loi Grenelle 1, de nombreuses universités ont complété le référentiel des Plans verts dès l'année scolaire 2010-2011. Elles ont ainsi bâti une base efficace de diagnostic pour définir la stratégie de développement durable de l'établissement. Au regard des résultats issus de ce référentiel complété, cette stratégie devra permettre de pallier les déficits constatés, impulser une dynamique d'amélioration continue pour les actions en cours, hiérarchiser les enjeux. Néanmoins, le canevas et le référentiel Plan vert ne constituent pas à eux seuls la stratégie de développement durable de l'établissement.

- La stratégie de développement durable de l'établissement doit relever d'un engagement plus volontariste, qui devrait se formaliser ainsi :
 1. une vision du développement durable de leur établissement, **définie avec ses parties prenantes internes et ses partenaires**,
 2. **l'articulation des objectifs du Plan vert avec les stratégies de développement durable** des acteurs environnants. Ainsi, la stratégie Plan vert de l'établissement doit prendre en compte le projet de développement durable du territoire sur lequel il est implanté et en décliner les objectifs (par exemple, une réduction des émissions de CO₂ en adéquation avec celles du territoire telles que définies dans le Plan Climat Energie de la ville, de l'intercommunalité, du département et de la région d'implantation de l'établissement).
 3. une stratégie d'ancrage territorial qui recense **les moyens par lesquels l'établissement contribue au développement durable du territoire**.



A savoir

Que préconise le canevas Plan vert en matière d'ancrage territorial de l'établissement ?

Les liens de bonne gouvernance territoriale entre l'établissement d'enseignement supérieur et les acteurs du territoire sont décrits dans le canevas du Plan vert. Ils figurent dans les exemples d'actions à mettre en place dans les établissements Défi n°3 sur la gouvernance :

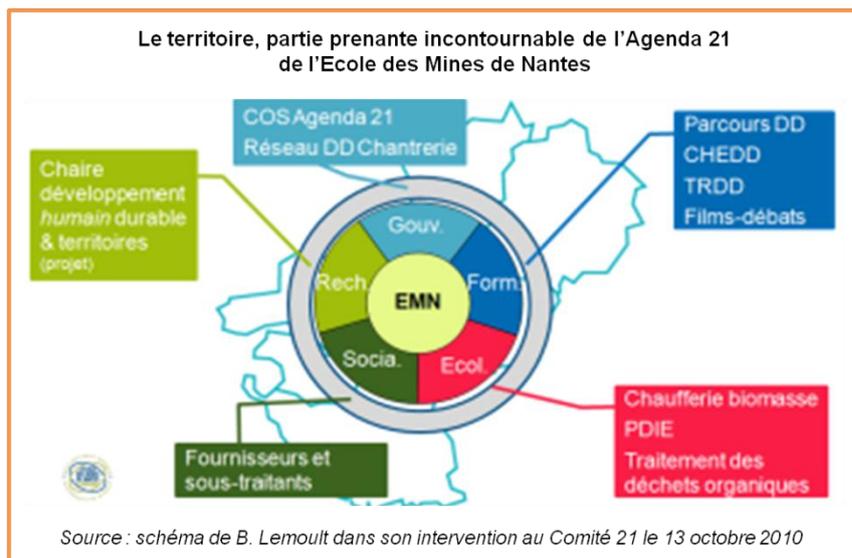
- Associer le cas échéant à ses décisions des parties prenantes extérieures à l'établissement (partenaires privés, collectivités territoriales, personnalités qualifiées, associations, ...).
- Se mettre au service des citoyens et des décideurs pour leur permettre une prise de décision responsable fondée sur des savoirs avérés.
- Participer à des diagnostics partagés du territoire et de profils environnementaux.
- Développer des relations avec les collectivités locales du territoire d'implantation de l'établissement – utiliser des référentiels partagés - participer à la mise en place de leurs démarches territoriales et à des opérations volontaires communes.
- Mutualiser les infrastructures du territoire et de l'établissement.
- Engager son établissement vis-à-vis du développement économique de son territoire (identification et prise en compte des attentes des partenaires socio-économiques, développement de l'offre de formation pour les besoins présents et futurs des territoires, partenariat de recherche avec les acteurs locaux, partage des infrastructures technologiques et de recherche, appartenance à un PRES, ...).
- Favoriser l'intégration urbaine de l'établissement sur le territoire (prise en compte des infrastructures du territoire lors de la conception des projets d'aménagements, mutualisation des infrastructures sportives et socioculturelles campus/territoire, mutualisation des parkings voire du parc de véhicules avec la collectivité locale d'accueil.
- Impliquer l'établissement dans la politique de développement durable du territoire (soutien à la mise en œuvre de la politique sociale et environnementale via les projets étudiants ou la mise à disposition d'experts, inscription d'objectifs de développement durable dans le CPER, intégration des objectifs stratégiques territoriaux pour une adéquation des programmes campus et territoire, mise en place de comités d'orientation avec les collectivités locales, mise à disposition des indicateurs clés nécessaires pour le suivi de la politique territoriale de développement durable par le campus. ...)



Initiatives

L'ancrage territorial de l'Agenda 21 de l'Ecole des Mines de Nantes

La communauté urbaine de Nantes Métropole, l'Etat et les entreprises comptent parmi les parties prenantes identifiées par l'Ecole des Mines de Nantes pour la gouvernance de son Agenda 21, lancé en 2007. Cet Agenda 21 de campus, qui préfigure le Plan vert, est cohérent avec l'Agenda 21 et le Plan climat de Nantes Métropole, notamment par le Plan de déplacements interentreprises. L'Ecole a formalisé les cinq domaines d'actions à travers lesquels elle peut interagir avec son territoire :



- Au-delà de l'élaboration de la stratégie, les établissements doivent soutenir leur engagement dans le temps, en **garantissant ses conditions de déploiement**. Le développement durable doit avoir une place dans :
 - les fiches de postes des salariés de l'établissement : administratifs comme professeurs ;
 - l'ordre du jour des Conseils d'administration de l'établissement ;
 - les plans de formation ;
 - l'organigramme : sans chargé de mission ou équipe projet dédiée, la mise en œuvre de la stratégie n'est pas garantie ;
 - le budget de l'établissement : dans la colonne des dépenses de fonctionnement et d'investissement si celles-ci s'avèrent nécessaires, mais aussi dans la colonne des recettes via des financements qui peuvent être mobilisés. Cela demande donc une recherche de partenariat financier ou technique, qui peut s'inscrire dans une convention d'objectifs avec une collectivité locale ou une entreprise.
- Les établissements doivent aussi **se constituer en réseau pour enrichir leur démarche** grâce aux échanges de bonnes pratiques. En se regroupant entre établissements d'enseignement supérieur d'un même territoire les outils et actions pourraient ainsi être mutualisés.

Certains établissements n'ont pas hésité à créer en leur sein un service réservé aux questions de développement durable et à lui affecter des moyens spécifiques. C'est par exemple le cas d'Euromed qui a créé un poste de Directeur délégué à la RSE.

4.2. Recommandations pour chaque acteur du territoire

A travers leur activité de recherche, les établissements d'enseignement supérieur sont des lieux de production de nouvelles connaissances. Ils sont reconnus comme des acteurs clés de l'innovation : au niveau européen avec la stratégie de Lisbonne en 2001, et au niveau français à travers les pôles de compétitivité, dont ils sont une figure centrale. Ce rôle doit aussi leur être reconnu au niveau local pour accompagner l'avènement de territoires durables ou la conception de nouveaux biens et services respectueux du développement durable.

S'appuyer sur les établissements d'enseignement supérieur pour innover dans leur démarche de développement durable

- Les acteurs du territoire peuvent et doivent **solliciter l'expertise technique des établissements d'enseignement supérieur**, pour le diagnostic, la communication sur la démarche, l'élaboration des indicateurs, le relais d'implication de leur démarche de développement durable. Ces besoins concernent spécifiquement les PME ou les associations qui s'engagent dans une démarche de développement durable, et qui manquent bien souvent de moyens, de temps, d'expertise et d'accompagnement pour les mener à bien.
(voir partie de la Note 21 *Les synergies possibles avec les démarches de développement durable des divers acteurs locaux* - p.58)
- **Associer un ou plusieurs établissements aux projets de recherche**, notamment lorsqu'ils ont un territoire comme terrain d'expérimentation, est une manière de transférer des savoirs innovants et une culture de recherche et d'action autour du développement durable auprès des jeunes générations.

« La démarche d'ancrage territorial de l'université ou de la grande école peut être ralentie par le fait que ses interlocuteurs n'ont pas la même notion de temporalité et de délais ; le temps de l'association, de la collectivité ou de l'entreprise n'est pas le temps de l'établissement d'enseignement supérieur et de recherche. Il s'agira donc dès le début du partenariat sur un dossier de se fixer des échéances communes et réalistes ».

Anne Dubosc, chargée de mission stratégique, CGDD - ministère de l'Ecologie



Initiatives

Urban Living Lab, Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines



Développé à l'initiative de Fondaterra, Fondation européenne pour des territoires durables, Urban Living Lab se situe à Versailles et Saint-Quentin-en-Yvelines. Living lab est un laboratoire des usages qui regroupe des acteurs publics, privés, des entreprises, des associations, des particuliers, qui ont pour but d'expérimenter et de faire émerger des services, des outils ou des usages nouveaux, c'est-à-dire de favoriser l'innovation ouverte, de partager les réseaux, le tout en s'appuyant sur les technologies de l'information et de la communication. Placer les usagers au centre de la conception et de l'innovation dans les domaines de l'efficacité énergétique, la mobilité, l'alimentation, et la formation est un objectif des démarches initiées depuis le campus de l'université pour accompagner la transition vers des villes bas carbone. Dans l'avenir, Urban Living Lab a vocation à se développer également dans le domaine de la télémédecine et des services à la personne, puisque l'UVSQ dispose d'une faculté de médecine fortement investie sur ces questions, en relation avec l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY). Celle-ci représente d'ailleurs un espace santé pilote pour l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Urban Living Lab Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, a reçu le label « Living Lab européen » décerné par l'European Network of Living Labs (ENoLL). <http://www.urbanll.com/>

Rapprocher les stratégies individuelles de développement durable

Les collectivités locales et les entreprises doivent **prendre en compte les établissements d'enseignement supérieur dans les politiques et projets de développement durable** qu'elles conduisent, en s'inspirant des bonnes pratiques exposées dans la partie 2 de cette Note 21. Cette participation dimension collaborative devrait avoir un effet levier pour la cohérence entre les démarches et la démultiplication des actions.

- Ainsi, les établissements pourraient **participer à la définition du projet de développement durable porté par la collectivité** (Agenda 21, PCET), ou le lieu géographique de leur implantation (écoquartier, zone d'activités durables).
- Dans le cadre de leurs démarches de RSE et de la nouvelle norme ISO 26000, les entreprises sont tenues de **cartographier leurs parties prenantes** et mettre en place des méthodes de dialogue avec celles-ci. La norme ISO 26000 et le référentiel des Plans verts ont cette exigence commune touchant l'ancrage territorial et sont donc deux outils qui peuvent « dialoguer ».



Initiatives



« A talent égal » aide à former les étudiants en situation de handicap

Les entreprises, soumises à la loi de 2005 prévoyant un minimum de 6% de travailleurs handicapés au sein de l'entreprise, ont désormais besoin de faciliter le recrutement de jeunes diplômés en situation de handicap, souvent plus difficile de prévu. C'est pourquoi elles cherchent de plus en plus à se rapprocher des universités et des grandes écoles. Alcatel Lucent a créé l'association « A talent égal » qui accompagne les étudiants en situation de handicap, non seulement pour l'obtention d'un diplôme d'études supérieures, mais aussi dans leur insertion professionnelle (dispositif d'orientation et de tutorat : de la troisième à la terminale, les élèves sont informés de leur possibilité de poursuites d'études supérieures). L'idée est d'augmenter l'arrivée des élèves handicapés dans les études supérieures, car au premier semestre 2011, on pouvait constater que 30% des demandeurs d'emploi en situation de handicap ont un niveau inférieur au CAP, et 60% ont un niveau inférieur au bac (selon les statistiques du tableau de bord de l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées). Pour mener ses objectifs à bien, l'association a développé des partenariats avec 6 établissements d'enseignement supérieur (ISEP, INSA Rennes, Rouen Business School, le Centre de réadaptation de Mulhouse, Télécom Bretagne, IUT de Vélizy). www.atalentegal.fr/

- Les Plans verts sont une démarche encore relativement nouvelle et méconnue, y compris des entreprises et des collectivités locales. Réciproquement, peu d'établissements d'enseignement supérieur connaissent l'Agenda 21 local ou la démarche de RSE de leurs entreprises partenaires, et n'imaginent donc pas être en mesure d'y contribuer. C'est pourquoi la mise en place de **panoramas territoriaux, à l'échelle locale, départementale ou régionale**, favoriserait la connaissance et la participation respectives des acteurs dans leurs démarches de développement durable. Le panorama pourrait être effectué par un acteur local ayant une vision transversale des enjeux, des démarches et des acteurs, comme les agences régionales pour l'environnement.

4.3. Recommandations à l'ensemble des acteurs du territoire pour agir collectivement

Pour aller plus loin dans la recherche de cohérence, le Comité 21 recommande donc aux établissements, aux entreprises, aux collectivités et à l'ensemble des acteurs de ne pas s'en tenir au rapprochement de leurs stratégies individuelles, mais bien de :

Définir et porter ensemble une stratégie de développement durable du territoire autour de deux volets

- **le volet collectif** définit les objectifs de développement durable du territoire, les thèmes d'action prioritaires et la contribution de chaque acteur du territoire à ces objectifs.
Ces objectifs doivent être chiffrés et ancrés dans le temps. Le document cadre des objectifs devra être accompagné d'un outil de partage des données et de suivi des évolutions de ces données. Les acteurs peuvent s'aider des nouvelles technologies et des logiciels existants ou créés ad hoc. Les priorités doivent également être définies et affichées pour permettre aux acteurs d'orienter leur action individuelle et rendre efficace leur contribution.
- **le volet individuel**, constitué par la stratégie individuelle de développement durable de chaque acteur (démarche de RSE, Agenda 21, Plan vert, autre). Celle-ci porte sur son fonctionnement, ses politiques et ses relations avec ses parties prenantes et incarne la contribution de chaque acteur du territoire aux objectifs collectifs. Elle sera définie en fonction de ses missions propres, ses compétences et ses responsabilités d'une part, des objectifs chiffrés de développement durable du territoire d'autre part.
- L'articulation entre le volet individuel et le volet collectif peut se faire de deux manières : soit **autour d'un projet concret** initié par un acteur local, soit **à travers une charte d'engagement reliée à la démarche territoriale de développement durable**, initiée par la collectivité locale. C'est de cette manière que la Municipalité de Barcelone a réussi à impliquer près de 300 écoles et les universités dans son Agenda 21.



Initiatives

Une initiative de l'université de Sherbrooke pour l'ancrage territorial

L'université de Sherbrooke (Canada) va au-delà de simples partenariats ponctuels dans le cadre de projets. Elle a mené une réflexion sur le développement durable en concertation avec huit autres entités locales : le centre hospitalier universitaire de Sherbrooke, le centre de santé et de services sociaux - Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke-, la ville de Sherbrooke, la société de transport de Sherbrooke, le Cégep de Sherbrooke, la commission scolaire de la région de Sherbrooke, l'université Bishop's, le collège régional Champlain.

Cette démarche a abouti à un engagement collectif de sept grandes mesures :

1. Définir les pratiques du développement durable pertinentes aux différentes institutions et les intégrer.
2. Agir de manière responsable et faire preuve d'initiative en matière de développement durable.
3. Collaborer afin de favoriser la mise en commun des approches et connaissances.
4. Associer les fournisseurs de biens et services à la réalisation des objectifs de développement durable.
5. Associer les communautés au développement et à la mise en oeuvre des politiques de développement durable.
6. Instaurer un processus d'amélioration continue des pratiques de développement durable.
7. Mesurer les résultats, évaluer les progrès accomplis et diffuser cette information.

Leur objectif commun est de mettre à contribution leurs expertises, de travailler en partenariat afin de contribuer, à l'échelle régionale, au développement d'une société plus saine.

www.usherbrooke.ca/developpement-durable/



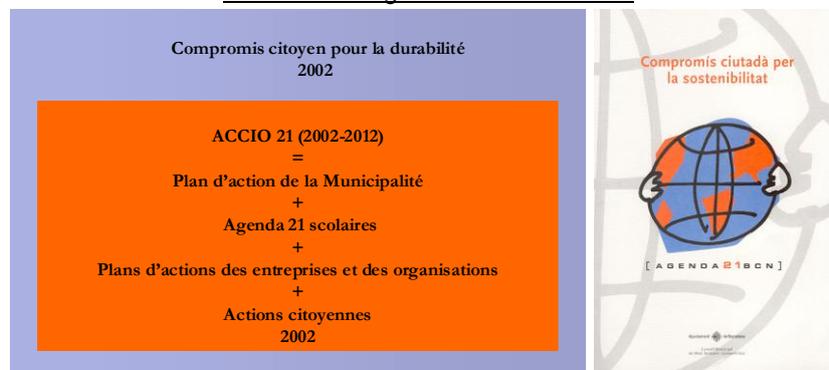
Initiatives

Le Compromis citoyen pour la durabilité, charte d'engagement qui cimente

l'Agenda 21 barcelonais

La démarche barcelonaise a débuté en 1993 et s'est appuyée sur une large participation des acteurs locaux. La stratégie de mobilisation a été réfléchiée avec l'université autonome de Barcelone. Elle s'est concrétisée à travers le Conseil municipal du développement durable, composé d'une centaine d'acteurs issus du milieu associatif, des entreprises, de l'administration, des syndicats, de l'université et d'experts, et à travers l'organisation d'ateliers de concertation mobilisant plus de 3 000 participants. 200 réunions publiques ont été organisées dans les districts de la ville, mobilisant 180 structures et 300 citoyens. 1 300 propositions d'actions ont été formulées. En mai 2002, l'élaboration de l'Agenda 21 a abouti à la signature du Compromis citoyen pour la durabilité, décliné en dix objectifs. En le signant, les acteurs barcelonais s'engagent à décliner l'Agenda 21 en élaborant un plan d'actions de développement durable au sein de leur organisation. L'Agenda 21 résulte donc de l'addition et la mise en cohérence des différents plans d'actions élaborés par les signataires de la démarche. Le Compromis citoyen en est le liant. Il a été approuvé par plus de 600 organisations : 298 écoles et 350 organisations, dont une centaine d'entreprises. A ce jour, 50 % des signataires ont mis en œuvre un plan d'actions. <http://www.bcn.cat/agenda21/accio21/index.htm>

Plan d'action Agenda 21 de Barcelone



Source : Ville de Barcelone - 2009

- Pour élaborer cette stratégie partagée, les acteurs du territoire peuvent **reprendre** – en l'adaptant si nécessaire – **la méthode d'élaboration d'un Agenda 21 local**, leur permettant ainsi de se mobiliser autour d'objectifs partagés en faveur du développement durable de leur territoire. Cette méthode a déjà fait ses preuves, comme le montrent les exemples de l'Agenda 21 en réseau en Gironde, ou le Compromis citoyen pour la durabilité, charte d'engagement des acteurs locaux dans l'Agenda 21 barcelonais. Dans ce schéma, les collectivités locales sont un architecte indispensable qui pourrait exercer plusieurs rôles vis-à-vis des autres acteurs : exemplarité, entraînement, animation, ou encore support technique et financier.

Elaborer collectivement une stratégie territoriale de développement durable

Plusieurs préalables sont nécessaires au travail commun de définition d'une stratégie, à commencer par une connaissance partagée des enjeux et d'un langage commun permettant aux acteurs de porter et d'exprimer des convictions semblables (mais pas forcément identiques) autour du développement durable de leur territoire. Centres de formation et de ressources, de formalisation et d'échanges des connaissances, mais aussi lieu de rencontres des personnes et des disciplines, les établissements d'enseignement supérieur sont en mesure d'agir pour la diffusion d'une culture locale du développement durable.

- Les établissements d'enseignement supérieur sont compétents pour concevoir de manière concertée **un module de tronc** commun sur les fondamentaux partagés autour du développement durable du territoire. Ce module pourrait être la déclinaison locale du socle commun de connaissance, impulsé par le REFEDD au niveau national. Pour toucher le plus grand nombre possible de personnes, les établissements pourront travailler avec les divers acteurs du territoire pour le décliner dans leur champ d'activités et selon leurs spécificités.

- Les initiatives de collèges des hautes études en environnement et en développement durable (CHEDD), d'université du temps libre et université de tous les savoirs, impulsées par les EES, pourraient être fusionnées et connectées aux initiatives d'éducation populaire pour donner naissance à **un projet d'éducation au développement durable de tous les habitants et salariés du territoire** – et non pour les seules élites.
- **Produire une connaissance partagée** en valorisant les compétences locales en termes de collecte et analyse des données, et de production de diagnostic. Les EES doivent se soucier de produire des données ou de fournir des grilles de lecture qui répondent aux besoins de connaissance du territoire sur lui-même, en interpellant la collectivité sur ses besoins. Ce réflexe fait pleinement partie de leur stratégie d'ancrage territorial. De la même façon, les collectivités locales peuvent devenir des commanditaires systématiques auprès des étudiants, à partir de leurs besoins de connaissance sur le développement durable de leur territoire.

Mettre en place le système de gouvernance partagé qui permettra de mettre en œuvre la stratégie commune, territoriale, collectivement élaborée, de développement durable

Pour être pérenne, la stratégie collective de développement durable doit bénéficier de moyens dédiés et appropriés qui sont principalement d'ordre politique, technique et financier. Qui porte cette démarche sur les différents plans : stratégique, communicationnel, et méthodologique ? Une réponse ne peut être apportée a priori, elle devra émerger d'une réflexion menée par les acteurs d'un même territoire sur leur gouvernance de développement durable. Toutefois, cette partie esquisse quelques pistes d'actions ou précise les questions à anticiper.

- La mise en œuvre de la stratégie devra se prolonger par une évaluation à trois niveaux :
 - la contribution des stratégies individuelles à l'atteinte des objectifs de la stratégie globale ;
 - l'atteinte des objectifs collectifs, à partir d'indicateurs de résultats ;
 - l'évolution de la situation du territoire au regard de ces objectifs de développement durable, à partir d'indicateurs d'impact.

Ces trois niveaux d'évaluation sont conditionnés par la définition en amont des objectifs précis et chiffrés de la stratégie collective et de la contribution individuelle attendue. La collecte et la consolidation des données seraient facilitées dans un schéma où l'établissement d'enseignement supérieur fournit à la collectivité des données concernant les résultats de son Plan vert, ou des données portant sur le territoire et aidant à évaluer le développement durable du territoire.

Initiatives

Agbar, partenaire de l'Agenda 21 de Barcelone

Barcelone

Agua de Barcelona (Agbar), la société municipale de gestion de l'eau, a signé le Compromis citoyen pour la durabilité en 2002. Son engagement dans l'Agenda 21 de Barcelone s'est traduit notamment par la création en 2007 du centre technologique de l'eau, cofondé avec l'université polytechnique de la Catalogne. L'objectif est de réfléchir aux conséquences du changement climatique sur la gestion de l'eau et de développer des ressources hydrauliques alternatives (réutilisation, désalinisation). Pour mesurer l'avancement du développement durable sur le territoire barcelonais, une grille d'indicateurs a été définie. Cette évaluation est réalisée collectivement, avec l'ensemble des acteurs territoriaux. Ainsi, au-delà des services de la Ville, la société Agbar renseigne l'indicateur « Consommation totale d'eau par habitant », l'Agence locale de l'énergie de Barcelone, l'indicateur « Consommation d'énergie d'origine renouvelable » ou encore SETEM, ONG de solidarité internationale, l'indicateur « Nombre de points de vente et d'achats de produits issus du commerce équitable ». Par ailleurs, la Fondation Agbar soutient le déploiement des Agenda 21 scolaires sur le territoire catalan. Plus de 16 000 écoliers ont été accueillis au Musée de l'eau, fondé en 2004. Après avoir animé un atelier dédié à l'eau lors de l'élaboration de l'Agenda 21, Agbar assure le suivi des indicateurs de l'objectif 5 sur les ressources naturelles dans le cadre de l'évaluation de l'Agenda 21 barcelonais⁵⁹.



⁵⁹ Extrait de la Note 21 : [Barcelone, de la qualité de vie au développement durable](#) – Comité 21 – octobre 2009

- Pour assurer un relais d'action et garantir la continuité entre les deux niveaux de stratégie collective et individuelle, **les référents développement durable** des structures engagées doivent se réunir en réseau pour suivre la mise en œuvre de la stratégie, en s'inspirant des Conseils de développement local ou du Conseil départemental des Agenda 21 locaux de la Gironde. Celui-ci s'appuie depuis l'été 2011 sur un espace numérique de travail partagé doté d'un logiciel de suivi : Seval'pro, spécifiquement conçu par les directions du développement durable et informatique du Conseil général de la Gironde.
- La stratégie doit bénéficier **d'un portage collectif visible**, par lequel chaque acteur du territoire est en mesure de présenter la connexion entre sa stratégie propre de développement durable et les objectifs globaux et partagés de développement durable du territoire. Visionnaire et médiatique, l' élu de la collectivité pourrait être le porteur et le garant politique de cette démarche collective.
- Mettre en place **une communication appropriée**, selon un volet collectif et individuel (adapté aux publics cibles).
- **Un modèle économique est à inventer à l'échelle du territoire** en diversifiant les financeurs et les thèmes financés, au-delà du bâtiment et de l'énergie. Les initiatives des chaires, des fondations, mais aussi les appels à projets sont des exemples inspirants. La région Basse-Normandie a pris l'initiative de fonder une structure associative ad hoc.

Initiatives

L'Institut Régional du Développement durable (IRD2), interface entre les acteurs du territoire et le monde de la recherche en Basse-Normandie



L'IRD2 a été fondée par la Région et l'université de Caen Basse-Normandie comme structure passerelle entre les territoires, les entreprises, les associations et les acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur en matière de développement durable. Le bureau de l'IRD2 rassemble les représentants de l'université de Caen Basse-Normandie, de la région Basse-Normandie, de la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire et de l'école de management de Normandie. L'IRD2 anime des groupes de travail thématiques qui permettent aux acteurs concernés de rencontrer des chercheurs travaillant sur ces thématiques et susceptibles de leur apporter de nouveaux éclairages. Le premier groupe mis en place concerne les énergies marines renouvelables : ce groupe de travail permet d'être à l'écoute et de bien comprendre les attentes de ces différents acteurs en termes d'acceptabilité sociale, économique et écologique des énergies marines renouvelables sur le territoire bas-normand. Plus généralement, l'IRD2 est aussi un lieu de débats et de propositions pour la prise en compte des missions liées au développement durable dans l'activité des universitaires ou bien une meilleure intégration d'acteurs locaux non universitaires dans la recherche régionale. Afin d'insérer les grands principes du développement durable dans la formation en Basse-Normandie, d'autres moyens d'actions sont envisagés : proposer de nouveaux modules spécialisés dans le développement durable, créer un diplôme universitaire à destination des décideurs, impliquer les étudiants dans des projets de développement durable pour qu'ils s'en approprient les principes.

www.unicaen.fr/a-propos-de-l-universite/l-institut-regional-du-developpement-durable-285514.kjsp

Conclusion

Rio 92 engageait l'ensemble des acteurs à s'impliquer : les établissements d'enseignement supérieur disposent désormais d'un outil d'appropriation et de mise en œuvre du développement durable en interne, au même titre que les autres organisations présentes sur leur territoire (Responsabilité sociétale des entreprises, Agenda 21 mis en place par les collectivités). Les Plans verts permettent aux établissements d'assurer leur pleine et entière responsabilité dans le développement durable de la planète et dans la formation des générations futures, qui devront être capables d'appréhender et gérer les enjeux de demain et de relever les défis des changements : ceux de la transition écologique vers une société post-carbone, vers des modes de production et de consommation responsables.

L'article 235 (l'un des 6 paragraphes consacrés à l'éducation) de la déclaration de Rio+20 indique « *Nous soulignons qu'il importe d'aider les établissements d'enseignement, tout particulièrement les établissements d'enseignement supérieur des pays en développement, à mener des travaux de recherche et à innover au service du développement durable (...)* ».

Le Comité 21 est prêt à relever le défi. En mobilisant ses trois programmes Education au développement durable, Responsabilité sociétale des entreprises et Territoires durables, le Comité 21 s'est donné comme ambition de promouvoir la notion d'ancrage territorial dans les démarches de développement durable de toutes les organisations, comme vecteur de rapprochement de ces démarches individuelles et levier pour envisager de véritables stratégies de développement durable territorial collectivement définies, mises en œuvre, évaluées et améliorées.

C'est ainsi que cette Note 21 « *Le Plan vert, une opportunité pour renforcer l'ancrage territorial des acteurs locaux autour du développement durable* », publiée en avril 2013, est suivie d'autres actions du Comité 21 proposées auprès des adhérents, des partenaires mais aussi des collectivités, entreprises et établissements d'enseignement supérieur désireux de s'informer et s'engager :

- ✓ des interventions à la demande des collectivités ou des entreprises, pour les informer sur les Plans verts, les enjeux de développement durable des établissements d'enseignement supérieur, leurs engagements pour leur territoire, et les pistes d'actions autour desquelles elles peuvent se rapprocher des établissements.
- ✓ des interventions à la demande des établissements d'enseignement supérieur pour leur présenter la notion d'ancrage territorial, les synergies d'actions possibles avec les acteurs locaux et une première réflexion sur leur contribution au développement durable du territoire.
- ✓ un suivi annuel des bonnes pratiques des organisations présentes dans le réseau du Comité 21 à travers une lettre Infos 21 annuelle dédiée.
- ✓ des fiches-repères et autres outils méthodologiques présents dans les boîtes à outils Agenda 21, RSE, Agenda 21 scolaires proposées par le Comité 21.



Les Agenda 21 locaux en France, 2012



L'Agenda 21 scolaire en France, 2012



La RSE en France, 2012



Comment réussir l'ancrage territorial de son entreprise ? 2011



Le Plan vert, une opportunité pour renforcer l'ancrage territorial de tous les acteurs, 2011

Annexe : ressources documentaires

Pour réaliser cette Note 21, le Comité 21 s'est appuyé sur :

- un fonds documentaire (voir bibliographie ci-dessous)
- les retours d'expérience des établissements d'enseignement supérieur, des collectivités locales, des entreprises, des associations, à partir d'un questionnaire adressé aux adhérents du Comité 21 et d'échanges avec la Conférence des Grandes Ecoles, la Conférence des présidents d'Universités, le ministère de l'Ecologie, Graines de changements et le REFEDD
- des entretiens avec des personnalités engagées dans le développement durable dans les établissements d'enseignement supérieur.

Bibliographie

Sur le développement durable dans les établissements d'enseignement supérieur

- Canevas et référentiel du Plan vert - disponibles sous
- *L'état de l'Enseignement supérieur et de la recherche n°4*, édition 2010, publication du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche
- Guide des Campus responsables, éditions de 2009 et 2010

Sur les démarches de développement durable et l'ancrage territorial des acteurs en France

- Cadre de référence des Agenda 21 et des projets territoriaux de développement durable, publié par le ministère du Développement durable en 2006
- *L'ancrage des entreprises dans les territoires : pilotage et reporting international*, IMS-Entreprendre et ORSE, 2006
- Norme ISO 26000, publication de l'AFNOR - 2010

Les travaux du Comité 21

- Rendez-vous de la RSE spécial Ancre territoriale, organisé par le Comité 21 en décembre 2010
- Comité de pilotage Education au développement durable, organisé par le Comité 21 le 13 octobre 2010
Programme, présentations et comptes-rendus disponibles sous l'espace adhérents du site www.comite21.org

Sitographie

- www.legifrance.gouv.fr
- www.enseignementsup-recherche.gouv.fr
- www.developpement-durable.gouv.fr
- www.competitivite.gouv.fr
- www.cge.asso.fr
- www.cpu.fr
- www.campusresponsables.com
- www.refedd.org
- www.agenda21france.org

Index des initiatives

La mutualisation des équipements à Montpellier	14
La Fondation de l'Université d'Auvergne, un outil financier partenarial en faveur des conditions de vie étudiantes.....	17
La Fondation partenariale de l'Université de Limoges, un outil au service du développement territorial	17
La chaire Econoving sur la performance énergétique et environnementale des gares.....	18
Eco-emballages lance une chaire d'enseignement sur le recyclage	18
Conventions, concertations, appel à projets : les outils de dialogue de la Région Provence Alpes Côte d'Azur avec le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche	21
Offrir aux chercheurs et aux étudiants les conditions de travail et d'accueil optimales : un objectif du Contrat de plan Etat – région de Bourgogne.....	21
Accompagner l'enseignement supérieur : la mission du Conseil régional de Bretagne	21
Un contrat d'objectifs partagés entre l'Université de Nantes, la CCI Nantes St-Nazaire et la CARENE.....	22
Partenariat entre l'Université d'Evry Centre Essonne et la Communauté d'agglomération Evry Centre Essonne	22
Bilan Carbone® pour le Cesi	31
L'université de Lyon et son projet d'éco-campus LyonTech à la Doua	31
La charte d'éco-responsabilité de l'Université Rennes 2.....	32
Le Plan biodiversité : l'exemple du campus de Rangueil (Université Paul Sabatier, Toulouse)	32
Un plan pluriannuel exhaustif à l'Université de Bourgogne	32
La politique RSE de Reims Management School (RMS)	34
Agenda 21 de l'université du Havre	35
L'Agenda 21 de l'école des Mines de Nantes	35
Le Plan vert de l'INPL	41
Plan de déplacements des étudiants et employés de l'université d'Orléans	48
Une chaufferie à bois sur le campus de la Bouloie approvisionnée localement	48
Smart Campus : un démonstrateur de smart sur le campus de l'UVSQ	48
Un Plan vert à l'échelle du campus : l'exemple de Ker-Lann.....	49
Sensibilisation à la réduction des déchets : Opération Campus propre	50
Lancement d'un Forum du développement durable « Naturellement citoyens, soyons acteurs pour le changement »	50
Création d'un CHEDD en Midi-Pyrénées par huit acteurs du monde public et de l'enseignement	51
L'Université de Nantes, Ecopôle et la région Pays de la Loire co-organisateur de Journées interdisciplinaires annuelles sur le développement durable	51
Lancement de la chaire Compétences 21 à France Business School.....	52
Lancement d'une chaire industrielle dédiée à la gestion de l'eau au service des territoires.....	52
Défi-Innovation à la Skema : une semaine pour concevoir un projet de développement durable.....	52
Vers une alimentation responsable des Restaurants universitaires du CROUS	53
Les missions de la fondation partenariale Fondaterra	54
Partenariat pour le placement de jeunes diplômés de Master sur les Agenda 21 locaux	56
L'implication de l'université du Havre dans l'Agenda 21 de la ville.....	57
L'implication des grandes écoles dans l'élaboration de l'Agenda 21 de Troyes	57
Les universités grenobloises, des partenaires actifs dans le Plan climat de la Metro	58
Les partenariats de GDF SUEZ avec les établissements d'enseignement supérieur valorisés dans son rapport annuel de développement durable	59
Appels à projets environnementaux de MacDonalds auprès des établissements d'enseignement supérieur	60
Elaboration d'une charte biodiversité et chaire d'entreprise dédiée aux interactions entre biodiversité, environnement et les grandes infrastructures	60
Accompagnement de quatre Agenda 21 de collèges par les étudiants de SUPMECA et le Conseil général de Seine-Saint-Denis	61
Audencia group adhère au Plan de mobilité de Nantes Métropole	62
Le fonctionnement des villes, sujet de chaire de l'Ecole de Ponts ParisTech, l'AFD, Suez Environnement et GDF SUEZ	63

L'ancrage territorial de l'Agenda 21 de l'Ecole des Mines de Nantes	64
Urban Living Lab, Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines	66
« A talent égal » aide à former les étudiants en situation de handicap	66
Une initiative de l'université de Sherbrooke pour l'ancrage territorial	67
Le Compromis citoyen pour la durabilité, charte d'engagement qui cimente l'Agenda 21 barcelonais.....	68
Agbar, partenaire de l'Agenda 21 de Barcelone.....	69
L'Institut Régional du Développement durable (IRD2), interface entre les acteurs du territoire et le monde de la recherche en Basse-Normandie	70

Index des citations

Geneviève Fioraso, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche	12
Sylvie Faucheux, ancienne présidente de la Commission développement durable de la CPU	25
Bernard Lemoult, responsable développement durable à l'Ecole des Mines de Nantes	28
Jacques Brégeon, président de l'école des métiers de l'environnement – EME	28
Elodie Rochel, chargée de mission, Graines de changement « Campus responsables »	30
Pauline Reybier, présidente du REFEDD 2010-2012	30
Elodie Rochel, chargée de mission, Graines de changement « Campus responsables »	37
Anne Dubosc, chargée de mission stratégique, CGDD-ministère de l'Ecologie	38
Jean-Christophe Carteron, directeur RSE d'Euromed Marseille et représentant de l'enseignement supérieur français à Rio+20	38
Anne Dubosc, chargée de mission stratégique, CGDD-ministère de l'Ecologie	42
Sylvie Faucheux, présidente de la Commission développement durable de la CPU	45
Louis Vogel, président de la CPU	45
Jacques Brégeon, président de l'EME- Ecole des métiers de l'environnement	49
Elodie Rochel, chargée de mission Graines de changement « Campus responsables »	50
Valérie Prévost, responsable développement durable de France Business School	51
Sylvie Faucheux, ancienne présidente de la Commission développement durable de la CPU	51
Anne Dubosc, chargée de mission stratégique, CGDD-ministère de l'Ecologie	54
Elodie Rochel, chargée de mission Graines de changement « Campus Responsables »	58
Pauline Reybier, présidente du REFEDD- 2010-2012	59
Elodie Rochel, chargée de mission Graines de changement « Campus responsables »	59
Anne Dubosc, chargée de mission stratégique, CGDD - ministère de l'Ecologie	65



Comité 21
132, rue de Rivoli, 75001 Paris, France
Tél. : (33) 01 55 34 75 21 . Fax : (33) 01 55 34 75 20
comite21@comite21.org . www.comite21.org . www.agenda21france.org